

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 8<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 19 Avril 1967.

## SOMMAIRE

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 721).
2. — Politique générale du Gouvernement. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 722).  
MM. Ducoloné, Meunier, Lombard, Darchicourt, Paul Laurent, Lacavé, Laudrin, Schnebelen, Mermaz, Mondon, Lamps, Ribadeau-Dumas, Vinson, Bailly, Juquin, Valentino, Petit, Carpentier.  
Renvoi de la suite du débat.
3. — Dépôt de propositions de loi (p. 740).
4. — Dépôt d'un rapport (p. 742).
5. — Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 742).
6. — Ordre du jour (p. 742).

**PRESIDENCE DE M. ANDRE CHANDERNAGOR,**  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 9 mai inclus :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.

Ce soir, jusqu'à une heure du matin; et demain 20 avril, après-midi :

Suite et fin du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Mardi 25 avril, après-midi et éventuellement soir.

Mercredi 26 avril, après-midi :

Déclaration du Gouvernement, suivie de débat, sur la protection du littoral contre le pétrole, les inscriptions, dans ce débat, devant être remises à la présidence au plus tard le mardi 25, à 12 heures.

Jeudi 27 avril, après-midi :

Eventuellement, deuxième lecture de la proposition de loi sur les pouvoirs de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie;

Eventuellement, deuxième lecture de la proposition de loi relative à la chambre des députés des Comores;

Projet de loi, adopté par le Sénat, prorogeant les baux ruraux des rapatriés;

Ratification d'un accord de sécurité sociale avec les Pays-Bas et la Pologne;

Projet de loi relatif à la justice de paix en Polynésie;

Projet de loi relatif aux contrats d'assurance maladie agricole;

Projet de loi modifiant les articles 384 et 385 du code rural relatif aux gardes-chasse.

Mardi 9 mai, après-midi :

Projet de loi relatif à l'amélioration de l'habitat;

Deuxième lecture de la proposition de loi complétant le statut du fermage;

Deuxième lecture du projet de loi sur la sauvegarde de la vie en mer.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents.

Vendredi 21 avril, après-midi :

Quatre questions orales, sans débat :

Trois jointes de MM. Mainguy, Dupuy et Poirier, à M. le ministre des transports;

Une de M. Fouchier, à M. le ministre de l'intérieur.

Trois questions orales, avec débat, à M. le ministre de l'intérieur :

Celle de M. Barbet, sur la situation des personnels des services des préfectures et sous-préfectures, et celles jointes de MM. Métayer et Ducoloné sur la composition des conseils généraux des nouveaux départements de la région parisienne.

Vendredi 28 avril, après-midi et soir :

Dix-neuf questions orales, avec débat, jointes, sur la situation de la viticulture;

De MM. Roucaute, Millet, Balmigère, André Rey, Bayou, Poudevigne, Cassagne, Tourné, Achille-Fould, Sudreau, Alduy, Gaudin, Vals, Ponceillé, Loustau, Sénès, Guille, Maurice Faure et Pierre Cornet.

Le texte de ces questions est annexé au compte rendu de la séance du 12 avril et au compte rendu de la présente séance.

### III. — Ordre du jour complémentaire soumis à la décision de l'Assemblée.

La conférence des présidents propose d'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance du mercredi 26 avril, après-midi, la proposition de résolution de M. Royer, modifiant les articles 36 et 37 du règlement.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

(L'ordre du jour complémentaire, mis aux voix, est adopté.)

— 2 —

## POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique générale.

La parole est à M. Ducloné. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. Guy Ducloné.** Mesdames, messieurs, au cours d'une émission télévisée, M. le Premier ministre a exprimé sa déconvenue en ce qui concerne le logement. La déclaration faite hier ne nous laisse guère l'espoir de voir améliorer cet état de fait, même si le département du logement est redevenu un ministère. C'est pourquoi je pense qu'en dehors de ce débat général forcément limité, il est indispensable qu'une large discussion soit instituée à l'Assemblée, et non pas seulement à l'occasion de la discussion du projet de loi foncière.

Deux faits illustrent la situation du logement : un tiers des Français sont mal logés et, d'autre part, 60 p. 100 du patrimoine immobilier date d'avant 1914. Or ces mal-logés appartiennent dans leur grande majorité à des familles de condition modeste. C'est notamment le cas dans le département de la Seine, où deux cent mille demandes sont inscrites au fichier central des mal-logés, dont plus de soixante mille sont classées prioritaires.

Nombreuses sont les familles de ce pays qui attendent un logement depuis cinq ans, parfois depuis dix ans et plus. Encore, convient-il d'y ajouter tous les jeunes ménages voués à la chambre d'hôtel, lorsqu'ils en trouvent une, ou condamnés à la cohabitation dans le logement déjà insuffisant des parents.

Ces mal-logés ne peuvent se contenter de statistiques ou de promesses. Ce qu'il faut, c'est donner aux organismes de construction sociale et, en premier lieu, aux organismes d'H. L. M., les moyens de réaliser de nombreux programmes de logements à des loyers abordables.

Les résultats obtenus sont loin de correspondre à ces nécessités et le débat qui s'est instauré cet après-midi a montré que la situation était loin de susciter l'optimisme affiché par certains orateurs de la majorité.

J'ai ici les chiffres de la préfecture de la Seine concernant le logement. En 1965, 10.950 H. L. M. ont été terminées, dont 689 à Paris. En 1966, 11.096 H. L. M. ont été construites, dont 785 à Paris. Le nombre des H. L. M. en accession à la propriété a été de 363 en 1965 et de 224 en 1966. Ainsi, pour ces deux formes d'H. L. M., il n'y a eu que sept logements de plus construits en 1966 par rapport à 1965. Quant aux logements primés, la diminution est de 3.159 d'une année sur l'autre, et chacun sait que le nombre de mises en chantier a été, en 1966, inférieur à celui de 1965.

En revanche, il a été construit dans la Seine 9.831 logements, de luxe pour la plupart, en 1966, contre 7.850 en 1965, soit 1.981 de plus.

Or le marché de la construction indique que, dans la région parisienne, plusieurs dizaines de milliers de ces appartements et logements sont libres et que plusieurs dizaines de milliers sont également libres en province.

A l'époque où il était ministre, M. Mazliou en convenait quand il m'assurait, à cette tribune, le 29 octobre 1965, que dans l'opération de rénovation du XV<sup>e</sup> arrondissement, dite « front de Seine », il veillerait à ce que la plus grande partie des constructions soit sociale. Or le nombre des H. L. M. prévu dans ce plan est minime. Et les députés du XIII<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> arrondissement où se sont réalisées de semblables opérations de rénovation, pourraient faire les mêmes observations.

J'ajouterai que, dans nombre de cas, des entraves sont mises par le pouvoir à la construction d'H. L. M. Ainsi, à Malakoff, l'édification de deux mille logements, dont sept cents sont destinés aux mal-logés de Paris, est arrêtée, à la suite du veto

opposé par le délégué général au District. Pourtant, toutes les autorisations préfectorales ont été données, les emprunts contractés, et un milliard de francs dépensés par l'office de la ville de Paris pour les expropriations nécessaires.

Tous ces faits dénoncent l'orientation de la politique du Gouvernement en matière de logement, politique que le Premier ministre a qualifiée un jour de « priorité des priorités ».

On a vanté la création de la caisse de prêts pour les constructions d'H. L. M., mais retenons ce que nous avons déjà dit, et qu'on ait affirmé avec nous les administrateurs des offices, à savoir que les modalités d'emprunt sont plus onéreuses qu'auparavant, puisque la durée de remboursement est de quarante ans au lieu de quarante-cinq, et que le taux d'intérêt est passé de 1 p. 100 à 2,60 p. 100. La conséquence immédiate est l'augmentation du coût de la construction.

Le Gouvernement insiste, tout au long de son argumentation, sur la rentabilité et le paiement des services rendus. C'est là un choix qui entraîne une augmentation du nombre des logements libres, parce que trop chers, malgré le nombre élevé des mal-logés.

De plus, les coûts de la construction et l'augmentation semestrielle des loyers posent des problèmes financiers pour un nombre toujours plus grand de familles. Ainsi, la rentabilité financière s'opère au détriment de la rentabilité sociale, car c'est bien de cela qu'il s'agit en définitive.

Les taudis, les logements surpeuplés sont à l'origine de maladies, de déséquilibres nerveux, notamment pour les enfants. Il faut voir là aussi l'une des causes des retards scolaires avec toutes les conséquences néfastes qu'ils impliquent pour l'avenir de ces enfants.

Toujours sous le prétexte de rentabilité, les loyers des immeubles anciens ont été rendus libres. Le résultat a été leur montée en flèche et, pour toutes les familles, le prix des loyers absorbe une proportion dévorante des dépenses du ménage.

Deux simples pourcentages le montrent : de 1960 à 1965, le salaire minimum interprofessionnel garanti a progressé de 33,5 p. 100 ; quant aux loyers, ils ont augmenté, en moyenne, de 125 p. 100. On est loin des 5 ou 7 p. 100 qui, selon les milieux officiels, seraient consacrés au logement.

Ajoutons que si l'on entend appliquer le slogan du « service rendu » à tous les domaines, il en est un pour lequel exception est faite, celui des salaires, des traitements et des pensions.

Comment, en effet, pourraient-ils se loger convenablement, ces 4 millions de travailleurs qui gagnent moins de 600 francs par mois et ces millions d'autres dont le salaire mensuel n'atteint pas mille francs ? Et comment ne pas penser aux personnes âgées qui, pour la plupart, disposent de ressources scandaleusement faibles, des dizaines de milliers d'entre elles n'ayant que moins de six francs par jour pour vivre. Lorsqu'elles sont logées, il leur arrive de ne plus pouvoir faire face au prix du loyer, notamment dans la région parisienne où l'allocation de logement n'est pas servie au-delà d'un plafond de ressources de 3.000 francs. La menace d'expulsion pèse alors sur elles.

Une véritable politique du logement doit tenir compte des besoins du pays. Le nombre des logements à construire, compte tenu des habitations vétustes et surpeuplées, du nombre croissant de jeunes ménages, des migrations, est évalué à douze millions pour les vingt années à venir. C'est dire que notre proposition, rappelée tout à l'heure par mon collègue et ami M. Ballanger à cette tribune, et tendant à réaliser 600.000 logements par an dont la moitié dans le secteur des H. L. M., fixe un chiffre raisonnable mais minimum. Bien entendu, dans ces constructions doivent être prévus les logements pour les personnes âgées et pour les jeunes ménages.

Les moyens pour y parvenir existent. Tout d'abord, il convient que l'Etat consente des efforts, en faveur du logement social, sous la forme de subventions et d'emprunts avantageux, assortis de nouveau d'un taux d'intérêt de 1 p. 100 et d'une durée de remboursement de soixante ans, et portant sur la totalité des dépenses concernant les immeubles et les équipements collectifs nécessaires.

En second lieu, un droit de préemption sur les terrains doit être accordé aux communes, comme une de nos propositions de loi l'envisage. L'exercice de ce droit doit être rendu possible grâce à la création d'une caisse nationale d'aménagement foncier.

En troisième lieu, il convient de réexaminer la question de l'utilisation de la taxe de 1 p. 100 sur les salaires. Elle devrait être portée au taux de 2 p. 100 pour les entreprises employant plus de cent salariés.

Cette taxe devrait être versée en priorité aux organismes d'H. L. M. et non point à des sociétés privées formées, dans la plupart des cas, par les patrons eux-mêmes, ce qui leur permet d'exercer toutes sortes de pressions sur le personnel qu'ils logent.

Dans l'immédiat, des mesures peuvent être prises en vue d'empêcher toute expulsion sans relogement préalable.

Il faut réquisitionner les milliers de logements vacants et les offrir à des prix accessibles aux familles relogées, ces dernières étant mises à même, par ailleurs, de bénéficier d'allocations de logement.

Quant aux loyers, il convient de mettre fin à leur hausse continue. En même temps, l'attribution de l'allocation de logement doit être revue afin que toutes les familles qui en ont besoin puissent la percevoir.

Les conditions de son attribution en fonction de l'habitabilité doivent être assouplies. La situation économique actuelle et l'augmentation du nombre des sans-travail commandent d'étendre le bénéfice de l'allocation à cette dernière catégorie. Comme les personnes âgées et les personnes frappées par la maladie, ils doivent pouvoir toucher des allocations pour faire face à leurs obligations.

Ainsi, nombre d'entre eux ne verraient pas ajouter à leur situation pénible, la menace d'une expulsion.

Il est bien clair que, pour le Gouvernement, de telles conceptions sont éloignées de sa politique, mais je suis persuadé que ce seront celles que la majorité démocratique de ce pays fera triompher. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Meunier.

**M. Lucien Meunier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au cours d'une campagne électorale durant laquelle je me suis efforcé de comprendre les sentiments et les réactions de mes interlocuteurs, j'ai entendu — vous vous en doutez bien — formuler un certain nombre de critiques.

Elles sont toujours faciles, direz-vous. Il m'est apparu, une fois de plus, que le général de Gaulle avait raison (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), oui, il avait raison lorsqu'il écrivait, en 1932, dans son livre *Au Fil de l'épée* : « L'opinion ingrate tient pour rien les services du Gouvernement et dans le succès même écoute ses adversaires avec complaisance. » (*Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Je me demande toutefois si les personnes qui écoutaient avec complaisance, dans cette enceinte, les propos véhéments du député Mitterrand, ont pu découvrir dans ceux-ci un apport constructif quelconque.

Pour ma part, je n'y ai trouvé que les phrases creuses d'un avocat plaidant une mauvaise cause (*Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*), en employant tout particulièrement la calomnie, notamment à l'égard de nos frères d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

C'est pourquoi je pense qu'il appartient au représentant de la nation que je suis, non pas d'accabler le Gouvernement de critiques, mais bien d'être, entre les électeurs et lui, un trait d'union capable d'apporter à ce gouvernement des éléments de nature à l'aider dans l'œuvre qu'il poursuit afin de rénover les structures tant matérielles que sociales de la France.

**M. André Tourné.** N'en ajoutez plus !

**M. Lucien Meunier.** M. Duhamel nous a dit : « La France, aujourd'hui, est en état de neurasthénie ».

Eh bien ! messieurs les ministres, je me demande s'il n'y a pas un peu de vérité dans cette phrase. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Jacques Duhamel.** Il y a beaucoup de vérités dans mes propos.

**M. Lucien Meunier.** J'ai ressenti, je dois le dire, en parcourant les quelque 208 communes de ma circonscription — ce nombre vous indique qu'il s'agit d'une circonscription à prédominance rurale — j'ai ressenti, dis-je, l'inquiétude diffuse et le pessimisme des ruraux.

**M. Paul Balmigère.** Enfin la vérité !

**M. Lucien Meunier.** Ce que réclament d'abord, en ce qui les concerne, les agriculteurs, c'est la parité entre leurs revenus et ceux des autres catégories de citoyens. (*Très bien ! très bien ! et rires sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Certes dans le discours de présentation du quatrième gouvernement, le Premier ministre nous a dit : « Dans de nombreuses

régions, l'agriculture a achevé sa transformation et doit être en mesure de tirer profit du marché de deux cents millions de consommateurs qui va lui être ouvert ».

Et il poursuivait en ces termes :

« Il est d'autres endroits où cette transformation ne fait que commencer et où elle s'avère d'autant plus délicate que notre objectif reste la sauvegarde de l'exploitation de type familial. » (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Il se trouve, mesdames, messieurs, que le monde agricole a paru croire que nous voulions, nous, majorité, la disparition de la petite exploitation familiale. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Guy Ducloné.** Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les faits !

**M. le président.** Veuillez laisser parler M. Meunier sans l'interrompre.

**M. Lucien Meunier.** Je répète ce que je viens de dire, car vous ne m'avez peut-être pas bien entendu...

**M. le président.** Ne provoquez pas l'Assemblée, monsieur Meunier, et poursuivez votre exposé.

**M. Lucien Meunier.** Le monde agricole nous a paru croire que, nous, majorité, nous voulions la disparition de la petite exploitation familiale.

Plusieurs députés communistes. C'est vrai !

**M. Lucien Meunier.** J'aimerais, monsieur le Premier ministre, que vous puissiez démontrer qu'il n'en est rien. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mais, pour ce monde rural, qui n'est d'ailleurs pas uniquement composé d'agriculteurs mais également de retraités, d'ouvriers habitant la campagne et travaillant à la ville, aussi bien que de citadins possédant une résidence secondaire, il semble qu'il ne soit pas suffisamment tenu compte d'un problème indirectement social, c'est-à-dire de l'équipement collectif de nos campagnes — je dis bien collectif — et si en matière de distribution, notamment de l'eau et d'établissement de réseaux d'assainissement des efforts sont faits, ils sont fragmentaires, laissés à l'initiative des communes dont les ressources, malgré les subventions de l'Etat (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) ne parviennent pas à financer la réalisation de projets rendus souvent plus coûteux que prévu par l'intervention du génie rural.

Tous les maires de nos petites communes estiment que cette question de l'eau est l'une des causes de la neurasthénie des campagnards. Pour y porter remède, je vous suggère de ne plus laisser ce problème à la charge des communes, mais de le faire étudier à l'échelon national. Ainsi pourrait-on, par un système rationnel de distribution couvrant toute une région, diminuer les dépenses d'installation et permettre à tous les usagers de payer le mètre cube d'eau à un prix identique, comme c'est le cas pour le kilowatt d'électricité. (*Très bien ! et rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Je ne voudrais pas allonger ce débat en entrant ici dans des détails, mais, croyez-moi, c'est bien d'une affaire sociale qu'il s'agit, c'est bien de la vie de nos campagnes, dans lesquelles viendront résider, si elles sont équipées, citadins et ouvriers désireux d'échapper à la vie malsaine des grandes concentrations industrielles et urbaines.

Si mes suggestions devenaient réalité, les ruraux, messieurs les ministres, vous en seraient infiniment reconnaissants.

J'ajoute que la suppression des zones de salaires rendrait, elle aussi, la vie à nos campagnes. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Enfin, ne serait-il pas bon d'accorder aux petits commerçants la possibilité de disposer d'un salaire fiscal déductible de leurs bénéfices commerciaux ?

Je n'ignore pas que c'est à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances qu'il importe d'aborder tous ces problèmes. J'ose espérer que la discussion sera alors largement ouverte et que le Gouvernement marquera ainsi tout l'intérêt qu'il porte à ceux qui ne lui demandent rien d'autre que le droit de travailler librement et qui lui font confiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lombard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. Georges Lombard.** Monsieur le président, mes chers collègues, le conseiller municipal de Cajarc, le député de Saint-Flour, le Premier ministre ne peut être indifférent — j'en suis persuadé — aux problèmes des hommes qui, dans nos provinces, dans nos villes, se battent pour assurer leur dignité et celle de leurs enfants.

Jean-François Gravier a traduit le sens de leur combat, l'angoisse qui les étirent, lorsqu'il a écrit : « Le survol d'un siècle d'histoire nous montre que la prolétarisation a d'abord été refusée par des catégories sociales. Elle l'est aujourd'hui par des communautés territoriales. Tout comme les mineurs et les cheminots revendiquaient avant 1900 une condition meilleure, les pays sous-développés de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur réclament maintenant les moyens du progrès ».

Si personne ne met en cause le principe de l'expansion, le besoin ou la volonté de croissance de notre économie, beaucoup se demandent en revanche si, dans les faits de chaque jour, il y a coïncidence entre cette politique d'expansion et celle de l'aménagement du territoire que souhaitent de toutes leurs forces et non dans un intérêt égoïste, mais dans l'intérêt de la nation, les différentes régions de France.

Elles savent que le Plan pose le principe d'associer la volonté d'expansion au souci d'y faire participer l'ensemble du territoire, puisque, en définitive, c'est « une projection volontaire dans le temps et dans l'espace de la société de l'avenir ».

Mais à cause de cela, messieurs les ministres, beaucoup de nos régions, et celle dont je suis le représentant en particulier, s'interrogent avec angoisse sur cet avenir.

Sera-t-il la vie pour elles, ou au contraire, cet avenir sera-t-il leur mort ?

Oh ! certes, il existe — il faut être honnête — des franges de lumière. Dans ma province en particulier un effort a été entrepris qui a déjà porté quelques fruits. Une politique a été affirmée, des mesures importantes ont été arrêtées dont la ville que j'administre porte témoignage.

Il n'en demeure pas moins que les différents objectifs fixés pour cette province comme pour les autres — nous le savons — à l'avance — ne seront pas atteints.

Ils ne seront pas atteints parce que les grandes orientations du Plan ou se contrarient, ou sont hors de nos moyens, ou traduisent — et c'est peut-être plus grave — l'hésitation dans les choix.

A titre d'exemple uniquement, mes chers collègues, je rappelle que cette hésitation dont je viens de parler, les définitions données par le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> Plan pour la région parisienne la symbolisent.

Le IV<sup>e</sup> Plan affirmait qu'il fallait freiner la croissance de la région parisienne car on la considérait comme préjudiciable à l'ensemble du pays » et il fallait « promouvoir une meilleure organisation interne de cette région ».

Le V<sup>e</sup> Plan prévoit, lui, parmi ses grandes options « la modernisation de la région de Paris en vue de satisfaire les besoins de ses habitants et de permettre à la capitale de jouer son rôle national et international dans des conditions comparables à celles des autres régions urbaines de l'Europe ».

Loin de moi — je m'empresse de vous le dire — l'idée de nier les besoins en équipements de tout genre dans la région parisienne, mais force est de constater que le fait de supprimer les orientations tendant à freiner, voire à arrêter l'accroissement de cette région risque de contribuer à accélérer le phénomène du gigantisme parisien et, du même coup, à accroître encore ses besoins en équipements, pour que la vie y reste seulement possible.

Et la question nous vient à l'esprit : au détriment de qui et à quel prix ?

Monsieur le Premier ministre, un de vos illustres prédécesseurs, s'inquiétait déjà de ce problème, il y a bien longtemps ; c'est M. Thiers qui s'écriait à la tribune du corps législatif :

« Je le dis sincèrement, j'ai l'aversion de la dépense. De 50 millions sous Louis-Philippe, le budget de Paris est monté à 250 millions. On parle de ce budget avec une aisance qui m'étonne. Deux fois celui de la Bavière ! Presque deux fois celui de la Belgique ! »

Que dirait aujourd'hui M. Thiers si, ouvrant le livre blanc sur la région parisienne paru au cours du IV<sup>e</sup> Plan, il apprenait, malgré l'orientation alors rappelée, qu'on y prévoyait une augmentation de la population du district de 8.600.000 habitants en janvier 1963 à 12 millions en 1985 ?

Certes, on pourrait me répondre — et on ne manquera sans doute pas de le faire — que des contrepoids sont prévus : les métropoles d'équilibre. Mais les faits démontrent que c'est d'autres choses que nos provinces ont besoin.

Pour la Bretagne — on prend les exemples que l'on connaît — les vues prospectives et les objectifs que vous avez fixés vous-même se traduiraient en 1970, s'ils sont atteints — mais nous savons qu'ils ne le seront pas — par une population active de

968.300 personnes, alors qu'elle était de 990.600 en 1962 et de 1.071.000 en 1954.

Que signifient ces chiffres ? Un grand désarroi dans les jours qui viennent !

Monsieur le Premier ministre, je crois savoir que vous devez vous rendre en Bretagne — et je vous en remercie à l'avance — pour examiner la situation à la suite de cette « marée noire » dont nous aurons à parler la semaine prochaine.

Et bien ! si vous posez la question suivante aux plus humbles de nos maires ou de nos responsables économiques ou sociaux : « Quel est votre problème numéro un ? » tous vous répondront « l'absence de travail, l'exode ». Et si vous posez une deuxième question : « Qu'attendez-vous avant tout de mon gouvernement ? », avec la même unanimité ils répondront : « Nous ne refusons pas les mutations indispensables, nous travaillons d'arrache-pied, nous investissons, nous essayons de mettre en place les routes, les écoles, les ports, l'habitat, en un mot toutes les structures d'accueil sans lesquelles il n'y a pas d'industrialisation possible ; mais, à notre détermination sans détour, doit correspondre une volonté égale de votre part. »

Tel est le grand problème, monsieur le Premier ministre. Si l'on admet que seul importe le rythme de la croissance globale d'une économie, il est possible de choisir une autre voie, celle qu'indiquait le rapport sur les grandes options du IV<sup>e</sup> Plan où l'on pouvait lire :

« Les prévisions sur l'aménagement du territoire pourraient, aux yeux de certains, consister en un pari pour l'expansion maximum des régions fortes, accompagné du transfert, en ce qui concerne les régions faibles, d'une partie des gains ainsi obtenus. »

Mais — et c'est à l'honneur des auteurs de ce rapport — on peut y lire immédiatement après :

« Il n'a pas paru possible d'aller jusqu'au bout d'une thèse qui se réclame de l'efficacité mais qui tient insuffisamment compte de certaines réalités humaines. »

L'aménagement du territoire est la grande affaire de notre temps. De sa conception dépend le visage de la France. Je crois, monsieur le Premier ministre, que le moment est venu de préciser votre propre choix.

C'est en effet une réponse précise que mes collègues et moi-même attendons. La question peut se résumer en trois phrases : Quelle est votre conception globale dans ce domaine ? Quels moyens envisagez-vous de mettre en œuvre ? Combien de temps vous accordez-vous pour relancer une action qui, de l'avis unanime, piétine depuis cinq ans ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur quelques bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Darchicourt. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**M. Fernand Darchicourt.** Mesdames, messieurs, « M. Pompidou entend se présenter sous le signe de la nouveauté » et de l'action », « M. Pompidou se lance à fond », « M. Pompidou va foncer ». (Rires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.) C'est ainsi, monsieur le Premier ministre, que la presse qui vous est favorable et la radio gouvernementale avaient annoncé votre déclaration de politique générale.

**M. Raoul Bayou.** Il n'ira pas loin.

**M. Fernand Darchicourt.** Vous-même, reprenant à votre compte la dernière formule du Président de la République, nous avez dit : « Nous allons agir et irons de l'avant ».

Mais après avoir écouté, lu et relu attentivement votre déclaration, nous sommes au regret de dire : hélas ! hélas ! hélas ! et force nous est de considérer votre discours d'hier comme une simple et bien prudente déclaration d'intentions.

Mais l'enfer, dit-on, n'est-il pas pavé de bonnes intentions ? Grande est la déception de tous les hommes de progrès qui siègent sur les bancs de l'Assemblée nationale. car ils espéraient que vous traiteriez de problèmes actuels ne serait-ce que pour montrer que le Gouvernement n'y était pas indifférent.

Nous sommes restés sur notre faim. Aussi, pour aider le Gouvernement à agir et aller de l'avant, comme il le proclame, vais-je au nom de la fédération de la gauche démocrate et socialiste le rappeler aux réalités en évoquant certaines questions à l'ordre du jour.

Je parlerai en premier lieu de la situation des anciens combattants et victimes de guerre. Au sein du Gouvernement, le ministère qui en a la charge a été maintenu. Nous nous en félicitons, mais le changement de son titulaire — le cinquième, soit dit en passant, depuis 1959 — signifie-t-il pour autant un changement de politique à leur égard ?

Tout le monde sait combien sont grands le malaise et le mécontentement qui régnaient dans ce milieu. Et pourtant, avec un peu de bonne volonté et surtout de bonne foi et de logique, il serait facile de satisfaire les intéressés.

En fait, que veulent-ils ?

Ils veulent qu'on leur rende ce qu'on leur a pris depuis 1959, sans plus.

Ils veulent que la loi intervenue en leur faveur soit appliquée et respectée, sans plus.

Ils veulent que la retraite du combattant redevienne égale pour tous, comme c'était le cas avant 1959, et qu'on mette fin à la discrimination intolérable créée entre ceux de 1914-1918 et ceux de 1939-1945 par le pouvoir gaulliste.

Ils veulent que le 8 mai redevienne jour férié et chômé, à l'image du 11 novembre, comme cela aussi existait avant 1959.

Ils veulent que l'on rende aux offices national et départementaux les moyens de gestion qui étaient les leurs avant 1959, afin de leur permettre de remplir la mission sociale pour laquelle ils ont été créés.

Ils veulent l'application loyale du rapport constant des pensions avec les traitements de fonctionnaires. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Ils n'acceptent pas l'interprétation restrictive que, depuis 1962, le Gouvernement fait de la loi.

Ils veulent que les combattants d'Algérie puissent bénéficier de la loi en matière de reconnaissance de la qualité de combattant.

Ils veulent enfin que l'article 55 de la loi de finances de 1962, qui leur était favorable, soit appliqué intégralement, que le plan quadriennal qui en découle soit financé comme l'exige la loi et, pour cela, que le Gouvernement abandonne l'attitude de refus systématique qui est la sienne depuis 1963.

Ce rappel des problèmes intéressant les anciens combattants et victimes de guerre montre qu'en fait il ne s'agit pas, de leur part, de revendications : ce qu'ils demandent, c'est seulement la restitution de ce qu'on leur a pris et le bénéfice des dispositions incluses dans la loi. Oui ! la loi, mesdames, messieurs, rien que la loi, mais toute la loi ! (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Messieurs du Gouvernement, j'invoque en la matière la loi, cette loi à laquelle vous ne pouvez vous soustraire, la loi qui s'impose à vous comme au simple citoyen, car nul ne peut se mettre au-dessus d'elle, si haut placé soit-il. Nous vous le rappellerons ici et au dehors si cela est nécessaire et autant de fois qu'il le faudra.

En second lieu, monsieur le Premier ministre, je voudrais dire combien nous avons été étonnés de votre silence sur la situation particulière de certaines grandes professions et, par voie de conséquence, sur la situation économique et sociale des régions où s'exercent ces professions.

Je veux dire par là que les mineurs de fer sont en grève, pour garder leur emploi et pour qu'on donne du travail à leurs enfants.

Nos mines de fer ne sont plus rentables, prétendent les patrons intéressés, qui suggèrent de cesser certaines exploitations. Le Gouvernement ne les dément pas ; il les laisse faire. Alors, on licencie ; on licencie surtout depuis les élections ; on licencie ici et, ailleurs, on réduit la durée hebdomadaire du travail.

Ces mines ne sont plus rentables ? Ne serait-ce pas plutôt que les patrons intéressés pensent réaliser davantage de bénéfices dans d'autres secteurs ?

Et la grève continue ! Qu'a fait le Gouvernement et que fera-t-il ? Nous aimerions bien le savoir. A-t-il tenté, va-t-il tenter d'obtenir du patronat qu'il accepte de discuter avec les syndicats, et cela sans préalable ? Et si reconversions il doit y avoir dans ces régions de mines de fer, dans quelles conditions sont-elles envisagées ? Les travailleurs reconvertis y gagneront-ils ou y perdront-ils ?

A l'expérience, il apparaît que les reconversions intervenues, pour minimes qu'elles soient et pour n'avoir pas été pensées à temps, sont loin d'être entièrement favorables aux travailleurs.

Ainsi, par la grève, les mineurs de fer luttent pour leur droit au travail, et voici que le même problème se pose pour les mineurs de charbon. A leur tour, ils commencent à connaître le chômage et on annonce d'autres journées chômées pour les prochains mois.

Je pose alors une question au Gouvernement : sous quelle forme et dans quelles conditions les travailleurs des mines victimes du chômage seront-ils indemnisés ? Ils ont en effet le droit de réclamer une indemnisation puisque, contre leur gré, on les empêche, certains jours, de travailler comme ils le voudraient. Ne pensez-vous pas, monsieur le Premier ministre, qu'il

serait préférable après tout, plutôt que de compenser pécuniairement les effets du chômage, de prendre les mesures propres à le réduire ou à l'éviter ?

Un retour à la semaine de quarante heures payées quarante-huit ou, à défaut de pouvoir prendre une telle décision dans l'immédiat, l'octroi aux mineurs de deux jours de repos toutes les trois semaines font partie de ces mesures que nous proposons contre l'apparition du chômage dans les mines. Le ferez-vous ? La question vous est posée.

Le chômage est un scandale ; il est pire que la misère car il y ajoute souvent l'humiliation. Être en état de travailler, vouloir produire, en avoir besoin et se trouver dans l'impossibilité de le faire, cela constitue l'une des plus graves atteintes à la dignité de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*) L'économie se prive en même temps de forces de production et de possibilités de consommation : absurdité du régime capitaliste. Un système économique n'a de sens que dans la mesure où il considère l'homme comme finalité et non pas comme un simple moyen. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

La droite et la gauche n'ont pas la même attitude en face du chômage. La reconnaissance du droit au travail et la politique du plein emploi pour en assurer le respect sont les soucis permanents de la gauche. Le gouvernement Léon Blum l'a prouvé en 1936. Le gouvernement Guy Mollet, en 1956-1957, l'a prouvé également en faisant tomber le chiffre des sans-travail au niveau le plus bas de toute notre histoire d'après guerre ; le chômage avait alors pratiquement disparu.

Pour la droite, en revanche, c'est-à-dire pour vous, messieurs de la majorité et du Gouvernement, le plein emploi n'est pas une préoccupation permanente. Voyez en Lorraine, où la recherche de la garantie de l'emploi provoque les conflits sociaux que l'on sait. Voyez le Nord et le Pas-de-Calais, et toutes les régions minières de France, et la régression économique dont ils souffrent. Toutes ces régions ressentent de plus en plus fortement les conséquences d'une crise amorcée depuis plusieurs années, plus particulièrement depuis votre arrivée au pouvoir. Dans ces régions, des secteurs entiers risquent d'être transformés en désert.

Voyez le bassin minier du Pas-de-Calais, l'arrondissement de Lens et plus encore celui de Béthune.

Les charbonnages, après avoir apporté à ces régions la prospérité, les abandonnent petit à petit. De nombreux puits ont été fermés ces dernières années. D'autres fermetures sont envisagées. Le plan charbonnier prévoit une réduction de la production de 2 p. 100 par an d'ici à 1970, et on peut imaginer aisément que la réduction effective sera supérieure à celle qui est prévue.

Des concentrations de services et de groupes s'opèrent avec, comme objectif urgent et premier, la réduction des effectifs. Des ouvriers et des employés des mines doivent, de ce fait, se déplacer à vingt, trente kilomètres et même davantage pour exercer leur emploi.

C'est la liquidation accélérée de l'industrie charbonnière. On assiste d'ailleurs actuellement à une véritable curée sur les charbonnages de France. Le Gouvernement a décidé d'aider la métallurgie, mais il le fait pour une part au détriment des charbonnages, qui doivent consentir aux patrons de la métallurgie des rabais manifestement exagérés sur les prix des fines à coke et des cokes.

Sur le plan commercial, les charbonnages sont tenus de respecter les prix de barème, mais cette règle n'est pas imposée aux sociétés pétrolières, qui peuvent ainsi, avec le fuel, accaparer et contrôler le marché à leur seul profit. Ajoutons à cela le préjugé favorable qu'on accorde, dans le cadre de la politique gouvernementale, à la pétrochimie au détriment de la carbochimie, c'est-à-dire au détriment de notre production nationale.

En outre, on pratique une politique d'importation à outrance. Les charbons étrangers ne devaient constituer qu'un simple complément de la production nationale et non se substituer à elle. Ce principe, s'il était respecté, devrait conduire le Gouvernement à engager une action pour obtenir la révision du traité franco-allemand dans le cadre d'une politique énergétique européenne.

Cette politique d'importation à outrance conduit les charbonnages à consentir au négoce des rabais importants pour mettre le charbon français à parité avec les charbons étrangers, faisant supporter par là même de gros sacrifices financiers à la profession.

Ainsi donc, le charbon français doit se battre sur le plan de la concurrence des autres sources d'énergie, sans parler de l'arrivée dans le Nord et le Pas-de-Calais, dans un délai de trois ans, du gaz naturel de Hollande. Il doit se battre aussi, dans son

propre domaine, avec les charbons étrangers importés d'une manière inconsiderée.

Devant cette situation, il appartenait au Gouvernement, spécialement au Premier ministre, de situer les véritables besoins des professions et des régions minières intéressées.

En effet, aux considérations sentimentales, puis théoriques, affichées au cours de la dernière décennie, s'ajoutent maintenant des chiffres incontestés.

Ainsi, pour le bassin minier du Pas-de-Calais, des études font apparaître qu'en 1960 il y avait 84.000 travailleurs, qu'en 1965 il y en avait 70.000, qu'en 1970 il n'y en aura plus que 57.500, et qu'en 1980 il en restera 30.000 seulement. Pendant ce temps, la population passera de 636.000 à 700.000 personnes.

Déjà, dans cette région, des milliers de jeunes gens sortant de l'école primaire à quatorze ans, d'un collège, ou d'un lycée, nantis de diplômes, sont chômeurs avant même d'avoir travaillé et ne sont protégés, dans la plupart des cas, par aucune législation sociale ou familiale.

Pour cette jeunesse qui monte et pour la région dont je parle, il faudrait créer de 2.500 à 3.000 emplois nouveaux par an. Or rien ou presque rien n'a été fait jusqu'à présent.

On nous a annoncé, il y a plusieurs mois, la création d'une zone industrielle à Douvrin-Billy-Berclau qui devrait procurer entre 5.000 et 10.000 emplois nouveaux. Nous avons essayé de nous renseigner, mais on est incapable de nous dire ce qui s'y fera et où on ira.

C'est le drame, monsieur le Premier ministre, qui s'installe et se développe dans les régions minières. Que fait le Gouvernement ? Ou qu'entend-il faire pour y remédier ? Voilà encore une question précise et directe. J'espère que la réponse le sera également.

Prenez garde, messieurs du Gouvernement. Votre responsabilité est très grande en la matière. Le mécontentement va grandissant dans les régions minières.

Ce qui préoccupe nos populations, ce qui les passionne, c'est de savoir comment on va y vivre et travailler. Ce qu'elles veulent, c'est la garantie de l'emploi pour les actifs d'aujourd'hui et le droit pour la jeunesse qui monte d'être admise sur le marché du travail.

Ce qu'elles veulent, c'est que vos actes suivent vos paroles. M. Pisani, ministre de l'équipement, déclarait fin 1966 à Béthune, dans le Pas-de-Calais : « Cette région, qui a puisé jusqu'à présent sa richesse dans son sous-sol, doit la tirer désormais des hommes qu'elle a rassemblés sur son sol. C'est sur place qu'il faut utiliser cette richesse, et le Gouvernement a conscience de cette nécessité. »

Il est temps pour le Gouvernement de comprendre qu'il a là l'occasion d'agir et d'aller de l'avant, selon son propre mot d'ordre.

Pour les populations des régions minières, les mineurs et leurs familles, l'heure n'est plus aux attermoissements. L'heure est à l'action. Et la gauche en général, la gauche démocrate et socialiste en particulier, saura vous le rappeler et agir en conséquence. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Laurent. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Paul Laurent.** Mesdames, messieurs, il suffit de consulter les résultats des votes des 5 et 12 mars dans les principales concentrations industrielles du pays pour constater que la majorité des salariés s'est prononcée contre la politique gouvernementale, particulièrement contre ses aspects économiques et sociaux.

Les travailleurs sont las des promesses répétées et jamais tenues. Ils en ont assez des années sociales dont on ne parle qu'au futur. Ils condamnent de plus en plus les bavardages sur le progrès démentis par la dégradation de leurs conditions d'existence. C'est une vue plus claire de la nature du pouvoir en place qui les conduit à s'en détourner chaque jour davantage et à resserrer leur unité de revendication et d'action.

Ils n'ont rien trouvé de rassurant, monsieur le Premier ministre, dans le vide calculé de la déclaration d'hier et dans votre petit effort pour regonfler la baudruche défraîchie de l'association capital-travail.

Ajoutons-y votre insistance à prédire les conséquences négatives de la mise en place du Marché commun présenté, il y a peu de temps encore, comme le moyen de résoudre tous les problèmes sociaux.

Tout cela incite les travailleurs à ne compter plus que jamais sur leur lutte.

Aujourd'hui comme hier, le Gouvernement et la majorité sont dans le camp du grand patronat. On a déjà parlé à cet égard des entraves aux manifestations ouvrières en Lorraine. Je veux citer deux autres exemples actuels de l'attitude gouvernementale.

A Paris, depuis des années, la direction des usines Citroën empêche le déroulement normal des élections syndicales. Elle s'apprête de nouveau, en refusant un court arrêt de travail sur les chaînes, dans les ateliers et les bureaux, en multipliant les menaces et les brimades, à empêcher les travailleurs de voter librement.

Que fait le représentant du ministre des affaires sociales ? Il se déclare incompétent. Jusqu'à quand va se prolonger une incompétence qui n'est qu'une façon de favoriser directement l'arbitraire de la direction Citroën ?

Dans un autre domaine, il y a six mois, le 21 octobre 1966, les deux plus grandes organisations syndicales françaises, la C. G. T. et la C. F. D. T., transmettaient au Premier ministre un mémorandum contenant les revendications sur lesquelles elles ont réalisé un important accord d'unité d'action. Ce mémorandum n'a fait l'objet d'aucune réponse de la part du gouvernement de la législature précédente. Comme le gouvernement actuel lui ressemble plus qu'un frère, peut-être le Premier ministre, puisqu'il a beaucoup parlé hier de dialogue, va-t-il se décider à répondre enfin aux grandes organisations syndicales.

D'autres députés communistes ont déjà donné ou donneront le plein appui de notre groupe au mémorandum de la C. G. T. concernant l'emploi et la fiscalité. J'insisterai, pour ma part, sur la question des salaires et de la sécurité sociale.

Répétons d'abord qu'en neuf ans de pouvoir gaulliste, la production industrielle a augmenté de 60 p. 100, la productivité par heure de travail de 50 p. 100, alors qu'un examen sérieux montre que le pouvoir d'achat des salariés a stagné dans son ensemble et s'est même dégradé pour certaines catégories d'entre eux.

La récente rencontre nationale des femmes pour l'égalité des rémunérations à travail égal a souligné que trois millions de femmes travailleuses gagnent moins de 600 francs par mois et qu'en 1964, un tiers des travailleuses n'ont pas touché plus de 415 francs par mois. Les abattements d'âge sur les salaires des jeunes atteignent de 20 à 50 p. 100, au mépris des recommandations internationales pourtant ratifiées par le Gouvernement.

Nous savons, de plus, qu'une grande partie des luttes engagées vise à réduire les disparités salariales qui représentent, d'une région à l'autre, à qualification professionnelle égale, et sans aucune justification économique, 30, 40 et parfois même 50 p. 100 du salaire.

Le groupe communiste se prononce avec la plus grande netteté pour les trois revendications salariales essentielles défendues par la C. G. T. et qui sont d'ailleurs contenues dans le programme du parti communiste français pour une démocratie véritable :

Premièrement, augmentation générale des salaires dans le cadre d'accords contractuels garantissant les salaires réels ;

Deuxièmement, pour tous les salariés à temps complet, un salaire mensuel garanti de 600 francs minimum ;

Troisièmement, application intégrale du principe « à travail égal, salaire égal » par la suppression complète des abattements de zones, des discriminations et disparités salariales frappant les rémunérations des femmes, des jeunes, des travailleurs de certaines régions et des émigrés.

Pour aller vers la satisfaction de ces revendications, nous soutenons également la triple procédure proposée par la C. G. T.

Pour les salariés des secteurs public et nationalisé, il faut que s'engagent rapidement de véritables négociations entre l'Etat ou les organismes qui le représentent et les organisations syndicales de fonctionnaires des services publics et industries nationalisées. Cela est nécessaire, notamment, pour le conseil supérieur de la fonction publique dont les fonctionnaires aimeraient connaître la réponse à la question suivante posée par leurs organisations syndicales : le Gouvernement est-il d'accord pour envisager une augmentation des crédits inscrits au budget de 1967 permettant d'honorer les engagements pris par lui à l'égard des fonctionnaires actifs et retraités ?

De rapides et véritables négociations doivent être également engagées pour les salariés du secteur privé, d'une part, entre le conseil national du patronat et les centrales ouvrières, d'autre part, selon la nature des revendications posées, entre les chambres patronales et les représentants des fédérations syndicales d'industrie.

J'ajoute qu'une politique d'augmentation des salaires ne saurait exclure les retraités. Conjointement aux propositions faites par le groupe communiste visant à abaisser l'âge de la retraite, il faudrait, pour soulager le sort de nos anciens, fixer le taux de leur pension à 50 p. 100 du salaire moyen des dix meilleures années, toutes primes comprises, et fixer le minimum de la pension de vieillesse et de toutes les allocations à 80 p. 100 du salaire minimum garanti. Pour les fonctionnaires, il faudrait intégrer les indemnités de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension.

Enfin, parmi les menaces qui pèsent sur les conditions de vie des travailleurs, une des plus graves est la préparation, confirmée discrètement hier encore, d'une attaque d'envergure contre le système de sécurité sociale. La tactique gouvernementale est connue: en faisant supporter au budget de la sécurité sociale des charges qui devraient lui être totalement étrangères, en refusant les mesures d'assainissement conformes aux intérêts des assurés sociaux, on agite l'épouvantail du déficit afin de justifier une remise en cause fondamentale des avantages acquis. Je ne prendrai que trois exemples:

Pour régler ce qu'on appelle l'insuffisance des recettes de la sécurité sociale, le Gouvernement et les diverses commissions qui travaillent sous sa direction ne pensent qu'à augmenter le taux des cotisations ouvrières par rapport aux salaires payés. Ne serait-il pas infiniment plus juste de pratiquer une politique d'augmentation générale des salaires qui résoudrait plus aisément le problème de la croissance des recettes de la sécurité sociale?

En second lieu, nul n'ignore que le remboursement des frais pharmaceutiques représente plus du quart des dépenses du régime général. Or l'importance de telles dépenses s'explique en grande partie, d'une part, par les bénéfices exorbitants réalisés par les trusts de l'industrie chimique et le système de fixation des prix dont ils usent et abusent; elle s'explique, d'autre part, par les charges fiscales qui pèsent sur les prix des médicaments et transforment une partie des cotisations de la sécurité sociale en impôts indirects. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*) Elle s'explique enfin par les pratiques commerciales — publicité, conditionnement, etc. — qui grevent considérablement et sans aucune nécessité, le coût des produits pharmaceutiques.

La suppression des impôts qui obèrent les prix de vente, et la nationalisation immédiate des principaux monopoles de l'industrie chimique et pharmaceutique permettraient de modifier totalement cette situation et d'alléger considérablement ce chapitre des dépenses de sécurité sociale.

En troisième lieu, il importe de reconsidérer la question des frais d'hospitalisation, lesquels représentent près de 40 p. 100 des dépenses du régime général. Ces frais comprennent actuellement une participation considérable à l'équipement hospitalier et aux dépenses de l'enseignement et de la recherche médicale. Si les prix de journée des hôpitaux n'étaient pas ainsi grevés de charges qui doivent normalement incomber au budget de la santé publique, la normalisation indispensable serait là aussi facilitée.

Il faudrait encore parler de l'absence d'autonomie du régime général qui dénature complètement la conception d'origine du régime français de sécurité sociale.

J'arrêterai là mon propos qui ne visait qu'à souligner combien sont profondément antisociales et rétrogrades...

**M. Paul Lacavé.** Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue?

**M. Paul Laurent.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Lacavé, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Paul Lacavé.** Mon cher collègue, vous parlez de mesures rétrogrades qui dans la métropole sont de nature à porter atteinte aux aspects positifs du régime social.

Savez-vous qu'aux Antilles et à la Guyane les lois suivantes ne sont pas appliquées, et l'on peut se demander quand elles le seront: la loi du 2 août 1949 qui permet aux mères de la métropole ayant élevé cinq enfants jusqu'à l'âge de seize ans de bénéficier d'une allocation spéciale; la loi du 17 janvier 1948... (*Interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. le président.** Mon cher collègue, j'ai l'impression qu'il ne s'agit pas d'une interruption, mais d'un discours. Je vous invite donc à être très bref.

**M. Paul Lacavé.** ... la loi du 17 janvier 1948 concernant les allocations servies aux non-salariés; la loi du 10 juillet 1952 concernant les personnes privées de ressources suffisantes; l'article L. 249 du code de la sécurité sociale touchant aux prestations en nature de l'assurance maladie... (*Interruptions et exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République*) ... la législation sur le chômage... (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.* — *Bruits.*)

**M. le président.** Terminez, monsieur Lacavé.

**M. Paul Lacavé.** Je me permets d'insister parce qu'il s'agit de mesures sociales qu'il est indispensable de prendre aux Antilles, à la Guyane et à la Réunion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Si je vous ai demandé, monsieur Lacavé, d'abréger ce que je n'oserais appeler une simple interruption, c'est que l'orateur que vous avez interrompu avait déjà épuisé son temps de parole.

**M. Paul Balmigère.** On ne s'est pas gêné pour dépasser les temps de parole cet après-midi!

**M. le président.** Monsieur Laurent, je dois donc vous demander de conclure car votre temps de parole, comme je viens de le dire, est épuisé.

**M. Paul Laurent.** La tentative gouvernementale d'imposer en 1959 une franchise de 3.000 anciens francs sur les frais médicaux devrait inciter le Gouvernement à une certaine circonspection. La sécurité sociale intéresse 34 millions de Français. Soyez certains que dans ce domaine social comme dans les autres, le parti communiste français agira en accord avec les autres partis de gauche pour qu'une large action unie de tous ceux qui veulent défendre et améliorer la sécurité sociale fasse échec aux intentions réactionnaires du Gouvernement.

Les élections législatives ont réduit la majorité gouvernementale à sa plus précaire expression. Les salariés ont puisé dans les progrès des partis de gauche un puissant encouragement pour leurs luttes revendicatives. Ce qui se passe dans tout le pays le montre éloquentement.

Le parti communiste est aux côtés de ceux qui combattent pour améliorer leurs conditions d'existence. Il les soutient également parce qu'il sait que, pour une grande part, l'action de tous les salariés forge l'union de toutes les forces démocratiques du pays et prépare la défaite du pouvoir des grands capitalistes et la victoire de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laudrin. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Hervé Laudrin.** Monsieur le Premier ministre, dans la déclaration que vous avez présentée hier au Parlement, vous avez volontairement limité vos propos aux problèmes urgents, n'évoquant, pour l'agriculture par exemple, que quelques-uns de ses rapports avec le Marché commun.

Il est évident que, dans un tel débat de politique générale, il ne saurait être question pour nous de descendre dans le menu détail, qu'il s'agisse de l'établissement des prix, des modifications de structures, des aménagements sociaux, tous problèmes qui ont été, ou qui seront discutés en d'autres circonstances.

Au nom de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République, j'ai mission de vous dire, monsieur le Premier ministre, que votre majorité appuiera l'effort de réalisation qu'il vous reste à accomplir en agriculture. Mais, sur ce point, je dois vous donner certaines indications quant aux propos que nous aimerions vous voir tenir et quant aux réformes qui devraient intervenir dans notre législation.

S'agissant d'un domaine très souvent exploré dans cette enceinte, je vais m'efforcer d'éviter certaines redites. J'écarte donc délibérément l'analyse du malaise paysan que chacun connaît et qui, après tout, est un fait international et de toutes les époques. (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Paul Balmigère.** Mais il existe.

**M. Hervé Laudrin.** Ce n'est pas chez nous que les fermières se baignent dans du lait; elles craignent plutôt le mazout. (*Sourires.*)

Je laisse de côté les échéances que prévoit le Marché commun et qui sont parfois très difficile à franchir, car nos agriculteurs seront exposés à de grands risques s'ils ne sont pas prêts à temps. J'écarte enfin...

**M. Paul Balmigère.** Vous écarterez les difficultés.

**M. Hervé Laudrin.** Il en reste d'autres, hélas! J'écarte l'œuvre globale accomplie par la V<sup>e</sup> République et, spécifiquement, par cette majorité que M. Mitterrand brocardait hier avec une hargne d'autant plus violente qu'en dépit de ses calculs arithmétiques elle se retrouve une troisième fois, avec son gouvernement auquel elle demeure et demeurera fidèle. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Je rappelle seulement pour mémoire, pour ceux qui n'auraient pas suivi ces événements de très près, qu'au cours de la récente législature nous avons voté 27 lois et pris 67 décrets et 267 arrêtés concernant le monde agricole. Nous ne nous flattons certes pas d'avoir tout résolu. (*Exclamations sur les bancs de la*

fédération de la gauche démocrate et socialiste); nous avons seulement conscience d'avoir fait mieux que ceux qui nous ont précédé. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. René Cassagne.** Et pour les viticulteurs ?

**M. Hervé Laudrin.** Puisque le social fut évoqué hier de façon très particulière par l'opposition, j'ai tout de même le droit de rappeler que le budget social agricole représentait, en 1958, 2.550 millions de notre monnaie actuelle et qu'il atteint aujourd'hui 8.480 millions. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Nous avons, en neuf ans, plus que triplé l'aide que nous accordons au monde paysan. Il me suffira, je pense, de rappeler que c'est la majorité qui a fait adopter la loi sur l'assurance maladie des exploitants agricoles, qui a permis, par une disposition légale, d'en étendre l'application aux vieillards, qui a voté la loi sur les calamités agricoles. (Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**M. René Cassagne.** Elle a aussi augmenté les taxes sur les produits agricoles.

**M. le président.** Monsieur Cassagne, n'interrompez pas, je vous prie.

**M. Hervé Laudrin.** C'est la majorité qui a fait adopter la loi sur l'assurance accident, qui a créé le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures, l'indemnité viagère de départ, qui a augmenté les prestations vieillesse...

**M. René Cassagne.** Et les taxes sur le vin.

**M. Hervé Laudrin.** ... financé le ramassage scolaire, établi la parité d'enseignement pour les ruraux.

Cette œuvre n'attire que les sarcasmes de certains opposants, mais l'important, c'est qu'elle rende meilleure et plus aisée la vie de nos paysans. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

Nous avons donc l'intention de continuer dans la même voie. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Je concentrerai mes remarques sur trois idées principales qui ont été souvent mises en cause lors des débats électoraux : l'exploitation familiale, le revenu agricole et ses charges, la promotion des hommes de la terre.

La loi d'orientation agricole que nous avons votée le 5 août 1960 dispose en son chapitre I<sup>er</sup> qu'il faut mettre plus spécialement l'exploitation familiale en mesure de compenser les désavantages naturels et économiques. En réalité, il est bien difficile de définir cette exploitation familiale. Je n'ai trouvé nulle part une définition adéquate : ni la superficie, ni les unités de travail ne peuvent être retenues. Notre ministre de l'agriculture déclarait récemment avec sa souplesse d'esprit que l'exploitation peut être considérée comme familiale quand elle demeure à l'échelle humaine. Mais c'est une échelle qu'on peut allonger ou raccourcir suivant les besoins. En fait, une exploitation familiale est une terre dont le revenu permet à un foyer de vivre actuellement d'une façon normale selon une certaine parité économique. Mais cela est très relatif et en pleine évolution.

Tout récemment, le mois dernier, on relevait dans le département du Morbihan, que, sur 36.825 exploitations, 1.823 disposaient d'un bovin, 7.883 de deux à trois bovins et 10.166 de cinq à neuf bovins. Autrement dit, près de 20.000 exploitations sur 36.000 ne peuvent pas actuellement élever le cheptel que les dispositions de la récente loi sur l'élevage considèrent comme nécessaire pour que l'exploitation familiale soit rentable.

**M. Roger Coste.** Il faut les envoyer au paradis.

**M. Hervé Laudrin.** Ils seront sûrs de ne pas vous y trouver. (Rires.)

**M. le président.** Evitez les interpellations de collègue à collègue, sinon nous n'en terminerons pas. Continuez, je vous en prie, monsieur Laudrin.

**M. Hervé Laudrin.** En quatre ans, le nombre de ces petites exploitations a diminué de 16 p. 100, donc de 4 p. 100 par an. C'est dire le rythme trop lent d'une évolution des structures

qui ne suit pas le plan initialement prévu. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.) Ce ne sont pourtant pas les organismes qui manquent. J'enumererai...

**M. André Rey.** C'est l'argent.

**M. Hervé Laudrin.** J'énumère : commissions des structures, commissions des cumuls qui fixent, pour chaque région, la surface de référence et la surface utile, sociétés d'aménagement foncier qui regroupent les terres disponibles. On pourrait aussi parler des indemnités viagères de départ afin d'encourager les exploitants âgés à installer sur leurs terres leur fils ou leur neveu, le remembrement, l'aide spécifique aux cultivateurs qui doivent vivre sur des exploitations non rentables et dont les cotisations au titre de l'assurance maladie des exploitants agricoles sont parfois réduites de 50 p. 100, l'aide à l'élevage pour l'amélioration du cheptel et l'aménagement des étables.

En bref, une série d'initiatives ont été prises, de nombreux organismes ont été créés, mais le résultat escompté n'a pas toujours été obtenu.

Le 29 novembre 1965, l'Assemblée adoptait l'article 59 de la loi de finances créant un établissement public national pour aider à l'aménagement des structures agricoles. Cet office s'organise actuellement à l'échelon départemental ; nous demandons son intervention rapide afin d'aboutir à la suppression de certaines anomalies et d'inutiles dépenses. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

Je citerai, si vous le permettez, certains exemples. Les S. A. F. E. R., utiles surtout dans l'Ouest, le Sud-Ouest et le Sud devraient pouvoir agir en liaison plus étroite avec les organismes chargés du remembrement et de l'octroi de l'indemnité viagère de départ, car on remembre des terres sur lesquelles sont ultérieurement effectués des travaux connexes très coûteux qui se révèlent inutiles quelques années plus tard quand les exploitations sont reprises par la S. A. F. E. R. et agrandies.

Porter les exploitations à la véritable dimension familiale, tel est le but que nous devons poursuivre. Or la difficulté majeure réside dans le prix de la terre. C'est vrai pour le citadin qui veut construire et dont une loi foncière défendra prochainement les intérêts ; mais c'est encore plus vrai pour le petit exploitant qui désire devenir propriétaire.

Dans des régions à forte pression démographique, il conviendrait d'abord d'accorder à l'agriculteur le bénéfice de l'indemnité viagère de départ à partir de l'âge de soixante ans.

**M. Bertrand Denis.** Très bien !

**M. Hervé Laudrin.** L'obligation faite au cultivateur qui cède sa ferme de la vendre à son fils alors qu'il est autorisé à la louer à un étranger heurte le sentiment familial. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. Bertrand Denis.** Parfaitement.

**M. Hervé Laudrin.** Certes, il convient d'éviter les fraudes, mais on pourrait appliquer pour les empêcher d'autres moyens qu'une brimade très durement ressentie dans les milieux paysans, ne serait-ce que l'institution de baux à long terme.

Il faut admettre cette évidence qu'acheter une exploitation devient une aventure. On tourne dans un cercle vicieux. Les petites exploitations ne sont pas rentables et ne ménagent en conséquence aucune ressource de trésorerie. Dans le même temps, le prix de la terre, moins élevé en France qu'ailleurs, enregistre une hausse spectaculaire. Dans tel département de Bretagne, il augmente de 20 à 30 p. 100 par an. Que sera-ce lorsqu'interviendront des Européens, disposant de capitaux et désireux de s'installer dans notre pays ? Le récent incident de la Charente nous prouve qu'alors nous n'éviterons pas la colère de nos paysans frustrés de leur bien essentiel.

Les syndicalistes agricoles, les jeunes agriculteurs en particulier, demandent que la loi intervienne en ce domaine. Les modalités du crédit doivent être revisées dès lors qu'il s'agit du secteur foncier. Il faut « déplaçonner » le crédit limité actuellement à 150.000 francs pour l'acquisition alors que 300.000 ou 400.000 francs sont exigés. Comment le jeune exploitant pourrait-il faire face avec sa trésorerie personnelle ? Il faut lui consentir des délais plus longs, limités au foncier évidemment, comme c'est le cas en Allemagne. Demander à un cultivateur d'acquiescer une ferme de 300.000 francs, de l'équiper en machines, de la doter du cheptel nécessaire et de rembourser dans le cadre d'une vie de travail les prêts qui lui ont été accordés, c'est le condamner à la misère et au découragement.

S'ils s'habituent peu à peu au crédit, nos paysans n'aiment pas contracter des dettes qu'ils ne peuvent honorer. Je voudrais que M. le ministre de l'agriculture, si conscient de la réalité

paysanne, si habile à trouver les solutions d'urgence, soit convaincu que l'évolution de nos exploitations sera trop lente si nous ne revisons pas la notion même du crédit pour l'acquisition du sol. Il me déplairait personnellement — je le dis comme je le pense — d'y voir investir des capitaux venus de l'industrie ou du commerce dont l'importance croîtrait automatiquement au rythme de la hausse du prix de la terre.

Le sol doit normalement revenir à nos paysans et il faut favoriser cette opération. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Mais je veux sans délai aborder le problème du revenu agricole sur le niveau duquel on s'est tant battu.

Une récente étude de l'institut national de la statistique et des études économiques sur les comptes économiques régionaux a montré que le résultat brut de l'exploitation agricole peut varier, pour une moyenne de 100 en France, de 270 en Picardie à 60 en Bretagne.

**M. Marcel Bousseau.** Et 50 en Vendée.

**M. Hervé Laudrin.** En effet. Il existe donc des disparités telles que toute considération d'ensemble ne signifie plus rien. Mais ces disparités nous font regretter l'une des lignes directrices dont s'inspira un jour M. Pisani. Il y a, disait-il, des zones agricoles bien équipées et rentables. Il y a des zones de subsistance qu'il faut maintenir. Il y a, entre les deux, des zones d'entraînement qu'il faut animer.

Cette distinction, que rappelait à cette tribune même mon excellent ami M. Briot, pose le principe d'une régionalisation des crédits, qui doivent être adaptés aux moyens et aux chances de production ainsi qu'aux besoins de la population. Or on légifère, hélas ! pour un ensemble disparate.

J'ai cité tout à l'heure le cas, dans mon département, des 20.000 exploitations qui ne comptent pas dix bovins et qui, par conséquent, ne pourront bénéficier, pour cet élevage, des nouveaux crédits prévus par la loi.

Or la Bretagne, par sa démographie, son climat, sa structure, est orientée vers l'élevage qui est en fait sa seule chance et sa grande richesse.

Je le rappelle à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'agriculture pour que, suivant les régions économiques, des assouplissements soient envisagés, sinon ce seront toujours les plus riches qui bénéficieront du concours de l'Etat.

Je sais qu'il ne s'agit pas de bienfaisance, mais d'une orientation strictement économique. Cependant l'économie doit ici se mettre au service des hommes dès lors qu'ils peuvent bénéficier d'une promotion. Mais à quoi servirait à nos paysans de gagner davantage s'il ne reste pas plus d'argent dans leur gousset ?

Car les charges de toute nature ont augmenté. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Pourquoi, messieurs, ces exclamations puisque, pour une fois, nous sommes d'accord ? (*Rires sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

L'impôt sur les bénéfices agricoles a été, en toutes régions, majoré de 50 à 80 p. 100.

La taxe complémentaire de 6 p. 100 est toujours appliquée, alors qu'elle a été instituée pour corriger la sous-imposition du monde agricole. On maintient la patente agricole, qui est dérisoire dans son principe et qui écrase les petits éleveurs.

**M. André Rey.** Ce n'est pas possible ! (*Sourires.*)

**M. Hervé Laudrin.** Nous vous demandons, au nom du groupe d'études agricoles de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République, de supprimer ou de réduire en deux étapes la taxe complémentaire, d'alléger la fiscalité sur les bénéfices agricoles, de supprimer la patente agricole pour les élevages familiaux.

Il est évident qu'il existe au surplus un décalage important, toujours en litige d'ailleurs, entre l'indice des produits industriels nécessaires à l'agriculture et les prix agricoles. La situation économique du monde paysan reste au point critique, alors que croissent les charges sociales que le paysan ne peut jamais inclure dans ses prix. Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner de l'endettement actuel des exploitants qui dépasse 30 milliards de francs. M. Edgar Faure a bien raison de prévoir l'étalement de son plan de réforme sur quinze ans, car il faudra du temps pour que les exploitations assurent un bénéfice à nos cultivateurs.

**M. Paul Balmigère.** Allez-vous passer dans l'opposition ?

**M. Hervé Laudrin.** Je regretterais de terminer cette intervention sans marquer notre tristesse de voir que l'avenir de notre jeunesse paysanne s'assombrit. Dans cette grande mutation de l'agriculture, répondant à l'appel parfois ensorceleur de la

grande ville, fier de son brevet scolaire, parfois de son élégance, rebuté par l'étroitesse d'un habitat sans confort, le jeune paysan, et, ce qui est peut-être le plus déterminant, la jeune paysanne, décide de quitter la ferme.

Cette évolution est en partie normale, puisqu'il faut renforcer le secteur tertiaire. Mais le rythme devient impressionnant, car le Plan prévoyait un exode rural de 100.000 jeunes gens par an, et nous en sommes à 150.000. Qu'avons-nous fait pour ceux qui s'en vont ?

*Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Rien !*

**M. Hervé Laudrin.** Et que faisons-nous pour ceux qui restent ?

*Sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Rien !*

**M. Hervé Laudrin.** Le premier investissement nécessaire à la campagne est d'ordre intellectuel ; c'est la formation professionnelle.

Certes, des C. E. G., des C. E. S. ont été construits, des cours ménagers ont été créés, quelques lycées et collèges agricoles ont été ouverts.

Mais, monsieur le Premier ministre, parlant au nom d'une population rurale que je connais bien, je vous affirme que nous manquons encore de collèges techniques, de centres d'apprentissage, de centres de formation professionnelle accélérée et j'aimerais que M. le ministre de l'agriculture devienne vraiment le ministre des paysans, en particulier des plus pauvres et des plus jeunes.

Les centres de formation professionnelle doivent être installés non dans les villes en raison des exigences des maîtres, mais dans les régions démographiques rurales en fonction des besoins. Il n'est pas indispensable d'envoyer nos enfants étudier dans les villes. Il est possible de mettre des centres techniques à la disposition de nos jeunes dès lors que les effectifs scolaires sont suffisants.

Nous enregistrons un retard dans la création de ces collèges, retard qui, vous le savez, a été dénoncé dans les congrès des maîtres de l'éducation nationale.

Il nous faudra créer des emplois, sans attendre que le salut vienne d'une décentralisation de la région parisienne.

Si vous me permettez de citer un auteur que j'aime, Bernanos disait :

« Les juifs levaient le nez en l'air pour attendre le salut alors que l'enfant Jésus jouait au cerceau sur la place de Nazareth. »

C'est l'artisanat de nos petites villes et de nos campagnes qu'il faut aider et encourager en modifiant son statut, en améliorant ses possibilités de crédit, en allégeant la fiscalité qui le frappe.

Les expériences qui ont été entreprises dans certaines de nos régions rurales commencent à porter leurs fruits. C'est indispensable, car jamais les grandes usines ne viendront s'implanter dans nos cantons.

C'est un problème d'hommes. Il convient d'éduquer la jeunesse pour qu'elle fournisse demain aux coopératives, parfois si mal contrôlées, des administrateurs compétents et il importe que l'on mette enfin sur pied un véritable groupement de producteurs, que l'on organise des coopératives d'utilisation de matériel agricole, des groupements d'agriculteurs exploitant en commun, que l'on gère et surveille les organismes de mutualité et d'assurance.

**M. Emile Bizet.** Vous avez raison !

**M. Hervé Laudrin.** Je crois profondément que la paysannerie française attend de ce gouvernement les dernières réalisations qui lui permettront, à la veille de la mise en œuvre du Marché commun, le grand démarrage.

Il est temps d'agir si nous ne voulons pas que, jusque dans nos régions, des démagogues ne viennent priver la nation de cet élément de santé, de fécondité et d'équilibre (*Murmures sur divers bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*) que fut toujours en France le peuple de nos campagnes.

Je dois dire que, pour moi, l'intervention de ces démagogues n'a pas été si terrible lors des dernières consultations électorales.

**M. le président.** Monsieur Laudrin, je vous informe que vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Hervé Laudrin.** Nous faisons confiance au ministre de l'agriculture dont la bienveillance et la finesse ont beaucoup aidé à apaiser les revendications et à trouver les solutions de circonstance. Mais M. Edgar Faure est aussi un réformateur aux vues larges et nous nous en réjouissons.

Redressement du revenu agricole, si compromis en 1964, achèvement des négociations de Bruxelles pour la mise en agricoles dans le « Kennedy Round », assurance contre les accidents pour les exploitants, élargissement de l'indemnité viagère, loi sur l'élevage, c'est plus qu'il n'en faut, monsieur le Premier ministre, pour que nous puissions nous féliciter de l'œuvre réalisée et nous estimer en mesure d'entreprendre la tâche qui reste à accomplir.

L'opposition, dans le passé, a si souvent négligé la paysannerie qu'elle ferait mieux de chercher un autre terrain si elle veut nous attaquer avec quelque chance de succès. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Schnebelen. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

**M. Maurice Schnebelen.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, cet après-midi, mon ami M. Raymond Mondon, au nom des républicains indépendants et dans un exposé d'ordre général, a traité des difficultés de certaines régions, dont la Lorraine.

Il y a douze ans déjà, les parlementaires de cette région tentaient, mais en vain, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les risques que faisait courir à la Lorraine le système monolithique de son industrie.

Qu'est-ce à dire, sinon que, exploitant son charbon, d'une part, son minerai de fer, de l'autre, la Lorraine était quasiment dépourvue d'industries de transformation lui permettant d'utiliser pour sa transformation sur place sa propre production énergétique ?

Cette situation la rendait vulnérable par rapport à ses concurrents immédiats, les Allemands par exemple, et cette faiblesse devenait de plus en plus évidente au fur et à mesure que l'on s'acheminait vers le Marché commun et vers l'application complète du traité de Rome.

Vulnérable, la sidérurgie l'était encore davantage en raison d'un blocage des prix de vingt années qui lui ravissait ses possibilités d'investissement. Il lui fallait à tout prix se moderniser.

Cette phase est commencée grâce, il faut le reconnaître, au plan professionnel général signé en juillet dernier et aux conventions particulières dont nous devons regretter la trop lente approbation.

Cette modernisation comporte, hélas ! des incidences fâcheuses, telles la disparition de postes due aux concentrations et à la mécanisation et aussi la réduction des horaires de travail qui entraîne des pertes souvent importantes de salaires.

Il n'existe, à proprement parler, pas de chômage dans la sidérurgie lorraine. Il faut néanmoins déplorer un manque à gagner, avec ses pénibles incidences sur la vie familiale des travailleurs et sur l'économie de toute une région.

Cet aspect du problème est peu réjouissant ; il est plus préoccupant encore lorsqu'on considère la situation des mineurs de fer, surtout lorsque leur activité s'exerce dans les mines marchandes.

La sidérurgie lorraine entend exploiter comme par le passé le minerai lorrain. Elle s'emploie d'ailleurs à créer des moyens de l'enrichir. Mais nos proches clients, de plus en plus, renoncent à ce minerai et ils y renonceraient encore davantage et avec plus de facilité si nous leur offrons l'occasion de ne pas remplir le contrat qui nous lie à eux.

Si les accords de la « table ronde » de mars 1963 sont respectés, il nous faut toutefois, monsieur le Premier ministre, obtenir l'assurance qu'ils continueront à l'être.

Il n'en reste pas moins vrai que l'insécurité d'une catégorie de travailleurs, et souvent des plus méritants, gagne tout le monde du travail, tant celui des mines que celui de la sidérurgie, de la transformation et du commerce. Il faut souligner que le manque d'investissements dans la sidérurgie, dans les houillères du bassin de Lorraine, et la crise du bâtiment ralentissent de façon notable l'activité des industries du travail des métaux.

Dès lors, je dois me souvenir, monsieur le Premier ministre, du débat de politique générale d'avril 1966, au cours duquel vous prîtes des engagements pour les mines de fer et pour la sidérurgie.

Je le rappelais tout à l'heure, les dispositifs du plan professionnel permettant de sauver la sidérurgie lorraine ont été longs à mettre en place.

A présent, il faut accélérer les travaux prévus de façon à rendre notre région compétitive, y assurer la sécurité de l'emploi et éviter son déclin.

La Lorraine, province attrayante par sa richesse et l'assurance d'y trouver du travail a, depuis la guerre, plus que doublé sa population. Serait-il normal qu'un exode devenu inéluctable rende vains et inutiles tous les efforts déjà déployés pour que la vie y soit plus facile ?

Les zones industrielles sont délimitées. A présent, il s'agit de les meubler le plus rapidement possible et cependant les lenteurs administratives retardent la mise au point des marchés et le déblocage des crédits.

Pour que la métropole Lunéville—Nancy—Metz—Thionville devienne réalité, il faut que se réalisent rapidement les liaisons routières et fluviales, que les projets éducatifs du V<sup>e</sup> Plan deviennent réalité à l'échéance prévue : universités, technologie, lycées classiques ou techniques, collèges d'enseignement secondaire, groupes scolaires et classes enfantines. Les entreprises insistent sur ce problème, hélas ! trop connu du manque de main-d'œuvre qualifiée dans notre région et c'est souvent la principale des raisons posées à certaines demandes d'installation.

Je rappelle aussi la nécessité d'installer rapidement la raffinerie et la zone industrielle projetées à Haucourt et, bien volontiers, j'indique que des centaines d'hectares se prêtent à l'industrialisation rationnelle des deux rives de la Moselle canalisée entre Thionville et Apach. J'insiste, d'ailleurs, de la même façon sur l'existence d'entreprises agricoles nombreuses dont l'expansion, la modernisation, la vie même, sont fonction des possibilités qui leur seront données d'alimenter par leur production des industries alimentaires actuellement inexistantes et cependant absolument nécessaires.

Il est temps aussi de mettre un terme à l'injuste régime des zones d'abattement qui pénalise la province par rapport à la région parisienne. Il est temps enfin d'instaurer un régime fiscal plus libéral pour les bas revenus.

Profitant de cette transition, permettez que je mette l'accent sur un point particulièrement important : il importe que soit signée aussi rapidement que possible la partie sociale du plan professionnel. Les salariés, dans l'inquiétude, ont droit à des garanties. Certes, nous pouvons faire état des accords de la « table ronde ». Il semble cependant infiniment souhaitable que des dispositions nouvelles, notamment en ce qui concerne la retraite des mineurs, soient étudiées avec la ferme volonté d'aboutir.

Favoriser de tout son poids les contacts entre les patrons et les syndicats, avez-vous, dit hier, tel est le devoir de l'actuel gouvernement.

J'estime en effet, monsieur le Premier ministre, que le problème primordial est actuellement de créer, voire de provoquer le véritable colloque, et l'on ne saurait qu'apprécier une telle initiative. La création d'un secrétariat d'Etat chargé du problème de l'emploi est d'ailleurs une preuve de l'importance que le Gouvernement attache à ce problème. Dans son dernier discours dominical, M. Marcellin laissait entendre que telle était désormais la préoccupation majeure du Gouvernement. L'on ne peut que s'en réjouir. Qu'il nous soit permis également de considérer vos engagements comme le point de départ d'une solution rapide et équitable. La complexité du problème, loin de nous décourager, doit au contraire nous le faire aborder avec courage, avec la volonté d'aboutir et dans un désir d'union. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. le président.** La parole est à M. Mermaz. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. Louis Mermaz.** Mesdames, messieurs, la déclaration de M. le Premier ministre, malgré ses imprécisions volontaires ou peut-être à cause de celles-ci, apporte la preuve à notre Assemblée et à l'opinion publique que le Gouvernement et le régime se débattent aujourd'hui dans un extraordinaire réseau de contradictions.

Le Gouvernement est confronté à deux échéances : d'une part, la dernière étape de la mise en application du Marché commun, le 1<sup>er</sup> juillet 1968 ; d'autre part, l'ampleur de la protestation sociale qui monte en ce moment même du pays tout entier.

Sans vouloir dissimuler la gravité de la situation économique, M. le Premier ministre a envisagé un certain nombre de mesures. Il lui faudrait agir vite et en profondeur s'il voulait revenir sur les effets du plan de stabilisation qui, depuis plus de trois ans, a cassé l'expansion. Mais le pourrait-il vraiment, dans la mesure où il lui est impossible de diminuer les dépenses improductives de l'Etat, comme de toucher aux structures sacro-saintes de l'économie libérale ?

Le monde du travail ne saurait attendre de vous, monsieur le Premier ministre, d'hypothétiques conversions intellectuelles ou politiques.

Depuis plusieurs semaines, un mouvement social d'une grande ampleur s'est développé dans de nombreuses branches de l'industrie et dans de nombreux secteurs d'activité. Les 5 et 12 mars, les citoyennes et les citoyens ont, dans leur majorité,

condamné l'action du Gouvernement et du régime. Le mouvement revendicatif de mars et d'avril 1967 se dresse contre l'alliance quasi-organique de l'Etat et du grand patronat qui a été la règle pendant trois ans. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.* — *Interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Les effets de la stabilisation sociale apparaissent aux travailleurs aussi intolérables que ceux de la stabilisation économique. Les promesses sociales, l'année sociale de 1963, la politique nationale dite des revenus, l'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise dans le cadre du plan Voichot et de l'amendement Vallon, ces promesses ont cessé d'opérer, tout comme les discours électoraux de l'ancienne majorité, si cruellement démentis par votre déclaration d'hier. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Le mouvement revendicatif est parti de la base voilà cinq semaines et personne jusqu'ici, pas même les membres de la majorité, n'a tenté de rechercher un invisible chef d'orchestre, tant les causes de la crise sont patentes.

D'autre part, vous n'avez pu manquer d'être frappé du caractère nouveau des grèves : votre déclaration s'en est fait l'écho hier.

Les revendications salariales, certes, demeurent et s'expliquent par la diminution ou l'écrasement du pouvoir d'achat, par l'inégalité des salaires d'une région à l'autre, par la disparité grandissante entre salaires masculins et salaires féminins, par le non-respect de la qualification des travailleurs, par leur déclassement dans les dernières années de leur existence.

Mais la protestation sociale a désormais une nouvelle dimension. Avec la faillite d'une certaine politique, la classe ouvrière et les syndicats se sentent investis de responsabilités nouvelles. Il existe dans notre pays une véritable hantise du chômage, puisque d'ores et déjà nous déplorons 400.000 chômeurs, la France étant actuellement dans l'Europe des Six le pays où la progression du chômage est la plus importante. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.* — *Exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. Raymond Mondon.** Il y en a encore plus en Angleterre !

**M. Louis Mermaz.** A côté de ce chômage qui frappe tous ceux qui perdent leur emploi et les jeunes qui ne trouvent pas de travail, il existe d'autres menaces, notamment le chômage partiel dans certaines branches d'activité, comme l'industrie textile, et dans maintes industries de transformation.

Je suis surpris, monsieur Mondon, que vous qui êtes le représentant d'une région si frappée aujourd'hui, puissiez vous étonner de telles affirmations. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.* — *Interruptions sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Qu'il s'agisse des manifestations ouvrières du Nord, de la Lorraine, de Saint-Nazaire, de la région lyonnaise...

**M. Raymond Mondon.** Monsieur Mermaz, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Louis Mermaz.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Mondon, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Raymond Mondon.** Je vous remercie, monsieur Mermaz, de m'autoriser à vous interrompre.

Je connais au moins aussi bien que vous les problèmes qui se posent dans ma région dont je suis le représentant, ici, depuis vingt ans.

Plusieurs voix sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Ce n'est pas sûr. Cela ne veut rien dire !

**M. Raymond Mondon.** Je me suis assez souvent occupé du problème de l'emploi au sein de cette Assemblée et dans d'autres lieux pour qu'on ne puisse pas le contester.

J'ai simplement dit, monsieur Mermaz, lorsque vous parliez des chômeurs qui existent en France, qu'en Angleterre où depuis bientôt trois ans est au pouvoir un gouvernement travailliste dont les membres sont vos amis, le nombre des chômeurs est plus élevé qu'en France. (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. René Cassagne.** C'est un héritage des gouvernements conservateurs.

**M. Raymond Mondon.** Monsieur Cassagne, quand vous êtes intervenu cet après-midi, je ne vous ai pas interrompu.

**M. le président.** Je vous rappelle, monsieur Mondon, que les interpellations de député à député sont interdites.

**M. Raymond Mondon.** En tout cas, je constate que lorsqu'un membre de la majorité veut définir une situation et mettre au point un fait, l'opposition paraît gênée et éprouve toujours le besoin de protester.

Monsieur Mermaz, cela ne signifie pas que tout va bien en France (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*), mais je veux dire que dans les pays où vos amis sont au gouvernement, les problèmes sont encore plus difficiles (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants*), et j'en citerai un exemple.

**M. le président.** Monsieur Mondon, veuillez abréger votre interruption.

**M. Raymond Mondon.** Il y a deux jours, je recevais dans mon bureau de la mairie de Metz des ouvriers travaillant dans une usine de tôlerie, à quinze kilomètres de cette ville, et je leur demandais s'ils éprouvaient des difficultés.

Ils m'ont déclaré : « Oui, monsieur Mondon, nous devons produire un peu moins ».

J'ai répondu : « Pourtant, vous travaillez pour Renault et Peugeot ». « Pour Renault et pour Peugeot, nous travaillons toujours autant, ont-ils précisé, mais l'usine de Hagondange reçoit maintenant moins de commandes de la firme Volkswagen ». (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.* — *Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Louis Mermaz.** Je ne suis pas convaincu par les explications que vous avez bien voulu nous donner, monsieur Mondon.

**M. Pierre Lepage.** Comme d'habitude !

**M. Louis Mermaz.** Le Bulletin général de statistiques des Communautés européennes révèle que la progression du chômage dans notre pays est de loin la plus importante à l'heure actuelle et que, par rapport à 1958, la proportion des chômeurs pour 1966 a considérablement diminué en Allemagne fédérale, a baissé de près de moitié en Belgique et aux Pays-Bas, d'un tiers en Italie, alors qu'elle a augmenté en France de moitié, la France détenant ainsi un record dangereux.

Quant à la situation de l'Angleterre, sur laquelle vous avez bien voulu vous pencher, monsieur Mondon, le Gouvernement que vous soutenez pourrait envisager son entrée dans le Marché commun, ce qui, sur le plan de la solidarité humaine, profiterait aux uns et aux autres. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Pour en revenir à la situation de la France qui, seule, nous intéresse pour le moment, je ferai remarquer que parmi les revendications essentielles du mouvement ouvrier à l'heure actuelle figure, comme M. le Premier ministre l'indiquait hier dans son intervention, la garantie des ressources et de l'emploi.

Ces revendications en effet condamnent, sur le plan de la vie économique et sociale, le pouvoir personnel dans l'entreprise, comme le vote politique des ouvriers a condamné en mars le pouvoir personnel dans l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Désormais la classe ouvrière et les syndicats veulent avoir leur mot à dire dans la politique de l'entreprise, et prendre part à l'élaboration de cette politique et à la direction. D'ores et déjà, sur ce plan, des succès ont été remportés, ainsi qu'en témoigne l'accord conclu par les syndicats avec la Rhodiaceta, le 15 mars 1967, qui a obligé le patronat à consentir à certaines garanties de ressources et à un droit d'information légitime pour le comité d'entreprise.

D'autres victoires, grâce à l'union des forces ouvrières et démocratiques, seront remportées par le monde du travail, car c'est dans les profondeurs du pays que la relève se prépare à un rythme de plus en plus accéléré.

Vous le savez tellement, monsieur le Premier ministre, que vous allez tenter de livrer, malgré le peu de foi d'une grande partie de vos troupes, une bataille de retardement.

Plusieurs formules sont contenues dans votre déclaration : vous parlez d'une « politique de l'emploi comportant pour le patronat des contraintes et une collaboration permanente avec les grandes organisations ouvrières, spontanée ou à l'instigation de l'Etat ».

Vous parlez aussi d'une « coopération paritaire entre patrons et travailleurs ». Ces formules, certes, sont vagues et s'accompagnent du rappel du « maintien de l'indispensable autorité de la direction ». Vous retrouvez d'ailleurs là, chemin faisant, l'expression d'un premier ministre de Louis Philippe, mais passons.

Dans tous les cas, nous vous demanderons de bien vouloir demain préciser votre pensée : acceptez-vous l'extension des pouvoirs des comités d'entreprise ?...

**M. Pierre Lepage.** C'est fait !

**M. Louis Mermaz.** Je veux parler de la modification de la composition des comités d'entreprise, et vous me comprenez très bien ! Acceptez-vous la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise ? Instaurerez-vous une véritable procédure de négociation et d'arbitrage entre le capital et le travail ? Les pouvoirs publics interviendront-ils dans les conflits autrement que par l'envoi des forces de police sur les lieux de travail ?

**M. André Fanton.** Vos amis sont experts !

**M. Louis Mermaz.** Je ne pense pas, monsieur Fanton, que vous puissiez répondre par l'affirmative à toutes ces questions. Mais il est nécessaire que la preuve par neuf soit faite. Il est de notre devoir de les poser clairement.

**M. Marcel Anthénioz.** On vous attendait pour cela.

**M. Louis Mermaz.** Vos amis, en général, répugnent à répondre clairement. Nous savons bien que sous le régime défunt ils n'ont guère participé au règlement ni à la solution de la question qui était alors pour la France la question numéro un, je veux dire la question coloniale. (*Exclamations sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

Je ne crois pas davantage que vous soyez apte, vous, majorité éphémère et réduite, vous majorité de raccroc, à traiter la grande question de notre époque, la question sociale, mais d'ores et déjà, le débat qui s'est déroulé hier a prouvé qu'au sein de cette Assemblée, comme dans le pays, une force de relèvement était en train de s'affirmer. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Exclamations sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lamps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. René Lamps.** Mesdames, messieurs, je voudrais, au nom du groupe communiste, aborder un problème sur lequel M. le Premier ministre a été très discret, celui de la fiscalité.

Nous n'avons cessé, au cours des diverses discussions budgétaires, de dénoncer les tares de notre système fiscal.

Quelles sont les principales critiques que l'on peut formuler à ce sujet ? Quand on examine les ressources fiscales de l'Etat, on remarque que, pour l'essentiel, elles proviennent de l'imposition indirecte. Cette imposition atteint, d'après les prévisions pour 1967, 68,3 p. 100 du total des recettes fiscales.

On sait que l'imposition indirecte, qui taxe chaque habitant sur sa consommation, frappe proportionnellement plus lourdement les petites gens et les familles. La récente réforme des taxes sur le chiffre d'affaires doit encore aggraver cette charge. L'extension de la taxe sur la valeur ajoutée au stade du détail, extension confirmée par M. le Premier ministre, entraînera, entre autres conséquences, la taxation de certains produits jusqu'alors exonérés, comme le pain et le lait. Cela ne manquera pas de créer une gêne supplémentaire dans les foyers modestes et pour les personnes âgées. La discussion qui s'était développée lors de l'examen de ce projet de loi par l'Assemblée devait d'ailleurs mettre en évidence la hausse des prix qui s'ensuivrait inéluctablement.

De plus, l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée au stade du commerce de détail et de l'artisanat ne fera que compliquer la situation des petits commerçants et artisans ; la multiplicité des taux, la discussion du forfait, la nécessité d'établir une comptabilité très précise constituent autant de difficultés considérées avec appréhension par les intéressés.

Cette loi, qui supprimera en même temps la taxe locale, ne manquera pas, en outre, de perturber la vie des communes.

Ma deuxième critique portera sur l'imposition directe. On l'a déjà dit de nombreuses fois à cette tribune, cette imposition est injustement répartie. D'année en année, sous le régime gaulliste, l'injustice dans ce domaine s'est aggravée : l'impôt sur les sociétés ne représente, selon les prévisions pour 1967, que 7,7 p. 100 de la charge fiscale et les impôts sur la fortune environ 4,5 p. 100.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, M. Vallon, qui était alors rapporteur général, avait été amené, dans son rapport sur la loi de finances pour 1967, à écrire : « En sept ans son produit n'a augmenté que de 46 p. 100 alors que la production intérieure brute au prix du marché a presque doublé ». Et M. Vallon concluait : « Son rendement est donc en recul relatif ».

Par ailleurs, il montrait comment les sociétés mettent à profit une fiscalité abusivement indulgente à leur égard pour soustraire à l'impôt une partie non négligeable des bénéfices. Parmi les multiples moyens employés, il est nécessaire de rappeler les possibilités qui résultent des divers textes de lois sur les amortissements, de même que « l'exagération des rémunérations versées aux dirigeants des sociétés » qui, selon M. Vallon, constituent la fraude la plus importante.

On sait, en effet, que le régime des rémunérations des présidents directeurs généraux des sociétés anonymes et des gérants minoritaires de sociétés à responsabilité limitée est fort apprécié car il est aligné sur celui des salaires. Aussi, concluait M. Vallon, « n'est-il pas rare de constater que, dans de nombreux cas, ces rémunérations sont sensiblement majorées de manière à éponger les bénéfices ».

Rappelons également la loi de juillet 1965 qui a établi, au profit des actionnaires des sociétés, un avoir fiscal égal à la moitié du montant des dividendes perçus. D'ailleurs, les contribuables français ont été très surpris de lire, dans les explications jointes aux feuilles de déclaration d'impôt pour 1967, qu'il existe des dispositions fiscales si curieuses que, loin de rapporter à l'Etat, elles lui coûtent, au contraire.

En effet, on pouvait lire dans ces explications que si l'imposition due par le contribuable est inférieure à l'avoir fiscal, il est procédé à la restitution de la différence, c'est-à-dire que le contribuable intéressé se rend chez le percepteur, non pour donner de l'argent, mais pour en recevoir.

On pourrait également citer les possibilités offertes aux sociétés grâce aux avantages fiscaux pour les fusions, pour les disparitions d'entreprises, etc. Tout cela me permettra de constater que l'imagination est fertile quand il s'agit de diminuer les impôts des gros possédants.

En revanche, les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques voient leurs charges s'alourdir et leur nombre s'accroître. Le rendement de cet impôt a triplé depuis 1958, et le nombre des assujettis est passé de 4.430.000 à plus de 9 millions maintenant. Il a donc plus que doublé.

Si l'on se réfère aux « Statistiques et études financières » publiées par le ministère des finances, on constate qu'en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, en 1964 — année de la dernière étude réalisée — les traitements et salaires représentaient 67,8 p. 100 du montant total des revenus, les bénéfices industriels et commerciaux en représentant, de leur côté, 19,5 p. 100.

Ainsi, ce sont d'abord les salariés qui paient la plus grande part de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ils la paient avec d'autant plus de régularité que les patrons sont tenus de déclarer le montant des salaires. Les salariés n'ont donc aucune possibilité de frauder. Ce privilège est laissé assez curieusement à ceux qui sont chargés de déclarer leurs revenus, c'est-à-dire à leurs patrons.

Quant aux bénéfices industriels et commerciaux, les statistiques publiées dans la même revue permettent de constater une différence flagrante au détriment des contribuables imposés au régime du forfait. C'est ainsi qu'en 1964 les 181.523 entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés ont déclaré un bénéfice fiscal global d'environ onze milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 560 milliards de francs.

On admet donc, pour les sociétés, un bénéfice fiscal de l'ordre d'un peu moins de 2 p. 100.

Pour les 1.379.187 commerçants et artisans imposés d'après le régime du forfait, on note que pour un chiffre d'affaires de 72 milliards de francs, le bénéfice fiscal s'élève à plus de 13 milliards de francs. Le taux moyen est donc de 18 p. 100 du chiffre d'affaires.

Ces éléments montrent, d'une part, la différence de régime entre l'imposition sur les sociétés et l'imposition qui frappe les salariés et, d'autre part, qu'au titre des bénéfices industriels et commerciaux, ce sont les contribuables imposés au forfait qui paient la plus lourde part.

Autrement dit, c'est à l'ensemble des travailleurs qu'il est demandé de payer l'impôt dont sont exonérés les grosses entreprises qui, pourtant, réalisent des bénéfices considérables.

On sait que si l'impôt sur le revenu des personnes physiques est de plus en plus lourd, cela est dû au maintien à son niveau du plafond de la première tranche. De 2.200 francs en 1953, il a été relevé à 2.500 francs en 1965. Il n'y a là aucune commune mesure avec l'augmentation du prix de la vie.

J'ajoute que si les salariés sont atteints par cet impôt, la charge pèse encore plus gravement sur les retraités qui ne peuvent plus bénéficier de la déduction de 10 p. 100 pour frais professionnels et dont souvent les retraites complémentaires ne sont pas considérées, au même titre que les pensions de retraite, dans le calcul des ressources.

Une réforme fiscale s'impose et elle s'impose rapidement afin de mettre fin aux inégalités choquantes actuelles.

En ce qui nous concerne, nous avons pensé à deux séries de mesures. Il est nécessaire, à notre avis, de supprimer les dispositions qui font des sociétés, de leurs dirigeants et de leurs actionnaires des privilégiés de l'impôt. En ce qui concerne l'imposition indirecte, il faut, pensons-nous, abroger la loi qui étend la taxe sur la valeur ajoutée au stade du détail et à l'artisanat.

Nous pensons également qu'il est nécessaire de prendre, au cours de la présente législature, des mesures d'allègement de l'imposition sur le revenu des personnes physiques; en particulier, nous demandons, avec le comité de liaison pour l'allègement de la fiscalité, et avec de nombreuses organisations syndicales, le relèvement de 2.500 francs à 5.000 francs de la part du plafond de la première tranche de revenus.

Le relèvement de ce plafond doit évidemment s'accompagner d'une modification du barème, de même que d'autres mesures telles que l'augmentation, pour les salariés et pour les retraités, de 10 à 15 p. 100 du taux de la déduction forfaitaire pour frais professionnels, et de 20 à 30 p. 100 du taux de la déduction spéciale.

Enfin, nous estimons qu'il est nécessaire également, pour aboutir à une baisse du prix de la vie, de diminuer les taxes de vie chère qui grèvent les produits de grande consommation.

Ces mesures font l'objet de notre part du dépôt d'une proposition de loi. Son examen et son adoption permettraient, croyons-nous, de diminuer sensiblement les injustices actuelles. Ce serait une première étape vers une véritable réforme fiscale qui pourrait reprendre l'ensemble de l'imposition directe. Mais nous serions heureux de connaître les intentions du Gouvernement en cette matière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ribadeau-Dumas. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, que l'opinion publique en France soit actuellement inquiète, personne n'en doute. Les faits sont d'ailleurs évidents.

Les propos tenus par certains orateurs pourraient laisser penser que les grèves qui se produisent en ce moment sont d'origine politique. Il n'en est rien. En réalité, elles reflètent à la fois un mécontentement et une inquiétude des travailleurs.

**M. Fernand Darchicourt.** C'est bien ce que nous avons dit, monsieur Ribadeau-Dumas!

**M. René Cassagne.** Et pourquoi sont-ils mécontents?

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Mécontentement, parce que les salariés les plus défavorisés ont un niveau de vie trop bas. (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. le président.** N'interrompez pas constamment!

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Inquiétude parce que la révolution industrielle provoque des mutations trop souvent douloureuses.

*Plusieurs députés communistes.* Pour les travailleurs!

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Quant aux milieux d'affaires, leur inquiétude se traduit inévitablement par des cours de bourse qui sont, vous le savez, au plus bas depuis cinq ans.

**M. Georges Gosnat.** Les malheureux!

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Cette inquiétude, à quoi est-elle due?...

*Un député communiste.* A Pompidou!

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Manifestement à la proximité de l'échéance de la dernière étape du Marché commun qui interviendra le 1<sup>er</sup> juillet 1968, ainsi que l'ont rappelé un grand nombre d'orateurs.

Nous pouvons et nous devons alors nous poser deux questions au cours de ce débat.

D'abord, qui peut faire face à cette inquiétude? Ensuite, par quels moyens y mettre fin?

Une inquiétude identique, mesdames, messieurs, s'est emparée de cette enceinte — je ne parle pas de moi mais de certains d'entre vous qui y siégeaient déjà — au moment de la ratification du traité de Marché commun en juillet 1957. A cette époque, deux orateurs éminents ont parlé contre cette ratification. C'étaient M. Pierre Cot et M. Mendès-France.

M. Pierre Cot trouvait le Marché commun inutile, dangereux et inopportun.

**M. Georges Gosnat.** Et il avait raison!

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Inutile parce que la France, qui verrait certainement son commerce se développer avec ses partenaires du Marché commun, serait obligée malgré tout de continuer à commercer avec les autres pays d'Europe et avec les pays d'outre-mer.

Dangereux parce que ce serait l'économie allemande qui bénéficierait par-dessus tout de ce Marché commun. Dangereux aussi — quel aveu! — parce qu'on n'avait pas encore « consacré ou pu consacrer » — je reprends les termes exacts — des crédits suffisants à l'éducation nationale et qu'en conséquence ce seraient les techniciens et les savants allemands qui travailleraient dans les laboratoires de l'Europe.

*Un député communiste.* C'est bien ce que nous pouvons observer!

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Enfin, M. Pierre Cot jugeait le Marché commun inopportun.

La situation financière française était, en effet, catastrophique. Le président du conseil, M. Bourges-Maunoury, avait, vous vous le rappelez certainement, pris des mesures draconiennes. Et M. Pierre Cot estimait notre relèvement impossible avant l'échéance du Marché commun.

M. Mendès-France, bien entendu, était du même avis sur les échéances financières. Il trouvait en outre le Marché commun incomplet car il ne comportait pas ou peu de clauses agricoles.

Il était enfin dangereux, et il citait, pour illustrer son propos, un discours du docteur Abs, principal conseiller du chancelier Adenauer qui — ce sont les propres termes de M. Mendès-France — « examinant les conséquences du Marché commun, avait déclaré que la situation de l'industrie allemande après la ratification du Marché commun devait entraîner la construction en Allemagne d'un ou deux millions de logements nouveaux pour les ouvriers français et italiens qui seraient obligés d'aller chercher du travail en Allemagne ».

Il pensait aussi que la règle de la majorité qualifiée qui allait s'instaurer à une date déterminée empêcherait la France de faire entendre sa voix et que seuls les fonctionnaires de la commission administrative régiraient le Marché commun.

Au fond, les deux orateurs se refusaient à faire confiance aux hommes et aux institutions pour prendre les mesures énergiques qu'imposait la nécessité de respecter la signature de la France.

M. Pierre Cot s'exprimait ainsi: « Si nous ratifions le traité aujourd'hui, nous nous engageons à établir, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1959, une situation financière et économique qui nous permette d'abroger la décision que nous avons prise il y a quelque quinze jours sous l'emprise de la nécessité. Nous nous engageons, non seulement à rétablir l'équilibre de nos paiements, mais à accumuler les réserves dont nous aurons besoin. Sera-t-il possible de le faire? »

**M. André Fanton.** Mais oui!

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** M. Pierre Cot ajoutait: « Quelqu'un peut-il en donner l'assurance? »

**M. Hervé Laudrin.** Cela a été fait.

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Et M. Mendès-France disait: « Maintenant, vous prétendez en dix-huit mois réaliser plus que nous n'avons obtenu, dans des circonstances plus favorables, en quatre ans. Eh bien! je dis que c'est un objectif que vous n'atteindrez pas. Vous ne serez pas en état, dans dix-huit mois, de tenir auprès de vos partenaires l'engagement que vous aurez pris. »

**M. André Fanton.** Très bien! Voilà de très bonnes paroles! La fédération les a oubliées!

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Malgré ces deux orateurs, le traité de Rome a été ratifié.

Dans quinze mois, il y aura une nouvelle échéance, la mise en œuvre totale du Marché commun et peut-être aussi celle des résultats du « Kennedy Round ».

Alors tout le monde s'inquiète, personne ne sait, ne peut savoir ce qui va se passer exactement, et cela me remet en mémoire une pensée bien connue de Pascal: « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie ».

Eh bien! mesdames, messieurs, si vous étiez effrayés par le silence éternel de ces espaces infinis du Marché commun, vous auriez avantage à considérer d'abord le travail accompli.

En effet, un très grand nombre des obstacles qui avaient été signalés, avec quelle pertinence et quelle force, par MM. Cot et Mendès-France, ont été franchis.

L'action du gouvernement, depuis 1958, s'est d'abord fait sentir à l'intérieur. Je n'insisterai pas sur le rétablissement de la situation financière qui a permis au gouvernement de la V<sup>e</sup> République de tenir la signature de la IV<sup>e</sup>. Je n'insisterai pas

sur l'augmentation des crédits qui ont été accordés à l'éducation nationale et à la recherche scientifique. Je n'insisterai pas non plus sur le développement des centres de formation professionnelle ; vous savez que le texte est paru en 1959.

Je vous dirai que c'est grâce à l'énergie de la diplomatie française que le Marché commun agricole a pu être réalisé, bien que la position de départ pour les négociations ait été particulièrement difficile.

C'est encore M. Mendès-France qui nous le signalait : « En réalité, l'idée de la politique agricole commune était une bonne idée. Mais il aurait fallu la définir avant de signer le traité, dans un moment où nous disposions d'un moyen de pression, de négociation, de moyens « d'échange. »

Nous n'avions aucun moyen de pression, aucune monnaie d'échange. Il a fallu les créer. Ce sont les gouvernements de la V<sup>e</sup> République, et plus particulièrement, notre diplomatie, qui ont su forger les instruments nécessaires à la réalisation satisfaisante du Marché commun agricole. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et du groupe des républicains indépendants.*)

Inutile d'insister sur cette majorité qualifiée qui a fait couler beaucoup d'encre, qui a provoqué tant de discours, que l'on nous a reproché d'avoir rejetée et que M. Mendès-France craignait par-dessus tout.

Le troisième moyen qui a permis d'éviter les obstacles signalés par M. Mendès-France, fut incontestablement la faculté d'adaptation de nos industries. Des reconversions, des concentrations sont intervenues et, finalement, contrairement aux craintes de M. Pierre Cot et de M. Mendès-France, l'attraction allemande n'a pas joué. Dans ces conditions, il est bien évident qu'il est facile de trouver la réponse à la première question relative à l'inquiétude actuelle suscitée par la proximité de l'échéance du Marché commun. Cette réponse est certaine. Ce sont les gouvernements de la V<sup>e</sup> République qui ont pu franchir les obstacles signalés par les mentors de la IV<sup>e</sup> et qui ont permis à la V<sup>e</sup> République d'honorer la signature de la IV<sup>e</sup>.

Reste la seconde question : que faut-il faire pour que cesse cette inquiétude ?

Je ne vous infligerai pas, mesdames, messieurs, la lecture d'un catalogue. Trop d'orateurs l'ont fait avant moi. Qu'il me soit tout de même permis de dire que, pour faire cesser ces inquiétudes, il faut d'abord égaliser les charges de nos industries face à celles de nos partenaires du Marché commun. Ce problème de l'égalisation des charges a été traité par vous, monsieur le Premier ministre, ainsi que par d'autres orateurs. Aussi n'insisterai-je pas.

Il soulève cependant le cas de la sécurité sociale et il me paraît nécessaire à ce sujet de préciser certaines idées un peu floues. Il existe deux conceptions de la sécurité sociale : selon l'une, la sécurité sociale est une assurance comportant le paiement d'une prime et permettant de percevoir en prestations ce que l'on a payé, chacun estimant avoir le droit de toucher, puisqu'il a versé ; selon l'autre — et cette conception est fondée sur la solidarité nationale — le fait d'avoir versé une prime ne donne aucun droit, puisqu'il s'agit en l'occurrence d'un versement de solidarité.

Il importe de choisir une fois pour toutes entre ces deux conceptions, une exacte définition des principes devant aboutir, me semble-t-il, à une solution rationnelle. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et du groupe des républicains indépendants.*)

Ne devons-nous pas également nous demander si, d'une façon générale, la sécurité sociale n'a pas changé de caractère et si, en plus de la maladie et de la misère, elle ne doit pas garantir aussi les travailleurs contre la perte de leur emploi ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Tel est le problème que nous avons à résoudre.

Peut-être faudra-t-il abandonner certains avantages acquis pour accorder cet autre avantage qui paraît à présent plus important que les autres. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Marcel Houël.** C'est cela ! Supprimez les avantages acquis !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Ribadeau-Dumas !

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** En second lieu, il est indispensable d'apaiser les inquiétudes des travailleurs. A cet effet, un important arsenal juridique est déjà à la disposition du Gouvernement.

Je ne parlerai pas du rapport Ortoli dont nul, à part vous, monsieur le Premier ministre, ne connaît la teneur à l'heure actuelle, et qui doit apporter une solution au problème si grave de l'emploi. Je rappellerai simplement qu'un ordinateur vient d'être mis en place et qu'il sera très prochainement en mesure, en enregistrant toutes les demandes et toutes les offres d'emplois,

de fournir à toutes les directions départementales du travail les réponses aux questions posées.

**M. René Rieubon.** Vous allez donc supprimer du personnel !

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Ainsi les travailleurs seront-ils tenus chaque jour au courant des emplois mis à leur disposition dans chaque région de France.

Bien entendu, cet ordinateur ne sera pas installé immédiatement. Il faut pour cela un certain délai. Mais l'affaire est en cours et dans peu de temps l'ordinateur pourra fonctionner.

*Plusieurs députés du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.* C'est se moquer du monde !

**M. Guy Ducoloné.** Combien d'emplois cet ordinateur procurera-t-il ?

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Comme vous le savez, le fonds national de l'emploi permet aux travailleurs de se déplacer pour prendre des emplois là où ils se trouvent.

**M. René Rieubon.** Et les logements ?

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Vous me devancez !

Je sais qu'il reste à faire. Comme l'a dit le général de Gaulle, « si beaucoup, beaucoup a été fait, beaucoup, beaucoup, beaucoup reste à faire ».

*Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.* Oh oui !

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Je suis moi-même persuadé de l'exactitude de cette affirmation. D'abord, il faut commencer par appliquer les textes. C'est indispensable. De nombreux textes ont paru, mais ne sont pas appliqués.

Il convient d'assurer l'information des travailleurs. Un orateur de l'opposition a dit qu'au sein des comités d'entreprise les travailleurs devraient être plus informés qu'ils ne le sont aujourd'hui. J'en suis sûr pour ma part tout à fait partisan.

En effet, on ne peut obtenir d'hommes intelligents un travail déterminé que s'ils connaissent parfaitement la direction dans laquelle ils vont.

Lorsque les salariés sont obligés de quitter leur emploi, ils doivent percevoir un salaire. Le fonds national de l'emploi et le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles ont déjà prévu que des indemnités seraient versées aux salariés.

Pour ma part, j'estime qu'il faut aller plus loin. S'il est impossible de garantir leur emploi, il faut assurer aux salariés la sécurité du salaire pendant un temps déterminé, afin de leur permettre de chercher et de trouver un autre emploi. Un salaire équivalent à celui qu'ils touchaient dans l'emploi qu'ils ont dû quitter devrait donc leur être versé. (*Très bien ! sur divers bancs.*)

**M. Pierre Godefroy.** C'est normal !

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Enfin, il faut apaiser le mécontentement des travailleurs. (*Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. le président.** Laissez terminer l'orateur.

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Cela implique d'abord le respect de la législation sociale telle qu'elle existe. Je le rappelais à l'instant.

En France, il faut bien l'avouer, les travailleurs sont sous-administrés.

Cette sous-administration doit cesser.

Il faut que les crédits du ministère du travail destinés aux services extérieurs soient progressivement augmentés.

Certaines revendications relatives aux zones de salaires sont incontestablement justifiées. A différentes reprises, il a été question de supprimer ces zones de salaires. Sans doute n'est-il pas possible de le faire brutalement, mais pourquoi ne pas le faire progressivement ?

**M. Raoul Bayou.** Pourquoi ne pas l'avoir fait depuis huit ans ?

**M. Roger Ribadeau-Dumas.** Enfin, l'une des revendications importantes des salariés porte sur l'éventail des salaires.

Depuis un certain temps, cet éventail s'est largement ouvert. Sans doute faudra-t-il le refermer un peu. Les prochaines augmentations devront peut-être, pour une fois, du haut en bas de la hiérarchie, être calculées en valeur absolue et non en valeur relative.

Monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré que le chef de l'Etat voulait que nous allions de l'avant. Dans quinze mois,

nous devons être prêts à affronter la concurrence, non seulement celle qui résultera du Marché commun, mais aussi celle qui découlera du « Kennedy Round ». Or, nous ne sommes pas encore en état de le faire.

C'est sans doute à cause de cela que le pays bronche aujourd'hui devant l'obstacle.

Certains pourraient se décourager, renoncer. Mais pas vous, monsieur le Premier ministre, et pas nous, votre majorité. Au contraire, nous estimons qu'il appartient à la V<sup>e</sup> République, aujourd'hui plus que jamais, de tenir solidement les rênes.

Au cours des semaines et des mois prochains, vous serez amené à nous proposer des mesures qui bousculeront peut-être des droits acquis, mais les droits acquis ne sont pas tous également respectables. Ces mesures risquent d'être impopulaires à court terme : elles seront critiquées par les hommes à courte vue. Pourtant, nous en sommes sûrs, le pays, dans ses profondeurs, comprendra.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, certains que M. le Président de la République et vous-même n'êtes inspirés que par une juste conception de l'intérêt national et par l'amour de la patrie, nous vous renouvelons notre confiance. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. le président.** La parole est à M. Vinson. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. Georges Vinson.** Huit minutes pour répondre à votre déclaration, monsieur le Premier ministre, c'est fort peu !

Si vous le voulez bien, je vais me placer sur le même terrain que vous, c'est-à-dire sur celui des généralités. Bien entendu, je vais être obligé de répéter, pour une large part, ce que nombre d'orateurs ont déjà dit depuis hier... (Interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Marcel Bousseau.** Où est l'originalité ?

**M. Georges Vinson.** ...mais j'estime nécessaire d'enfoncer le clou un peu plus.

Je ne suis pas monté à cette tribune pour présenter d'une façon dramatique le climat social et la situation économique actuelle.

**M. André Fanton.** Mais si !

**M. le président.** Monsieur Fanton, je vous en prie !

**M. Georges Vinson.** Je ne veux pas non plus minimiser les difficultés.

Aucun d'entre nous ne peut, en effet, demeurer insensible à l'angoisse éprouvée par des centaines de milliers de travailleurs, aux menaces qui pèsent sur la sécurité de l'emploi dans de nombreux secteurs, à la détresse des personnes âgées et à celle d'un million de handicapés, à la crise du logement social. Bref, les inquiétudes suscitées par votre politique économique et sociale menée au jour le jour au cours de la précédente législature, coup par coup, avec le seul désir de colmater telle ou telle brèche, n'inclinent pas à l'optimisme.

Ces revendications ouvrières vous donnent, aux quatre coins de la France, l'occasion unique et magnifique, monsieur le Premier ministre, d'apporter la preuve de votre sincérité et de votre désir d'action.

Je ne suis pas un expert en économie, mais je crois savoir — la majorité des observateurs compétents le confirme — que nous devons la plupart de nos difficultés à l'augmentation croissante des charges et au blocage artificiel et autoritaire des salaires et des prix, ce qui a entraîné, d'une part, une baisse considérable des investissements et, d'autre part, une baisse non moins importante du pouvoir d'achat.

Comment comptez-vous remédier à cet état de fait ?

**M. Marcel Bousseau.** Et vous, quel remède proposez-vous ?

**M. Georges Vinson.** Quels moyens comptez-vous utiliser ? Vous ne nous l'avez pas dit.

Etes-vous disposé à abandonner les dépenses de prestige ou improductives de l'Etat ? Pour ma part, je ne le crois pas.

Au cours de ces neuf dernières années, vous avez exercé un pouvoir sans partage. Vous avez rejeté systématiquement toutes les propositions de l'opposition, négligé tous les avertissements. Compte tenu des moyens dont vous disposiez, le bilan vous accable, car vous êtes directement responsable de ces difficultés.

Cette observation est si vraie que nous sommes nombreux dans cette Assemblée à représenter des circonscriptions gravement malades, donc à vous devoir pour une large part notre élection. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. Robert Wagner.** Remerciez aussi le parti communiste !

**M. Georges Vinson.** Nous pourrions, dans cet esprit, souhaiter vous voir persévérer, ne serait-ce que pour nous retrouver encore plus nombreux la prochaine fois. Nous n'irons tout de même pas jusque là.

Le chef de l'Etat, M. Debré, votre prédécesseur, et vous-même avez prodigué des assurances aux Français, annonçant chaque année un effort social pour l'année suivante. L'opinion s'en est visiblement lassée. Elle vient de découvrir certaines revendications légitimes. Elle ignorait souvent les conditions de travail difficiles de l'ouvrier français. Je pense en particulier aux quatre fois huit heures des ouvriers de Rhodiacéta, de nouveau en grève.

Vous avez, monopolisant tous les moyens d'information qui appartiennent cependant à la collectivité et qui doivent la servir, chloroformé le pays et vous avez toujours rejeté sur les autres les conséquences de votre impéritie. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

Mais, le 12 mars, vous avez pu constater qu'on n'égare pas si aisément le jugement de nos compatriotes. Ceux-ci sont davantage conscients du fait que vous avez livré les clés de l'économie aux grandes affaires privées et que votre prétendue politique d'aménagement du territoire, malgré quelques maigres résultats que je ne conteste pas, n'a été trop souvent qu'un aménagement de la carte politique du pays. Parfois même, ce qui est pire, elle n'a été, dans certaines régions, qu'un artifice verbal. Vous n'avez pas voulu, pas su ou pas pu corriger les déséquilibres ainsi créés.

Il y a quinze jours, j'accompagnais un millier de manifestants en colère, je vous l'assure, à la préfecture de Lyon. Vos conceptions de l'aménagement du territoire étaient ce jour-là directement en cause. Je ne veux pas rouvrir le débat qui vous a opposé à mon ami M. Fabre, mais je serais personnellement très heureux de me faire photographier à vos côtés si cela pouvait servir ma région et si vous nous faisiez l'honneur de votre visite. (Interruptions sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Hervé Laudrin.** Ne serait-ce pas dangereux ?

**M. André Fanton.** Vous glissez sur la mauvaise pente !

**M. Georges Vinson.** Comment pouvons-nous espérer du Gouvernement nous autres, élus de l'opposition, les mesures propres à combler le retard pris par certaines régions et à assurer leur développement s'il reste fidèle à sa conception de l'aménagement du territoire ?

Certes, vous pouvez la corriger, mais vous devrez alors recourir à de nouvelles pratiques, changer votre politique économique et refondre le V<sup>e</sup> Plan, qui est votre enfant, mais un enfant mal conformé, monsieur le Premier ministre. Si l'on considère la part faite aux équipements, on peut bien dire qu'il s'agit d'un enfant chétif et rachitique auquel vous refusez la moindre nourriture, celle que vos budgets devraient lui accorder.

Pour moi, la politique de renouveau et de progrès si nécessaire au pays est une politique de gauche, et je ne pense pas que vous y consentiez. Le suffrage universel, le 12 mars, a cependant été clair !

Mais, de toute évidence, le chef de l'Etat tient la volonté exprimée par le peuple pour une péripétie, tout au moins quand n'est pas sollicité le prébiscite de sa propre personne.

Je ne peux attendre de votre gouvernement aucun renouveau. C'est blanc bonnet, bonnet blanc !

Pour conclure...

Plusieurs députés de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République. Enfin !

**M. Georges Vinson.** Je suis heureux de constater à quel point mon intervention vous est désagréable ! (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. Henry Rey.** Pas dans le sens que vous croyez !

**M. Hervé Laudrin.** Non point, mais elle est triste.

**M. Georges Vinson.** Monsieur le Premier ministre, tenez compte de la colère de tous ces mécontents qui n'acceptent plus d'être payés de mots ou d'intentions. Ils nous ont envoyés siéger ici pour traduire leur volonté et exprimer leurs espoirs. A cela nous œuvrerons sans défaillance. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**M. André Fanton.** Les Conventionnels étaient plus énergiques !

**M. le président.** La parole est à M. Bailly. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Jean Bailly.** Mesdames, messieurs, l'heure est tardive, mais pas trop, je pense, pour émettre des propositions constructives.

Je les formulerai à partir des remarques que m'inspirent l'avenir de l'économie française, les perspectives de progrès pour les Français, la répartition du revenu national.

Monsieur le Premier ministre — vous l'avez souligné hier avec raison — un fait fondamental domine le proche avenir de notre économie : à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1968, seront supprimés entre les six pays de la Communauté économique européenne toutes les barrières douanières et sera décidée la libre circulation des marchandises. Mais on assistera aussi à une diminution de notre protection tarifaire à l'égard des autres pays membres du alors mis en place et tiendra compte des résultats du « Kennedy round ».

Bien sûr, il faut mettre notre agriculture et notre industrie en mesure de résister à la concurrence étrangère.

Mais, selon moi, cela ne saurait suffire. Il faut aller plus loin. L'Etat, c'est-à-dire le Gouvernement avec le concours et l'appui du Parlement, doit prendre l'initiative d'organiser une confrontation générale entre les responsables de l'industrie et les dirigeants de l'agriculture.

Souvent, en effet, il faut en convenir, les agriculteurs se plaignent des prix trop élevés des produits industriels, et plus précisément de leur hausse constante, alors que, dans le même temps, les revenus agricoles stagnent ou progressent faiblement.

Le problème est grave. Que se passera-t-il à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1968, quand pourra s'exercer le libre choix des agriculteurs si, préalablement et en accord avec eux, les industriels n'ont pas mis au point des garanties mutuelles avec, d'un côté, l'ajustement des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture — engrais, équipements et matériels, fournitures diverses — et, de l'autre, la certitude que notre agriculture conservera l'industrie française comme fournisseur privilégié ? Voilà un contrat qui, pour n'être pas de législation, n'en est pas moins vital et que doivent encourager les pouvoirs publics ! Chacun comprend fort bien que, si rien n'est fait dans ce sens, l'industrie française court un risque réel, celui de voir une partie non négligeable du marché intérieur lui échapper et, de ce fait, le développement de certaines branches d'activité compromis.

Certes, l'avenir de notre industrie est lié à la conquête de débouchés extérieurs, car il faut assurer le plein emploi de nos équipements industriels et donner du travail aux jeunes générations pour lesquelles a été réalisé un remarquable effort de formation technique et professionnelle, dont le mérite exclusif revient à la V<sup>e</sup> République. Mais pouvons-nous être assez négligents pour laisser échapper les débouchés de notre propre marché ?

C'est là, bien sûr, affaire de prix. Mais n'est-ce pas pour nous aussi l'occasion de permettre à nos industriels, qui réclament avec tant d'insistance le déblocage de leurs prix, la démonstration de leur aptitude à la compétition ?

En réalité, la marge est bien étroite entre le prix bloqué grâce à une discipline salubre, et le prix qui sera pratiqué sous la contrainte du marché. Est tout aussi étroite la marge dont disposent nos entreprises et notre économie pour supporter un accroissement de charges salariales et sociales et procéder en même temps aux investissements indispensables.

Mais quelles sont alors les perspectives de progrès pour les Français ? C'est le deuxième point que je veux traiter.

On dit volontiers qu'il suffirait de réduire les profits des entreprises et d'opérer ainsi un transfert de la rémunération du capital au profit du travail.

A la vérité, il ne faut pas dissocier les éléments qui concourent à la production, mais, au contraire, les associer et, par conséquent, leur assurer un traitement équitable. Si, comme le prévoit à juste titre l'amendement Vallon, la part des salariés doit être réexaminée et améliorée, j'observe que la rémunération du capital investi n'est pas assurée dans notre régime fiscal, puisque les dividendes statutaires ne sont pas déductibles.

Dans l'immédiat, personne, je crois, ne peut recommander et n'a recommandé une augmentation générale des salaires et des rémunérations. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*) D'ailleurs, ne serait-ce pas courir au suicide, au moment même où nos voisins resserrent la discipline et pratiquent une austerité renforcée — n'a-t-on pas appris récemment la décision du gouvernement britannique de maintenir pendant six mois encore le blocage des salaires et des prix ? — et alors que des difficultés de vente entraînent dans nos propres entreprises une diminution des horaires, voire un chômage partiel ?

En revanche — et je vous le demande instamment, monsieur le Premier ministre — il faut régler le problème des abattements de zone. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Il y a deux ans, à cette même tribune, j'avais suggéré une solution régionale. Je la demande une nouvelle fois, car je crois

que l'on peut plus commodément dégager des solutions financières dans le cadre régional.

Il suffit de songer au département que je représente, qui ne s'étend que sur une largeur de vingt kilomètres et sur une longueur de trente-cinq, et où toutes les zones d'abattement sont représentées. Cette situation est anormale. Je vous demande, monsieur le Premier ministre, de ne laisser subsister qu'une seule zone de salaires dans ce département.

Je le sollicite, non seulement pour le S. M. I. G. mais aussi pour les allocations familiales et surtout pour les traitements des fonctionnaires. Nous constatons, en effet, des distorsions trop importantes entre les rémunérations des agents de la fonction publique et des services nationalisés. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue M. Ribadeaud-Dumas pour dire qu'il faudrait fixer les prochaines augmentations des rémunérations en valeur absolue et sous la forme d'une somme forfaitaire, et non point en valeur relative, c'est-à-dire en pourcentage.

Sans doute aussi conviendrait-il de faciliter la réalisation des équipements collectifs qui complètent heureusement les moyens de promotion culturelle, sportive et sociale mis à la disposition des citoyens. De telles mesures entrent dans le cadre d'une politique sociale et il importe de donner aux collectivités locales des possibilités financières accrues pour leur permettre de tels équipements.

Une réforme des finances locales est depuis longtemps annoncée.

Que nous apportera sur ce point, monsieur le Premier ministre, l'actuelle législature ?

**M. Guy Ducoloné.** Vous jouez les faux naïfs !

**M. Jean Bailly.** Il faut reconsidérer le partage des ressources fiscales locales entre le département et les communes.

A cet égard, il est permis de se demander si le produit de la contribution mobilière ne pourrait être réservé aux communes, ce qui assurerait une plus juste répartition entre les collectivités, tandis que le produit de la patente serait affecté aux départements.

C'est aussi à une plus juste répartition du revenu national que le Gouvernement doit s'attacher sans délai. Et ce sera mon troisième point.

Je note avec satisfaction, monsieur le Premier ministre, que votre déclaration d'hier a fait une large place à la réforme de la sécurité sociale, et l'annonce de propositions précises pour les prochaines semaines nous permet de prendre patience.

Néanmoins, qu'il me soit permis de poser une question : à l'occasion de cette réforme, reviendrez-vous au principe fondamental de la solidarité nationale qui était le fondement de la grande ordonnance de 1945 instituant le régime général de la sécurité sociale ?

C'est là une question préalable qui méritait d'être posée, car cette réforme devra accorder une place particulière aux personnes âgées.

La très grande majorité des Français, j'en suis convaincu, acceptent que l'âge de la retraite demeure encore inchangé pendant quelques années si le sort des plus anciens doit s'en trouver amélioré.

Le souci d'une plus juste répartition du revenu national doit également inspirer la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le gouvernement de cette nouvelle législature est-il prêt à assumer l'engagement pris par le ministre de l'économie et des finances, lors du dernier débat budgétaire, de procéder à cette réforme ? J'espère, monsieur le Premier ministre, que vous nous direz à quelle date et dans quel délai.

On ne peut plus, en effet, maintenir une imposition aussi injuste. Il me suffit de citer deux chiffres. Les revenus des salariés représentent 65 p. 100 du revenu national et correspondent à 78 p. 100 de l'impôt général sur le revenu des personnes physiques.

Il convient ici de répéter que la fraude fiscale revêt une ampleur considérable. Il est anormal que le contrôle soit si mal assuré dans la région parisienne, alors qu'il est généralement plus sévère et plus fréquemment exercé en province.

A ce sujet, je demande au Gouvernement de rendre publiques les déclarations de revenus. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Je pense que certains de nos collègues manifesteraient alors quelque surprise !

Un député du groupe communiste. En ce qui concerne les revenus de la banque Rothschild !

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Bailly.

**M. Jean Bailly.** Je conclus, monsieur le président. Oui, il faut enfin dire la vérité, car c'est la vérité, sans doute, qui vous générerait, mes chers collègues.

*Sur les bancs du groupe communiste.* Oh ! non !

**M. Jean Bailly.** Votre tâche n'est pas facile, monsieur le Premier ministre. Les échéances vont se succéder à un rythme accéléré, qu'il s'agisse des logements sociaux à construire pour un nombre grandissant de jeunes foyers qui se créent dans notre pays, qu'il s'agisse de l'éducation nationale avec la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, qu'il s'agisse de nos programmes de recherche, notamment de l'exécution du « plan-calcul » — et j'aimerais savoir si l'entreprise Bull y participera — qu'il s'agisse de tous les domaines que la nouvelle révolution industrielle ouvre à nos possibilités et à nos responsabilités d'hommes libres.

Vous offrez le dialogue. Voilà qui doit aider à mettre en commun les efforts de toutes les bonnes volontés. Pour ma part, j'y suis prêt, bien sûr, car je crois aussi que la vérité, c'est l'action. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Juquin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Pierre Juquin.** Mesdames, messieurs, ainsi donc, M. le Premier ministre a traité par le silence ces questions majeures que sont l'éducation nationale et la recherche scientifique.

« La vérité dangereuse », disait Marmontel, « a le silence pour asile. A moins qu'il ne faille ajouter, avec Racine : « sa réponse est dictée et même son silence ».

Aussi comprendrez-vous, monsieur le Premier ministre, que la même vérité qui a fait votre silence fasse aussi mon discours. J'ai conscience d'exprimer le sentiment des parents, des jeunes, des enseignants, en protestant contre ce mépris satisfait dont vous venez d'user à l'égard de problèmes qui les remplissent d'inquiétude et qui revêtent une importance décisive pour l'avenir de la France.

Je vous rendrai toutefois cette justice : vous avez indiqué que les faits en ces matières parlent d'eux-mêmes. Mais ils ne portent pas à la satisfaction. Non, certes, que la V<sup>e</sup> République n'ait rien accompli et n'ait point suivi de ligne. Mais vous n'avez pas réalisé, et de très loin, un des besoins. La part du produit national consacrée à l'éducation et à la recherche a moins augmenté en France que dans d'autres pays, même capitalistes. Et les adaptations que les ministres successifs se sont efforcés d'imposer ne répondent pas à l'intérêt supérieur de la nation et de notre peuple.

Il faut aujourd'hui enseigner à plus de gens plus de choses, et plus efficacement. Le gouvernement de la France avait à prendre sa route entre deux écueils : ou il allait conserver ses structures et le contenu d'un enseignement non démocratique et inadapté au monde moderne ; ou il allait réaliser les seules transformations destinées à mettre l'enseignement au service exclusif, et aussi rentable que possible, du grand capital et à contribuer à la prolongation de sa domination.

Suivant en cela votre dessein de classe, vous avez mis le cap sur le second écueil, sans éviter tous les dangers du premier.

Réformer pour conserver, tel a été votre programme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. André Fanton.** Tandis que le vôtre, c'est conserver sans réformer !

**M. Pierre Juquin.** Votre parti, monsieur le ministre, abuse des mots « jeune », « nouveau », « moderne ». Mais un parti à l'âge des idées qu'il incarne et des intérêts qu'il défend. Vous êtes, en ce sens, un vieux parti.

Elle n'est pas conforme aux intérêts de la jeunesse française, votre politique ! Elle refuse en fait aux jeunes le droit au métier, n'assure pas l'application du principe « à travail égal salaire égal », ne réduit pas le temps du service militaire à douze mois.

Elle n'est pas moderne votre réforme de l'enseignement qui aggrave les atteintes à la laïcité de l'école ! (*Exclamations sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Bien sûr, monsieur l'abbé Laudrin, qui m'interrompez, je n'irai pas au paradis.

Elle n'est pas moderne votre réforme de l'enseignement qui perpétue la sélection des enfants et des jeunes selon leur origine sociale, refuse la formation professionnelle à la moitié des jeunes gens et à trois jeunes filles sur quatre, oppose la spécialisation à la culture générale qui devrait en assurer l'efficacité, laisse régresser la proportion des étudiants en sciences, réduit le sport français à n'être qu'une pyramide sans base (*Protestations sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République*) multiplie les obstacles entre le peuple et la culture.

Ce qui est moderne et qu'il faut réaliser à tout prix, c'est une éducation nationale démocratique (*Exclamations sur les mêmes bancs*), permettant d'éduquer sans discrimination sociale toute la masse jusqu'à la fin de l'adolescence, de faire affluer dans l'enseignement supérieur une masse d'étudiants correspondant aux besoins du pays en cadres et renouvelant sans cesse les élites par les richesses humaines puisées dans la masse du peuple, d'assurer la promotion et l'éducation permanente de tous les citoyens au long de leur vie.

Notons à ce propos que vous n'avez rien dit, monsieur le Premier ministre, sur le nécessaire développement des bourses et des allocations d'études, ni sur la refonte indispensable du système de leur distribution. Il convient de faire beaucoup plus pour la formation permanente des travailleurs manuels et intellectuels, nécessaire pour faire face aux mutations accélérées et donner à tous un élément de sécurité dans le mouvement.

Pour enseigner plus de choses, il faut prolonger la scolarité obligatoire, dans l'immédiat jusqu'à seize ans, et par étapes aussi rapprochées que possible jusqu'à dix-huit ans.

Parents, administrateurs, enseignants étaient en droit d'attendre aujourd'hui des précisions sur les objectifs réels qui sont les vôtres en ce domaine et sur les moyens pratiques que vous prévoyez. Nous ne confondrons pas, évidemment, une mesure d'aide à la formation des ouvriers pour le grand patronat et la prolongation effective de la scolarité pour tous. (*Exclamations sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Il est indispensable pour la France de développer l'école maternelle, ce joyau de son enseignement, de moderniser et de renforcer l'école primaire, premier chaînon du système ; de réaliser, en faisant supporter à l'Etat toute la part des charges qui lui incombent, les locaux et les équipements qui permettront d'atteindre graduellement des normes pédagogiques valables, notamment la moyenne de vingt-cinq élèves par classe. (*Interruptions sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Pour progresser, la France a besoin d'un enseignement technique hautement développé à ses différents niveaux. Son enseignement supérieur doit être reconstruit dans son ensemble et doté de moyens puissants. La crise est grave dans ces deux domaines. Nous attendons plus à leur sujet qu'un satisfecit silencieux.

Destiné à développer le plus possible chaque individu en le préparant à la diversité des aspects de la vie sociale, un enseignement moderne devrait faire bénéficier tous les élèves d'une culture aux dimensions multiples : langues et littératures, mathématiques modernes, sciences de la nature, de la vie et de la société, philosophie, sport, art, culture civique et morale, culture technique et économique.

Vous êtes resté muet, en particulier, monsieur le Premier ministre, sur les mesures qui s'imposent pour assurer, par des moyens matériels et humains suffisants et bien choisis, un développement intensif et rationnel du mouvement sportif et des activités de pleine nature à l'école et hors de l'école.

Pas de réforme scolaire enfin qui n'implique la formation de maîtres nombreux et d'un niveau élevé. Pourquoi n'avez-vous rien dit sur les problèmes brûlants de la formation des maîtres, rien sur les carrières des personnels et sur l'indispensable revalorisation de leur fonction, rien sur la nécessaire augmentation des postes budgétaires ?

Quant aux enfants handicapés, dont vous avez parlé, il faut d'abord diminuer le plus possible leur nombre. Il est rendu excessif par les conditions de la vie et de l'enseignement, par la carence de votre politique de la santé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Protestations sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. Henry Rey.** Soyez sérieux !

**M. Jean-Marie Poirier.** Ces propos sont intolérables !

**M. Pierre Juquin.** Il s'agit en même temps de faire pleinement assumer à l'Etat la charge de l'effort éducatif dont ces enfants relèvent.

Sans attendre les conclusions d'un nouveau comité d'études, monsieur le Premier ministre, vous pouvez prolonger au-delà de vingt ans le bénéfice de la sécurité sociale pour ces adolescents. (*Interruptions.*)

Le progrès de la France suppose un effort considérable en faveur de la recherche sous ses trois aspects principaux : recherche fondamentale, application, développement.

Les choix nécessaires doivent être définis en fonction de l'intérêt national et d'une politique de désarmement et de coexistence pacifique. Le travail de recherche doit se développer selon une coordination démocratique entre les universités, le centre national de la recherche scientifique et les entreprises nationales.

La France ne résoudra pas des problèmes aussi décisifs que celui de l'informatique en s'en remettant à une concentration de trusts. Elle ne portera pas sa recherche au niveau des exigences contemporaines sans lui consacrer des crédits accrus, ni former un nombre supérieur de chercheurs, bien rémunérés et assurés dans leur carrière.

Il est vrai, monsieur le Premier ministre, que vous avez aboli l'examen de passage du Gouvernement à l'Assemblée. Je souhaite que vous deveniez, de ce fait, plus apte à comprendre les angoisses des candidats au baccalauréat, aux collèges techniques ou au C. A. P. E. S.

Mais nous qui n'avons préféré ni la banque à l'école, ni la bombe à la science (*Exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République*), nous qui restons dans cette Assemblée au service de l'éducation et de la recherche parce que nous sommes au service du peuple, nous vous confirmons notre résolution de lutter en accord avec tous les amis de l'école publique présents sur ces bancs, avec les parents, les jeunes, les enseignants, les hommes de culture, pour arracher toutes les améliorations possibles en rattachant ce combat à la perspective d'une réforme démocratique d'ensemble dont le parti communiste a proposé récemment un plan novateur.

Et ne nous dites pas que nos propositions sont irréalisables. Prêts à prendre nos responsabilités dans un gouvernement d'union démocratique, nous les avons chiffrées. Il pourrait être utile, dans une première étape, de revenir à l'hypothèse haute du V<sup>e</sup> Plan, celle qu'avaient calculée vos experts et que vous avez rejetée.

C'est une question de choix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocratique et socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Valentino. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

**M. Paul Valentino.** Mesdames, messieurs, lorsque j'ai demandé à m'inscrire dans ce débat, je ne voulais qu'attirer l'attention du Premier ministre sur un certain nombre de problèmes intéressant les départements antillais. J'ai été élu à cette fin.

Lorsque je monte à cette tribune, il convient qu'on ne puisse mettre en doute le mandat qui m'a été confié par le peuple. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

J'ai donc été surpris d'entendre deux orateurs essayer de présenter les élus d'outre-mer comme les créatures du Gouvernement. Pourtant, j'ai déjà siégé dans cette Assemblée et chacun connaît mon indépendance.

Depuis bien longtemps, à la Guadeloupe, on n'avait vu des élections aussi sincères que celles qui eurent lieu au mois de mars. Ma collègue, Mme Balet, et moi-même avons été élus dans des circonscriptions dont les municipalités ne nous étaient pas favorables. C'est ainsi que dans ma circonscription, sur neuf communes, sept étaient entre les mains de l'opposition. Or, mon adversaire communiste ne m'a distancé, dans la commune qu'il administre, que de 55 voix et, dans la ville de Pointe-à-Pitre, gérée par une municipalité communiste, je l'ai battu de 2.437 voix. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

J'ai donc été investi par la volonté du peuple guadeloupéen et j'ai le droit de parler en son nom, sans que mes propos soient tenus pour suspects ou flatteurs pour le Gouvernement.

**M. Georges Fillioud.** Nous verrons.

**M. Paul Valentino.** Aujourd'hui, je suis aux côtés d'un gouvernement qui s'est trouvé en butte aux attaques d'hommes qui ont les mêmes convictions et la même idéologie que moi. C'est un fait.

**M. Camille Petit.** Monsieur Valentino, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Paul Valentino.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Petit, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Camille Petit.** Je tiens à dire, après mon collègue M. Valentino, pourquoi nos élections n'ont pas été nécessairement truquées. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Je ne suis d'ailleurs pas en cause, puisque j'ai été élu au premier tour en battant le député sortant socialiste, lequel déclarait justement à cette même tribune qu'il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître ce qu'avait réalisé la V<sup>e</sup> République dans son département. C'est pourquoi les Martiniquais restent fidèles au général de Gaulle et à la V<sup>e</sup> République.

On sait que dans cette Assemblée, pour la Martinique, les élections frauduleuses sont devenues la tarte à la crème de l'opposition.

Après le premier tour des élections présidentielles, M. Mitterrand à dépêché à la Guadeloupe, M. Jacques Mitterrand et à la Martinique M. Brutelle, alors secrétaire général adjoint de la S. F. I. O., donc deux émissaires de qualité. Ils ont enquêté, participé au scrutin, assisté au dépouillement. Aucune fraude n'ayant été constatée, il n'y a pas eu de poursuites.

Par conséquent, les Martiniquais qui m'ont mandaté pour défendre leur présence dans la France, considèrent qu'il s'agit là d'attaques visant purement et simplement à les discréditer pour les retirer de la communauté nationale.

Je remercie M. le Premier ministre d'avoir déclaré solennellement, dans cette enceinte, qu'il n'était pas permis de leur contester les droits inhérents à la citoyenneté française. Il n'y a pas, en effet, deux sortes de citoyens français, ceux qui peuvent peser sur le destin national et ceux dont les suffrages ne doivent pas être déterminants pour le pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République. — Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Raoul Bayou.** Il n'est pas question de cela. Vous n'avez rien compris, ou vous faites semblant, ce qui est pire.

**M. Paul Valentino.** Je me trouve donc aux côtés d'un gouvernement qui est combattu par des hommes dont j'ai partagé les responsabilités politiques.

Je n'ai pas le sentiment d'avoir changé, mais j'ai conscience seulement de pratiquer la règle de la démocratie et de reconnaître le mérite. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République. — Interruptions sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Le département que je représente a enregistré depuis 1958 une véritable promotion : les actes se sont substitués aux paroles vaines. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Comment voulez-vous qu'un homme qui s'est dévoué à la cause de ses compatriotes et de son pays ne tienne pas compte de cette réalité et n'accorde pas son soutien à ceux qui ont accompli les actes qu'il réclamait depuis de nombreuses années sans pouvoir obtenir satisfaction de la part de ses propres amis lorsqu'ils appartenaient au gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

Ce que nous n'admettons pas outre-mer, c'est qu'en politique les paroles n'aient pour objet que de piper des suffrages, de capter la confiance. Nous estimons qu'aux promesses, en conformité avec celles-ci, doivent succéder les actes.

Voilà pourquoi je suis aujourd'hui aux côtés du Gouvernement. Est-ce à dire que je suis une créature de ce gouvernement ? Je proclame que non. J'entends lui apporter une collaboration loyale. Mais cette collaboration ne peut se manifester selon moi que dans la mesure où je puis parvenir à orienter son action, afin qu'il mérite de plus en plus la confiance de mes concitoyens de la Guadeloupe.

Monsieur le Premier ministre, les problèmes des départements antillais exigent une attention particulière. Ces pays travaillent pour exporter et doivent importer pour leur subsistance.

Ce qu'ils exportent est expédié sur des marchés lointains.

Le problème des prix de revient est pour eux primordial. Mais le fait qu'ils importent les denrées nécessaires à leur subsistance oblige le Gouvernement à veiller à juguler la hausse des prix, parce que le coût des denrées s'inscrit normalement dans les salaires. Nous entendons que la classe ouvrière chez nous connaisse toutes les promotions que la classe ouvrière peut connaître en France.

Lorsque vous avez dit que l'un de vos objectifs était d'arriver à la coordination des achats pour le petit commerce, je vous ai applaudi.

Mais, chez nous, il faudra aller plus loin : il faudra organiser notre commerce extérieur de telle manière que nous puissions apporter sur les marchés nos denrées dans des conditions telles qu'elles puissent être vendues à des prix compétitifs ; il faudra, par ailleurs, que les denrées de consommation que nous importons arrivent sur la table de nos concitoyens à des conditions qui nous permettent de ne pas produire à des prix trop élevés.

Socialiste je suis, socialiste je reste. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Je l'ai été avant vous et je le suis plus constamment que vous. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

J'affirme que nous ne pouvons pas être indifférents au sort de la classe ouvrière. Pour ma part, j'ai dans ma vie souvent

pris des risques pour elle et je continuerais d'en prendre demain si cela devenait nécessaire.

Mais comment voulez-vous que la paix sociale, sans laquelle une production rentable est impossible, s'établisse dans des pays où le coût de la vie est extrêmement élevé...

**M. René Rieubon.** Et les salaires très bas !

**M. Paul Valentino.** ... alors que le taux des salaires y est encore plus bas qu'en France ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Georges Fillioud.** Qu'a donc fait la V<sup>e</sup> République ?

**M. Paul Cermolacce.** Cela va mal !

*Sur plusieurs bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.* Vous disiez tout à l'heure que cela allait bien !

**M. Paul Valentino.** On est mal informé, dans certains milieux, lorsque, considérant certaines manifestations de la classe ouvrière des Antilles, on s'imagine que le peuple ne souhaite plus la présence française. C'est faux !

Même si un problème se pose au sujet du statut qui nous est imposé, même si, parmi nous, nombreux sont ceux qui reconnaissent la nécessité d'aménager ce statut, jamais la classe ouvrière n'a réellement pensé qu'une séparation des Antilles de la France était souhaitable.

Sans doute, la propagande de certains partis tend-elle à susciter un mouvement dans ce sens.

**M. Paul Balmigère.** Ce n'est pas vrai !

**M. Paul Valentino.** Je suis certainement mieux renseigné que vous !

*Un député de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République s'adressant aux communistes.* Vous vous sentez visés !

**M. le président.** Evitez ces interpellations de collègue à collègue. Monsieur Valentino poursuivez votre exposé.

**M. Paul Valentino.** Le peuple, à la Guadeloupe, est profondément français.

Il a été marqué par l'action d'hommes comme Schoelcher et Jaurès. Ils sont les garants *post mortem* de la France dans ces pays et ont fait que, jamais, la classe ouvrière n'a désespéré de la métropole. Nous venons d'engager un pari et, personnellement, j'y ai consenti ; lorsque j'ai accepté l'investiture du comité pour la V<sup>e</sup> République, j'étais certain que la situation se modifierait car j'ai confiance dans la parole du général de Gaulle et le contenu de sa dernière conférence de presse laissait espérer une véritable promotion pour la classe ouvrière.

Le problème, chez nous, est certainement beaucoup plus ardu et plus difficile qu'en France métropolitaine.

Monsieur le Premier ministre, vous avez parlé de la politique de l'emploi comme de l'élément fondamental de l'action de votre gouvernement. Mais chez nous, il est une jeunesse qui ne trouve pas à s'employer.

**M. André Labarrère.** Alors, cela va mal ou cela va bien ?

**M. Paul Valentino.** Si cela allait bien, je ne serais pas ici. A mon âge, je serais resté chez moi. C'est parce que cela va mal que j'ai estimé de mon devoir de venir, avec sincérité et probité, porter à la connaissance du Gouvernement les difficultés que connaît mon pays.

**M. Guy Ducloné.** Il y a là contradiction avec vos premières paroles.

**M. Paul Valentino.** Je dis qu'il importe que, chez moi, on aille beaucoup plus loin qu'en France métropolitaine en matière d'emploi. Je conçois mal, par exemple, qu'à égalité de titres ou de compétence le Gouvernement n'envisage pas de réserver aux Antillais des emplois administratifs dans leurs départements. Alors que M. le Premier ministre déclare qu'on est prêt à user de contrainte envers le patronat, je ne conçois pas que le Gouvernement n'envisage pas d'imposer aux employeurs locaux une part d'emplois à réserver à des Antillais, pourvu qu'ils présentent les compétences nécessaires.

**M. Paul Cermolacce.** C'est de la ségrégation !

**M. Paul Valentino.** Non.

**M. Guy Ducloné.** C'est presque de la ségrégation.

**M. Paul Valentino.** Vous vous vantez d'être marxistes, mais je constate que très souvent vous ne voyez pas la réalité.

Je connais, quant à moi, les réalités de mon pays, et c'est en fonction de ces réalités que j'interviens.

**M. Guy Ducloné.** Autrement dit, les Antillais aux Antilles et seulement aux Antilles.

**M. Paul Valentino.** Je dis qu'il existe une situation explosive du fait que la jeunesse ne trouve pas à s'employer, quelles que soient ses compétences et sa formation, et ce problème deviendra de plus en plus aigu à mesure que l'effort du Gouvernement produira ses fruits. En effet, le mérite de votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, aura été de créer un lycée technique, un collège d'enseignement technique, de multiplier des centres de formation professionnelle. A mesure que les capacités techniques de la jeunesse se développeront, celle-ci admettra de plus en plus difficilement qu'elle ne puisse pas trouver à s'employer sur son propre sol.

**M. Guy Ducloné.** Vous êtes en contradiction avec vos amis.

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs, laissez M. Valentino achever son discours.

**M. Paul Valentino.** Ce sont là des problèmes sur lesquels l'attention du Gouvernement devait être appelée.

Sans doute, la déclaration faite hier contient des principes que je peux approuver, mais l'application de ces principes dans les départements d'outre-mer ne peut se faire selon les mêmes procédés que dans la métropole, et il faut élaborer pour ces pays des solutions qui leur soient adaptées.

Telle est la déclaration liminaire que je me proposais de faire au moment où le Gouvernement présente les lignes principales de son action future. Je regrette que les circonstances m'aient conduit à déplorer que les hommes sur qui, traditionnellement, les habitants des pays d'outre-mer ont toujours compté aient tenté de saper en quelque sorte le potentiel d'efficacité qu'un représentant du peuple peut avoir dans cette Assemblée, en essayant de jeter la suspicion sur la légitimité de sa présence ici. (*Murmures sur quelques bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Mais, monsieur le Premier ministre, vous avez excellemment dit que vous n'entendiez pas procéder à des discriminations entre les élus de la métropole et ceux de l'outre-mer.

Pour ma part, ayant toujours été objectif et loyal envers mes amis anciens (*Rires et exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*), je continuerai à être objectif et à être loyal envers le Gouvernement.

La loyauté suppose aussi la franchise. En cas de désaccord grave, je n'hésiterai pas à m'exprimer. Quant à présent, je ne puis que vous promettre la collaboration loyale des élus de la Guadeloupe. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carpentier. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Georges Carpentier.** Mesdames, messieurs, j'ai l'honneur de représenter dans cette Assemblée une ville et une région qui traversent une des périodes les plus difficiles et les plus tragiques de leur histoire, et qui souffrent.

Parler de la crise de Saint-Nazaire, ce n'est pas réduire le débat sur la politique générale à des proportions étroites, car c'est parler, en même temps, des autres confits, ceux d'hier, à peine éteints et dont les solutions sont bien précaires, et ceux qui se poursuivent encore aujourd'hui.

Tous ces mouvements, en effet, ont un dénominateur commun : le problème des salaires, de l'emploi et de la sécurité de l'avenir. Ils mettent donc en cause, inévitablement, la politique économique et sociale du Gouvernement.

A Saint-Nazaire, le cinquante et unième jour de grève vient de commencer depuis quelques minutes pour les travailleurs mensuels qui, lundi dernier, après un vote à bulletin secret et par 87 p. 100 des suffrages exprimés, ont décidé de poursuivre leur action. Depuis trente-trois jours, les travailleurs horaires sont réduits au repos forcé du fait de la fermeture des chantiers de l'Atlantique décidée par la direction. Dix mille travailleurs au total sont privés de leur rémunération depuis des semaines.

Malgré la solidarité locale et nationale qui se manifeste à leur égard, il faut avoir présentes à l'esprit les difficultés matérielles dans lesquelles ces travailleurs et leurs familles se débattent et celles auxquelles ils auront à faire face demain du fait des contraintes que le système du crédit fait peser sur leurs ressources. Ils sont en train d'hypothéquer leur avenir pour des mois et, pour beaucoup d'entre eux, en 1967, il n'y aura pas de vacances. Pourtant, ils continuent leur mouvement avec une détermination plus forte que jamais.

C'est dire que le patronat et le Gouvernement feraient un bien mauvais calcul si, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, ils spéculaient sur une extinction du conflit par usure des intéressés.

Ce serait une faute d'autant plus lourde que la population tout entière soutient matériellement et moralement l'action des travailleurs, comme en témoignent les multiples gestes de solidarité à leur égard et la manifestation calme et digne du mardi 11 avril, qui a rassemblé dans les rues de la ville, devant les boutiques et les magasins clos, plus de 25.000 personnes. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Il n'y a pas là de quoi s'étonner. Le chiffre d'affaires des artisans et des commerçants a diminué de moitié. La vie économique de la ville et de la région est frappée en plein cœur.

L'ampleur et la durée du mouvement, la volonté des travailleurs de poursuivre la lutte, ont une double cause : la conscience d'une injustice, l'inquiétude devant l'avenir.

Sur le plan de la rémunération se pose le problème de la disparité avec les salaires parisiens. La comparaison des bulletins de paie, pour des situations semblables, cela va de soi, le prouve : les salaires nazairiens sont, dans l'ensemble, les deux tiers de ceux de la région parisienne. La conséquence en est que les jeunes vont monnayer leur qualification ailleurs, ce qui est grave pour l'avenir économique de la région qui se vide progressivement d'éléments dynamiques et de valeur.

Le Gouvernement s'est refusé jusqu'à présent à intervenir dans ce litige, à jouer le rôle d'arbitre, qui est pourtant le sien ou qui devrait être le sien, pour faire en sorte que les deux parties se mettent d'accord.

Sans doute préfère-t-il miser sur le pourrissement de la situation. C'est là une dérobade peu honorable.

Pourtant, monsieur le Premier ministre, vous êtes moralement engagé dans l'affaire, sinon directement, du moins par personne interposée, à moins de renier la solidarité de parti.

En effet, le candidat U. N. R. de la circonscription, mon adversaire M. Rochard, a déclaré en réunion publique, à Saint-Nazaire, entre les deux tours, et a écrit dans une brochure électorale *En direct chez vous*, que l'augmentation de 8 p. 100 en tant que pallier, en attendant les 15 p. 100 définitifs, lui paraissait justifiée.

Vérité avant les élections, erreur ensuite ? Je pose la question.

Heureusement pour mon adversaire, d'ailleurs, les électeurs de Saint-Nazaire ne l'ont pas élu : sa position serait aujourd'hui très inconfortable !

**M. Henry Rey.** Sans l'appoint des voix communistes, vous ne seriez pas là !

**M. Georges Carpentier.** Conscience d'une injustice, donc, mais aussi inquiétude quant à l'avenir en ce qui concerne l'emploi et la situation économique.

Les travailleurs de Saint-Nazaire ont encore présents à l'esprit, parce que remontant à un passé tout récent, la fermeture des fonderies et les licenciements massifs opérés en 1963 aux chantiers de l'Atlantique, avec toutes les difficultés, parfois insurmontables, que ces mesures ont entraînées pour ceux qui, après vingt ou vingt-cinq ans de bons et loyaux services, étaient jetés à la rue et qui, parce qu'ils avaient la mauvaise fortune d'avancer vers la cinquantaine, ne trouvaient plus à se reclasser.

Ils n'oublient pas non plus que, de 1958 à 1967, l'effectif des chantiers de l'Atlantique a diminué d'un tiers et que les importants travaux d'agrandissement de ces mêmes chantiers n'entraîneront pas la création d'emplois.

Ils se rendent compte que, pour leur région, la décentralisation industrielle reste lettre morte, malgré l'aménagement des zones prévues à cet effet.

Comment ne seraient-ils pas, et plus particulièrement les jeunes, dans l'angoisse du lendemain ?

Or, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas votre déclaration d'hier qui leur apportera le moindre apaisement. En vous écoutant, j'entendais ressurgir les vieilles litanies du libéralisme économique et du conservatisme social.

A la revendication salariale, justifiée pourtant, surtout pour les bas salaires — comment peut-on vivre décemment aujourd'hui avec 550 ou 600 francs par mois ! — à la disparité des rémunérations, vous répondez allocation de chômage !

A l'insécurité du lendemain, vous opposez les formules plus ou moins floues de l'intéressement des ouvriers aux résultats de l'entreprise.

Tout se passe comme si vous aviez pris depuis quelques jours seulement les rênes du pouvoir, alors que, depuis neuf ans, vous et vos amis avez l'entière responsabilité de la conduite des affaires du pays.

Comment voulez-vous que les travailleurs accordent quelque crédit à vos paroles, alors que vous vous refusez à arbitrer les conflits et que l'année sociale que vous aviez promise depuis si longtemps reste toujours du domaine du rêve ?

Vous parlez de relance économique, d'expansion, mais, en même temps, vous pensez orthodoxie financière. Autrement dit, vous avez un pied timide sur l'accélérateur, un pied vigilant et prompt sur le frein ! C'est une curieuse façon d'aller de l'avant que de faire du « sur place » !

D'ailleurs, qui intéresse-t-elle, la défense du franc ? Les travailleurs de Saint-Nazaire, de la Lorraine, de Lyon, du Nord, de la Loire ou d'ailleurs qui ont le porte-monnaie plat, ou bien la minorité, ceux qui, comme on dit, ont des réserves, les privilégiés de la finance et du capital ?

Nous savons, en outre, où aboutit une politique fondée essentiellement sur la sauvegarde de la monnaie : au plan de stabilisation, au sous-équipement de la France à l'heure proche du Marché commun intégral, à la récession économique qui fait tache d'huile et aux conflits sociaux que nous connaissons aujourd'hui.

Ce que veulent les travailleurs des villes et des champs, ce sont des emplois et des rémunérations qui leur permettent de vivre décemment. Cela suppose un aménagement du territoire fondé sur les besoins et non sur le seul profit.

Ce qu'ils veulent, c'est ne plus faire les frais des conséquences de la concurrence internationale ni des transformations techniques nécessaires à l'accroissement de la productivité. Au contraire, ils veulent être les premiers à bénéficier de ces progrès, parce qu'ils sont producteurs de la richesse nationale.

Ce à quoi ils ont droit, ce n'est pas un paternalisme plus ou moins bon enfant, c'est la justice sociale.

Ne soyez donc pas étonné, monsieur le Premier ministre, si des quatre coins du pays montent vers vous les rumeurs de la grogne et de la rogne ; ne soyez pas surpris si, aujourd'hui comme hier, le banc du Gouvernement, dans cette enceinte, demeure, aux yeux du monde du travail, le banc des accusés. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Flornoy une proposition de loi tendant à associer à l'obtention définitive du permis de construire certains grands ensembles, la décision de construction de locaux sportifs ou socio-éducatifs.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 103, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Leroy et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à généraliser le bénéfice d'un congé annuel payé de quatre semaines et à le porter à cinq semaines pour les apprentis et les jeunes travailleurs de moins de vingt et un ans, dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 104, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Voisin une proposition de loi tendant à éviter que l'exercice du droit de grève par les personnels de l'E. D. F. paralyse la vie économique de la nation.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 105, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Peretti une proposition de loi tendant à réglementer l'exercice du droit de grève par des personnels des compagnies de navigation assurant des liaisons régulières avec les parties non continentales du territoire métropolitain et avec les départements et territoires d'outre-mer.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 106, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme de Hauteclouque une proposition de loi relative à l'exécution des condamnations pour abandon de famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 107, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bourgoin une proposition de loi tendant à supprimer les délais impartis pour l'obtention des titres et droits attachés à la qualité d'anciens combattants ou de victimes de la guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 108, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Tourné et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à créer une commission spéciale chargée d'établir un rapport sur les conditions d'application et la révision du rapport constant.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 109, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Boudet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la suppression des zones d'abattement de salaires pour la détermination du S. M. I. G. et des prestations familiales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 110, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Moulin et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer un titre de combattant au bénéfice des jeunes Français mobilisés en Algérie du 1<sup>er</sup> novembre 1954 à la signature des accords d'Evian ainsi que de ceux qui ont servi en Tunisie et au Maroc au titre des opérations du maintien de l'ordre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 111, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Mainguy une proposition de loi tendant à modifier les dispositions de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 en ce qui concerne la dénomination et la formation professionnelle des experts-comptables et comptables agréés ainsi que leur représentation dans les instances de l'ordre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 112, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Peyret une proposition de loi tendant à compléter l'article 685 du code civil de façon à préciser que la servitude disparaît lorsque l'enclave qui lui a donné naissance vient à cesser.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 113, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bourgoin et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à titulariser dans les emplois permanents des administrations de l'Etat les agents et ouvriers de l'Etat, contractuels ou auxiliaires, invalides de guerre à 100 p. 100.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 114, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lepidi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à autoriser les contribuables à s'acquitter par douzièmes du montant de leurs impôts directs.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 115, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Peyret et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 1017 du code rural sur la composition des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 116, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vivien et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assurer le relogement des personnes âgées expropriées dans le cadre de diverses opérations d'urbanisme.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 117, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Dusseaux et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer le crédit privé à l'élevage bovin, chevalin et ovin.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 118, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Peyret et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à définir et à organiser des centres sanitaires et sociaux ruraux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 119, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Hébert et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 343 du code de la sécurité sociale pour permettre le calcul de la pension sur les meilleures années de l'activité salariée.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 120, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jaeson une proposition de loi tendant à prévenir les licenciements abusifs à l'occasion des élections des délégués du personnel et des membres des comités d'entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 121, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Bignon et Hoguet une proposition de loi tendant à l'organisation de la profession et à la création d'un statut d'expert en automobile et matériel industriel.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 122, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Baudouin une proposition de loi tendant à fixer un délai pour la conservation des archives des agrées près les tribunaux de commerce.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 123, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. René Ribière une proposition de loi tendant à réparer les dommages résultant des servitudes non *œdificandi* frappant les terrains situés en bordure des routes et des autoroutes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 124, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

## DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Cointat un rapport, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, prorogeant certains baux ruraux consentis au profit des rapatriés (n° 97).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 125 et distribué.

— 5 —

## DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTE PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat relatif à l'amélioration de l'habitat.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 126, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 20 avril, à quinze heures, séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique générale.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 20 avril, à une heure dix minutes.)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.

## Nomination de rapporteurs.

## COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES

**M. Valenet** a été nommé rapporteur de la proposition de loi autorisant l'approbation de l'accord signé le 28 avril 1966 entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement du royaume des Pays-Bas et le Gouvernement de la République populaire de Pologne, relatif à la situation, en matière de sécurité sociale, des travailleurs salariés ou assimilés qui ont été occupés en France, aux Pays-Bas et en Pologne. (N° 91.)

**M. Payret** a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la résiliation des contrats d'assurance maladie faisant double emploi avec la garantie du régime obligatoire d'assurance maladie des exploitants agricoles. (N° 93.)

**M. Cointat** a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, prorogeant certains baux ruraux consentis au profit des rapatriés. (N° 97.)

## Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mercredi 19 avril 1967.)

M. le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mercredi 19 avril 1967 la conférence des présidents constituée conformément à l'article 48 du règlement.

En conséquence, la conférence des présidents s'est réunie et a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 9 mai 1967 inclus :

## I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.

Ce soir mercredi 19 avril 1967 et demain, jeudi 20 avril 1967, après-midi :

Suite et fin du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Mardi 25 avril 1967, après-midi et éventuellement soir, mercredi 26 avril 1967, après-midi :

Déclaration du Gouvernement suivie de débat sur la protection du littoral contre le pétrole, les inscriptions dans ce débat devant être remises à la présidence au plus tard le mardi 25 avril 1967, à 12 heures.

Jeudi 27 avril 1967, après-midi :

Éventuellement, discussion :

En deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à proroger les pouvoirs de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

En deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à proroger les pouvoirs de la Chambre des députés des Comores.

Discussion :

Du projet de loi, adopté par le Sénat, prorogeant certains baux ruraux consentis au profit des rapatriés (n° 97) ;

Du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord signé le 28 avril 1966 entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement du royaume des Pays-Bas et le Gouvernement de la République populaire de Pologne, relatif à la situation, en matière de sécurité sociale, des travailleurs salariés ou assimilés qui ont été occupés en France, aux Pays-Bas et en Pologne (n° 91) ;

Du projet de loi relatif à l'organisation des justices de paix à compétence ordinaire en Polynésie française (n° 94) ;

Du projet de loi relatif à la résiliation des contrats d'assurance maladie faisant double emploi avec la garantie du régime obligatoire d'assurance maladie des exploitants agricoles (n° 93) ;

Du projet de loi modifiant les articles 384 et 385 du code rural (n° 90).

Mardi 9 mai 1967, après-midi :

Discussion :

Du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'amélioration de l'habitat ;

En deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à compléter le statut du fermage en ce qui concerne les améliorations pouvant être apportées par les preneurs ;

En deuxième lecture, du projet de loi sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires.

## II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents.

Vendredi 21 avril 1967, après-midi :

— Quatre questions orales sans débat :

Trois jointes de MM. Mainguy (n° 92), Dupuy (n° 232) et Poirier (n° 460) à M. le ministre des transports, et celle de M. Fouchier (n° 107) à M. le ministre de l'intérieur.

— Trois questions orales avec débat à M. le ministre de l'intérieur :

Celle de M. Barbet (n° 66) sur la situation des personnels des services des préfectures et sous-préfectures, et celles jointes de MM. Métayer (n° 74) et Ducloné (n° 238) sur la composition des conseils généraux des nouveaux départements de la région parisienne.

Les textes de ces questions ont été publiés en annexe à l'ordre du jour établi par la conférence des présidents du jeudi 6 avril 1967, à l'exception de ceux des questions de MM. Dupuy (n° 232), Poirier (n° 460) et Ducloné (n° 238), reproduits ci-après en annexe.

Vendredi 28 avril 1967, après-midi et soir :

Dix-neuf questions orales avec débat, jointes, sur la situation de la viticulture :

Celles de MM. Roucaute (n° 3), Millet (n° 4), Balmigère (n° 5), André Rey (n° 10), Bayou (n° 63), Poudevigne (n° 67), Cassagne (n° 79), Tourné (n° 112), Achille-Fould (n° 233), Sudreau (n° 234), Alduy (n° 281), Gaudin (n° 283), Vals (n° 298), Ponsellé (n° 302), Loustau (n° 336), Sénès (n° 346), Guille (n° 439), Maurice Faure (n° 449) et Pierre Cornet (n° 544).

Les textes de ces questions ont été publiés en annexe à l'ordre du jour établi par la conférence des présidents du mercredi 12 avril 1967, à l'exception de ceux des questions de MM. Gaudin (n° 283), Ponsellé (n° 302), Loustau (n° 336), Sénès (n° 346), Guille (n° 439), Maurice Faure (n° 449) et Pierre Cornet (n° 544) reproduits ci-après en annexe.

## III. — Ordre du jour complémentaire soumis à la décision de l'Assemblée.

La conférence des présidents propose d'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance du mercredi 26 avril 1967, après-midi, la proposition de résolution de M. Royer tendant à modifier les articles 36 et 37 du règlement (n° 22).

## ANNEXE

## Questions orales visées au paragraphe II.

1<sup>o</sup> Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 21 avril 1967, après-midi :

Aux textes des questions orales publiés en annexe à l'ordre du jour établi par la conférence des présidents du jeudi 6 avril 1967, ajouter les questions orales suivantes :

## a) Questions orales sans débat :

Question n<sup>o</sup> 232. — M. Dupuy expose à M. le ministre des transports que l'aéroport d'Orly est implanté dans une zone très urbanisée groupant plusieurs centaines de milliers de personnes. Le bruit intensif auquel sont soumis les habitants de cette région est à l'origine de nombreux troubles nerveux et psychologiques et porte gravement préjudice à la population, notamment aux établissements hospitaliers, où le repos des malades devient impossible, et aux écoles voisines de l'aéroport où les interruptions dues au bruit représentent jusqu'à 20 p. 100 du temps qui doit être consacré normalement à l'enseignement. Enfin, le repos nocturne des habitants est fréquemment interrompu par les décollages de nuit autorisés par dérogation au règlement de l'aéroport qui prévoit une interdiction entre 22 h 15 et 6 heures. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre : 1<sup>o</sup> pour limiter les autorisations de décollages nocturnes ; 2<sup>o</sup> pour encourager l'étude des techniques susceptibles de diminuer le bruit des appareils au décollage et à l'atterrissage ; 3<sup>o</sup> pour assurer la protection et l'insonorisation des immeubles construits autour de l'aéroport ; 4<sup>o</sup> pour qu'il soit tenu compte de la situation précitée dans l'établissement des plans de construction de nouveaux aéroports.

Question n<sup>o</sup> 460. — M. Poirier attire de nouveau l'attention de M. le ministre des transports sur le problème du bruit autour des grands aéroports internationaux, spécialement celui d'Orly. Celui-ci est, en effet, implanté dans une zone fortement urbanisée et plusieurs centaines de milliers de personnes souffrent gravement du bruit. Dans les établissements hospitaliers, le repos des malades est gravement perturbé. Dans les groupes scolaires, les maîtres sont fréquemment contraints d'interrompre leur enseignement et un inspecteur primaire a pu constater que dans une école près de 20 p. 100 du temps était ainsi perdu. Par ailleurs, les riverains se plaignent de décollages nocturnes autorisés en dérogation du règlement de l'aéroport qui prévoit une interdiction entre 22 h 15 et 6 heures. Il lui rappelle les promesses faites par le Gouvernement en la matière lors du débat sur le budget de l'aviation civile pour 1967 et lui demande : 1<sup>o</sup> le nombre de décollages nocturnes autorisés au cours des derniers mois ; 2<sup>o</sup> les mesures techniques prises ou envisagées pour diminuer le bruit des appareils au décollage et à l'atterrissage ; 3<sup>o</sup> les mesures envisagées pour assurer la protection des immeubles au moyen d'une insonorisation, telle qu'elle commence à être réalisée en Grande-Bretagne, par exemple au voisinage de l'aéroport d'Heathrow ; 4<sup>o</sup> de façon générale, la politique qu'entend mener le Gouvernement dans le domaine de la protection contre les inconvénients résultant du bruit ; 5<sup>o</sup> enfin, pour éviter que le nombre des personnes gênées par le bruit des avions n'augmente considérablement au cours des prochaines années, les dispositions, notamment restrictives, actuellement en vigueur concernant la construction d'immeubles autour des aéroports ; 6<sup>o</sup> la politique que le Gouvernement entend définir en matière d'implantation des nouveaux aéroports prévus, tel que celui de Paris-Nord, et en matière d'urbanisme dans les zones voisines.

## b) Question orale avec débat :

Question n<sup>o</sup> 238. — M. Ducloné expose à M. le ministre de l'intérieur que la dernière session du Conseil général de la Seine se tiendra en juin 1967. Les conseillers généraux des nouveaux départements de la région parisienne seront élus en septembre 1967. Il lui demande : 1<sup>o</sup> quelles sont les intentions du Gouvernement quant au découpage des nouveaux cantons ; 2<sup>o</sup> dans quelle mesure la population de ces départements, notamment de ceux compris dans l'ancien département de la Seine qui comptent chacun entre 1.000.000 et 1.500.000 habitants sera équitablement représentée dans les assemblées départementales nouvelles.

2<sup>o</sup> Questions orales avec débat inscrites à l'ordre du jour du vendredi 28 avril 1967, après-midi :

Aux textes des questions orales publiés en annexe à l'ordre du jour établi par la conférence des présidents du mercredi 12 avril 1967, ajouter les questions orales avec débat suivantes :

Question n<sup>o</sup> 283. — M. Gaudin expose à M. le ministre de l'agriculture que la situation des viticulteurs est particulièrement

alarmante. En effet, les avertissements des élus des régions viticoles n'ont pas été retenus par le Gouvernement. Les manifestations récentes sont la conséquence de l'indifférence gouvernementale en même temps qu'elles constituent un sérieux avertissement pour les pouvoirs publics. Des événements plus graves seraient malheureusement à craindre si le Gouvernement ne prenait pas les décisions qui s'imposent. Il lui demande quelles mesures il compte prendre d'urgence pour donner satisfaction aux viticulteurs.

Question n<sup>o</sup> 302. — M. Ponceillé appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la gravité de la situation actuelle de la viticulture et sur les risques de désordre importants que cette situation peut entraîner. Il lui demande les mesures immédiates et à terme qu'il compte prendre pour porter remède à la crise viticole qui réduit à la misère et ruine les viticulteurs, et pour éviter les troubles sociaux qui peuvent en découler.

Question n<sup>o</sup> 336. — M. Loustau expose à M. le ministre de l'agriculture qu'une grave crise viticole sévit dans le Centre-Ouest. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour mettre fin à cette situation qui provoque un amenuisement inquiétant du revenu des petites et moyennes exploitations viticoles.

Question n<sup>o</sup> 346. — M. Gilbert Sénès demande à M. le ministre de l'agriculture les mesures qu'il compte prendre afin d'obtenir rapidement la revalorisation du prix du vin et la régularisation du marché.

Question n<sup>o</sup> 439. — M. Georges Guille demande à M. le ministre de l'agriculture de préciser devant l'Assemblée nationale : 1<sup>o</sup> s'il estime — et dans quelle mesure — que les accords d'Evian — et ceux qui ont pu en résulter — font obligation au Gouvernement français de procéder aux importations excessives de vins algériens qui paralysent la viticulture nationale ; 2<sup>o</sup> comment il envisage que ce problème pourra se poser au moment de la prochaine entrée en vigueur du Marché commun européen.

Question n<sup>o</sup> 449. — M. Maurice Faure expose à M. le ministre de l'agriculture que les conditions apportées à l'attribution de droits de plantation de cépages destinés à produire du vin de Cahors (appellation contrôlée) sont d'une telle exigence que le tiers seulement du contingent mis à la disposition du département du Lot a pu être effectivement utilisé. Il lui demande s'il ne pourrait pas envisager de les assouplir afin de permettre le développement d'une production de haute qualité, susceptible de garder à la terre une main-d'œuvre plus nombreuse et d'utiliser les sols caillouteux peu propices à d'autres affectations.

Question n<sup>o</sup> 544. — M. Cornet expose à M. le ministre de l'agriculture qu'il serait nécessaire de définir une politique du coupage des vins capable de stimuler une production de qualité tout en assurant un meilleur revenu aux viticulteurs français. Il lui demande : 1<sup>o</sup> les mesures qu'il compte prendre pour revaloriser le revenu des viticulteurs, alors même que les cours du vin stagnent ou régressent, cependant que les charges de production sont en hausse constante d'une année à l'autre (+ 8,50 p. 100 entre 1965 et 1966 selon les dernières évaluations de l'I. N. S. E. E.) ; 2<sup>o</sup> ce qu'il compte faire pour développer les exportations de vins français dans la C. E. E., où la consommation est en progrès constant.

## Nomination d'un membre de commission.

Dans sa séance du 19 avril 1967, l'Assemblée nationale a nommé M. Triboulet membre de la commission de la production et des échanges, en remplacement de M. Dumas (Pierre).

## QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

## QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

509. — 19 avril 1967. — Mme Prin expose à M. le ministre des affaires sociales le problème particulièrement douloureux qui est celui des jeunes sans travail. Officiellement, ces jeunes ne sont pas considérés comme chômeurs puisqu'ils n'ont encore jamais eu d'emploi. Par surcroît, leur situation n'ouvre plus droit aux allocations familiales. Ils ne peuvent plus être pris en charge par la sécurité sociale. Quand ils sont malades, ce sont les parents qui

doivent supporter les frais des soins et des médicaments dont ils ont besoin. A une délégation de ces jeunes venue au ministère, le représentant du ministre avait fait état d'un projet qui était à l'étude pour apporter une solution à ce grave problème. Il y a de cela plus d'une année et la situation ne fait que s'aggraver: pour la seule région du Nord, plus de 20.000 jeunes sont sans travail. Elle lui demande quelles mesures il envisage de prendre, et dans quels délais, pour que les jeunes qui ne trouvent pas de travail puissent bénéficier: 1° d'une allocation d'attente égale à 35 p. 100 du S. M. I. G.; 2° du maintien des allocations familiales et de la prise en charge par la sécurité sociale.

**510.** — 19 avril 1967. — **M. Maisonnat** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** l'émotion soulevée dans de nombreuses communes de montagne par les menaces de fermeture d'écoles de villages ou de hameaux éloignés souvent de plusieurs kilomètres d'un chef-lieu. Il lui rappelle que supprimer l'école d'une commune, c'est hâter le dépeuplement de celle-ci et la condamner à disparaître à brève échéance. De plus, le déneigement de certains bourgs pose en plein hiver des problèmes souvent impossibles à résoudre et, en conséquence, le ramassage scolaire ne peut produire son effet de palliatif. Il attire son attention sur le caractère inhumain de mesures qui contraindraient des enfants en bas âge à des trajets parfois fort longs et, notamment en hiver, préjudiciables à leur santé et à la poursuite d'une bonne scolarité. La mise en application de ces dispositions aurait, tant en ce qui concerne les transports que l'hébergement, des conséquences financières telles que les familles de ces régions déshéritées seraient incapables de les supporter. Dans ces conditions, il lui demande s'il n'estime pas opportun: 1° de maintenir — même avec des effectifs réduits — les écoles de villages et de hameaux des régions montagneuses afin d'assurer la scolarisation effective de tous les enfants pendant l'entière année scolaire; 2° de consulter, comme le tribunal administratif de Toulouse en a rappelé opportunément l'obligation, les communes intéressées et de tenir compte de leur avis autorisé.

**544.** — 19 avril 1967. — **M. Cornet** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il serait nécessaire de définir une politique du coupage des vins, capable de stimuler une production de qualité tout en assurant un meilleur revenu aux viticulteurs français. Il lui demande: 1° les mesures qu'il compte prendre pour revaloriser le revenu des viticulteurs, alors même que les cours du vin stagnent ou regressent, cependant que les charges de production sont en hausse constante d'une année à l'autre (+ 8,50 p. 100 entre 1965 et 1966 selon les dernières évaluations de M. N. S. E. E.); 2° ce qu'il compte faire pour développer les exportations de vins français dans la C. E. E. où la consommation est en progrès constant.

## QUESTIONS ECRITES

Article 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

**511.** — 19 avril 1967. — **M. Maurice Faure** demande à **M. le ministre de la justice** s'il peut lui confirmer: 1° que les principaux effets juridiques d'un testament-partage sont les mêmes que ceux produits par un testament ordinaire fait par un ascendant au profit de ses descendants; 2° que la Cour de cassation n'a jamais déclaré qu'il y avait lieu de soumettre ces deux actes à des régimes fiscaux différents.

**512.** — 19 avril 1967. — **M. Jacson** rappelle à **M. le ministre de l'équipement et du logement** que le décret n° 65-1012 du 22 novembre 1965 relatif aux sociétés anonymes coopératives d'H. L. M. doit être suivi pour son application d'une circulaire actuellement en instance d'élaboration. 1° Il lui demande s'il compte faire en sorte que cette circulaire maintienne les avantages fiscaux antérieurs au bénéfice des coopérateurs et des coopératives. Il serait également indispensable que toute évolution du patrimoine réalisé par les coopé-

ratives antérieurement à la publication du décret du 22 novembre 1965 soit assortie de dispositions tendant à maintenir sans réserves les droits acquis par les coopérateurs et que les coopératives soient assurées de conserver leurs structures administratives et leur patrimoine afin que leur développement se poursuive, éventuellement, en créant des unions de coopératives bénéficiant du statut de la coopération H. L. M. 2° Il lui demande également si le texte à paraître prévoit des dérogations à l'article 22 de telle sorte que les assemblées générales de chaque coopérative puissent soit continuer à réaliser uniquement des opérations de locations-attributions, soit, au contraire, opter pour la réalisation d'opérations en location coopérative. Dans l'un et l'autre cas les sociétés coopératives, à la demande de leurs adhérents, pourraient conserver dans leur patrimoine l'ensemble des immeubles déjà réalisés. Pour les sociétés coopératives d'H. L. M. qui, avant la publication du décret du 22 novembre 1965, ont fait souscrire des contrats de location coopérative comportant la souscription de la totalité du prix de revient des logements (art. 26 dudit décret) et dont les sociétaires auront obtenu à la demande des coopérateurs la transformation de leur contrat de location en contrat de location-attribution, les sociétaires ne devraient pouvoir accéder à la propriété de leur logement que conformément aux conditions prévues par la loi du 10 juillet 1965 et aux textes pris pour son application. Le décret du 22 novembre 1965 entraîne des difficultés administratives de tous ordres pour les sociétés coopératives d'H. L. M. et sa publication prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1968 devrait être reportée au 1<sup>er</sup> janvier 1971. 3° Il lui demande enfin si l'élaboration de la circulaire en cause ne pourrait pas être faite après consultation des représentants des différents ministères intéressés et de la fédération nationale des sociétés coopératives d'H. L. M.

**513.** — 19 avril 1967. — **M. Malnguy** expose à **M. le ministre des affaires sociales** que les spécialités pharmaceutiques utilisées en France depuis un certain nombre d'années, sont vendues à des tarifs inchangés depuis longtemps. De ce fait, les laboratoires qui les vendent le plus souvent à perte, risquent de connaître des difficultés financières, et par voie de conséquence, de passer sous le contrôle de l'étranger. Il lui demande s'il envisage un relèvement du prix de base des produits entrant dans la composition de ces spécialités pharmaceutiques, dont l'efficacité thérapeutique est reconnue.

**514.** — 19 avril 1967. — **M. Peretti** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** s'il peut lui confirmer qu'un testament-partage doit être enregistré au même tarif qu'un testament ordinaire contenant un partage.

**515.** — 19 avril 1967. — **M. Vertadler** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que le district urbain de Poitiers a décidé la création d'un service districial « eau et assainissement ». Il a pris note des déclarations faites par M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur à l'occasion du vote du budget pour 1967, aux termes desquelles la date d'application de l'article 75 de la loi de finances pour 1966 était fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1968 et que le décret à prendre pour son application était en cours de rédaction. Etant donné les délais nécessaires pour l'organisation d'un service districial particulièrement complexe, il lui demande si les instructions dont il a été question vont être diffusées prochainement.

**516.** — 19 avril 1967. — **M. Vertadler** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les attributions du district urbain de Poitiers comportent la quasi-totalité des questions concernant l'équipement des communes groupées au sein de cet organisme et que ces attributions sont exercées par les services de la ville de Poitiers. Il lui demande dans quelles conditions et suivant quels critères les chefs des services intéressés à qui incombent de ce fait une responsabilité et un travail supplémentaire importants, peuvent recevoir une légitime rémunération.

**517.** — 19 avril 1967. — **M. Anthoinx** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le point de vue fiscal appliqué aux pensions servies par la sécurité sociale à la suite d'une maladie ou d'un accident ne revêtant pas le caractère d'un accident du travail. En effet, de telles pensions sont soumises, étant considérées comme un revenu, à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, alors que les rentes servies à la suite d'accidents du travail, en vertu de l'article 81 (8°) du code général des impôts, ainsi que les pensions d'invalidité de guerre, en sont exonérées. Seule une tolérance administrative les fait bénéficier de l'exonération lorsque leur montant n'excède pas le taux d'allocation aux vieux travailleurs salariés, et lorsque les ressources des bénéficiaires n'excèdent pas le plafond prévu pour l'attribution de ladite allocation. Une telle différence de traitement n'étant pas justifiée, il lui demande s'il n'est pas possible d'unifier la règle

en la matière, et d'étendre l'exonération à toutes les pensions servies par la sécurité sociale dans le cas d'invalidité quels que soient leur origine, leur montant, et les ressources des bénéficiaires.

**518.** — 19 avril 1967. — **M. Brugerolle** expose à **M. le ministre des transports** que les cheminots anciens combattants des réseaux tunisiens bénéficiaient, en vertu de leur régime local de retraite, de bonifications de campagne simple ou double. A la suite de leur option pour le régime de retraite Société nationale des chemins de fer français, cet avantage leur a été supprimé, leurs droits ayant été alignés sur ceux des cheminots retraités de la Société nationale des chemins de fer français qui, alors, ne pouvaient encore bénéficier des bonifications de campagne. Dans ces conditions, il lui demande s'il n'est pas envisagé de rétablir dans leurs droits les cheminots anciens combattants des ex-chemins de fer tunisiens — ainsi d'ailleurs que ceux des chemins de fer algériens et marocains — en les faisant bénéficier, sans tarder, des bonifications de campagne dans les mêmes conditions que celles prévues pour les retraités anciens combattants de la Société nationale des chemins de fer français.

**519.** — 19 avril 1967. — **M. Poudevigne** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que l'article 273-1-B du code général des impôts stipule que, sauf en cas d'exportation, la T. V. A. que les assujettis sont autorisés à déduire chaque mois de la taxe applicable à leurs opérations ne peut aboutir à un remboursement même partiel de celle ayant ainsi grevé leurs achats. De ce fait, les redevables qui, en règle générale, ont acquis, par exemple, d'importants biens d'investissement, n'ont, semble-t-il, d'autre moyen d'utiliser le crédit de T. V. A. dont ils disposeraient de ce chef, dont ils seraient débiteurs au Trésor dans l'avenir. En conséquence, il lui demande : 1° Si, dans le silence des textes et en l'absence de toute jurisprudence sur ce point, il existe un délai de rigueur au-delà duquel ces redevables sont déchus de leur droit à déduction, étant bien entendu que l'administration conserverait son droit corrélatif de vérifier l'origine et le bien-fondé de la cause de cette déduction, à quelque époque antérieure où le droit à déduction aurait pris naissance ; 2° en cas de réponse négative qu'on ne saurait en tout état de cause, semble-t-il, assimiler au délai ainsi non limité dont disposerait en fait les assujettis pour exercer leur droit à déduction, avec celui de la forclusion qui, en matière de chiffres d'affaires, limite à trois ans l'action en restitution (art. 1981 du C. G. I.), les deux questions ne paraissant avoir a priori entre elles aucun lien de causalité, si l'administration serait éventuellement fondée à opposer aux industriels ou aux exploitants agricoles commercialisant leurs produits au sens de l'article 257 du code général des impôts une quelconque limitation dans le temps à l'utilisation de leur droit à déduction de la T. V. A., notamment celui découlant de l'article 69 E, annexe III, du code général des impôts.

**520.** — 19 avril 1967. — **M. Flornoy** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que l'arrêté du 14 mars 1966 a fixé que les semences de graminées ne pouvaient être vendues qu'en sacs de : 1, 2, 5 et 10 kg et les semences de légumineuses qu'en sacs de : 1, 2, 5, 10, 25 et 50 kg. Les constatations de ventes en sacs ou sachets de poids inférieur à 1 kg ont parfois donné lieu, de la part du service de la répression des fraudes, à des avertissements signifiés aux grainetiers détaillants qui n'appliquaient pas la réglementation précitée. Il apparaît extrêmement regrettable que le texte en cause ne prévoit pas que puissent être vendues en sachets de 50 ou 100 grammes, par exemple, de petites quantités de semences fourragères permettant la vente de celles-ci à des particuliers désirant créer des pelouses de petites dimensions aux abords de leurs maisons. Il lui demande s'il envisage une modification de l'arrêté du 14 mars 1966 de telle sorte que les grainetiers détaillants puissent effectuer des ventes de petites quantités de semences fourragères sans encourir d'éventuelles sanctions.

**521.** — 19 avril 1967. — **M. Fouchier** demande à **M. le ministre de l'agriculture** des précisions sur le problème qui avait été soulevé dans la question écrite n° 568 du 29 décembre 1959 posée par **M. Etienne Rabouin** concernant les frais de poursuite à exiger d'un vétérinaire frappé d'une sanction disciplinaire et dont la réponse, en date du 17 mars 1960, apparaît incomplète sur le point particulier et important de savoir s'il faut ou non comprendre les frais de déplacement des membres de la chambre de discipline ainsi que les indemnités qui leur sont accordées à l'occasion de la tenue de l'audience dans la liste des frais énumérés dans la réponse de l'autorité de tutelle.

**522.** — 19 avril 1967. — **M. Rémy Montagne** indique à **M. le ministre des transports** que des renseignements en sa possession il semble ressortir que 2.000 agents des laboratoires des ponts et chaussées sont considérés en grande majorité comme de simples auxiliaires et ne bénéficient d'aucune garantie de l'emploi. Les rémunérations de ce personnel, fixées par une circulaire de la

direction des routes et indexées depuis dix ans sur le salaire minimal national des industries chimiques, viendraient de se voir supprimer cette garantie et opposer le refus d'appliquer l'augmentation des salaires décidée par la commission paritaire nationale des industries chimiques pour rattraper le retard considérable du salaire minimal théorique. Il lui demande, au cas où ces faits seraient exacts, s'il ne serait pas souhaitable d'assurer au personnel des laboratoires des ponts et chaussées une garantie normale de l'emploi et des salaires normaux en procédant à bref délai à l'établissement d'un statut national, en accord avec les syndicats.

**523.** — 19 avril 1967. — **M. Delong** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales** sur l'intérêt que présenterait une définition précise des rapports entre les délégués permanents syndicaux et les inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre. En effet, les délégués permanents syndicaux sont souvent appelés à assister ou à représenter une des parties devant le bureau de jugement des conseils de prud'hommes, aux termes de l'article 69 du décret n° 58-1292 du 22 décembre 1958 (*Journal officiel* du 23 décembre 1958, p. 11625). Pour mener à bien leur mission, ils ont besoin de s'informer auprès des inspecteurs du travail intéressés et de leur demander de contrôler l'application de la législation du travail dans les entreprises. Il souhaiterait savoir si ces fonctionnaires sont tenus d'intervenir à la suite de ces demandes pour le règlement des différends individuels.

**524.** — 19 avril 1967. — **M. Cermolacce** expose à **M. le ministre des affaires sociales** les conditions particulières dans lesquelles se trouve être placée la caisse de vieillesse artisanale de la région des Bouches-du-Rhône (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Corse, Hautes-Alpes). C'est ainsi que, depuis le 21 novembre 1966, un certain nombre de postes d'administrateurs, appartenant tous au collège électoral des Bouches-du-Rhône, ne sont plus pourvus, neuf titulaires et huit suppléants ayant officiellement démissionné. Le motif de ces démissions est de permettre à cinq élus aux postes d'administrateurs, invalidés sous des prétextes fallacieux, de retrouver les sièges de la confiance des électeurs (1.620 électeurs, soit 41 p. 100 des suffrages exprimés) leur avait attribuée. L'ensemble des commerçants et artisans des Bouches-du-Rhône considère à juste titre que cette situation ne peut s'éterniser sans dommages pour leurs justes intérêts. Un vif mécontentement, consécutif aux impôts toujours plus élevés, aux nouvelles augmentations des cotisations de vieillesse, aux lenteurs apportées à rétablir une situation normale se trouve ainsi créé. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de procéder à de nouvelles élections partielles pour le département des Bouches-du-Rhône permettant de pourvoir officiellement et démocratiquement aux huit postes d'administrateurs actuellement vacants afin que cet organisme puisse siéger dans des conditions normales.

**525.** — 19 avril 1967. — **Mme Prin** rappelle à **M. le ministre de l'équipement** qu'à l'Assemblée nationale, le 15 juin 1966, évoquant le problème des logements des houillères (corons vétustes, baraquements insalubres, etc), le secrétaire d'Etat au logement a déclaré (*Journal officiel* du 16 juin 1966, p. 2083) : « Mme Prin a évoqué le problème des logements dans le Nord et plus particulièrement la situation de certains corons qui se trouvent actuellement, étant mal adaptés sur le plan du confort, dans un état précaire. Sur le problème global, je rappelle que le programme établi pour 1966 prévoit pour le Nord quelque 5.000 logements et, pour le Pas-de-Calais, 2.250. En outre, pour faire face à la situation de certains corons qui ne peuvent être adaptés au confort moderne et pour lesquels tout effort de modernisation et d'amélioration serait vain, une tranche supplémentaire a été ajoutée qui comporte pour le Nord quelque 217 logements en vue de supprimer immédiatement des baraquements assimilés aux bidonvilles. De plus, on y a inscrit un foyer de jeunes de 68 logements, un foyer de vieux de 332 logements et, pour le Pas-de-Calais également, 277 logements au titre des baraquements. Un projet est à l'étude pour les personnes âgées ». Elle lui demande, sur la base de ces déclarations, de lui indiquer : 1° à quelle date et où, précisément, les constructions destinées à remplacer les baraquements-taudis vont être entreprises. 2° Où va-t-on construire le foyer de jeunes ; à quelle date commenceront les travaux. 3° Où et quand va-t-on construire le foyer de vieux. 4° Où en est le projet pour les personnes âgées qui était « à l'étude » en ce qui concerne le Pas-de-Calais.

**526.** — 19 avril 1967. — **M. Chazelon** demande à **M. le ministre des affaires sociales** s'il n'estime pas qu'il convient d'adopter à la liste des maladies professionnelles donnant lieu à réparation, au titre de la loi du 30 octobre 1946, les dermatoses provoquées par les résines époxy.

527. — 19 avril 1967. — **M. Chazalon** expose à **M. le ministre des affaires sociales** que, pour remplir correctement sa mission relative à la surveillance de l'hygiène et de la santé des travailleurs, le service médical de certaines entreprises a besoin de connaître la composition exacte des produits industriels dont le caractère toxique présente un danger pour les travailleurs et qui sont à l'origine de certaines maladies professionnelles. Il en est ainsi, notamment, dans le cas des dermatites constatées sur les personnels qui utilisent des vernis isolants : pour faire disparaître ces affections, il est nécessaire que le service médical connaisse les éléments qui entrent dans la composition de ces vernis. Il lui demande s'il n'estime pas opportun d'introduire dans la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs des dispositions donnant au service médical des entreprises la possibilité d'obtenir, sans difficulté, toutes les précisions sur la composition des produits industriels qui lui sont nécessaires pour remplir sa tâche.

528. — 19 avril 1967. — **M. Méhaignerle** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il peut lui indiquer : 1° en vertu de quels textes légaux ou réglementaires il a estimé pouvoir recourir à la procédure accélérée et non au référendum pour rendre obligatoire les règles des comités économiques de l'œuf et du poulet du Sud-Ouest, du Sud-Est, du Nord et de l'Est ; 2° s'il envisage de faire supporter les cotisations-prélèvements des comités économiques à l'ensemble des poussins vendus par les couvoirs à l'ensemble des poulets de chair passant par les centres d'abattage ainsi qu'à l'ensemble des œufs passant par les centres de conditionnement ou s'il compte les faire supporter seulement aux producteurs de 3.000 poulets de chair et aux éleveurs de 300 à 500 pondeuses (selon la région). Dans cette dernière hypothèse, il lui demande comment il envisage de faire la distinction entre les œufs et les poulets de producteurs assujettis aux disciplines des comités économiques et les autres.

529. — 19 avril 1967. — **M. d'Aillières** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que de nombreux cultivateurs sont écartés du bénéfice de l'indemnité viagère de départ, du fait de l'incompréhension ou de l'insouciance de certains propriétaires, et cite deux cas précis : 1° le propriétaire choisit le remplaçant du sortant sans s'occuper de ce dernier et loue ses terres à un cultivateur qui a plus de quarante-sept ans ; 2° un artisan, propriétaire d'une dizaine d'hectares, décide de reprendre ses terres. Dans les deux cas, l'I. V. D. n'est accordée ni à l'un ni à l'autre des preneurs sortants. Dans le premier cas, le remplaçant a plus de quarante-sept ans et, dans le second, la fonction d'agriculteur est considérée comme secondaire. En conséquence, il lui demande si, pour les exploitants locataires qui ne sont pas responsables de leur situation, l'indemnité viagère de départ ne pourrait pas être accordée plus libéralement.

530. — 19 avril 1967. — **M. Quettler** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les communes ayant à réaliser l'extension de leurs cimetières rencontrent des difficultés pour le financement de ces opérations du fait qu'à défaut de subvention elles ne peuvent contracter les emprunts qui leur sont nécessaires. En effet, bien que ces opérations soient subventionnables aux termes du décret du 21 avril 1939, tableau F, l'insuffisance des crédits affectés au chapitre des constructions publiques empêche jusqu'à maintenant la prise en considération des projets présentés. Or, malgré l'absence de textes formels sur ce point les organismes prêteurs sollicités par les collectivités locales ont pris pour règle de refuser leur concours en l'absence de subvention. A défaut de réunir les moyens de financement suffisants, les communes ne peuvent entreprendre avec leurs propres ressources ces opérations indispensables, si elles n'ont pas la faculté d'étaler dans le temps l'amortissement des dépenses en résultant. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour permettre aux communes d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de leurs opérations, notamment pour que les organismes concernés consentent à prêter dès lors que les opérations projetées sont subventionnables et même si, faute de crédits suffisants, ces opérations ne sont pas subventionnées.

531. — 19 avril 1967. — **M. Odru** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement et du logement**, sur les difficultés des artisans et des commerçants évincés à la suite d'opérations de rénovation urbaine, pour se réinstaller dans les îlots rénovés. Il lui rappelle : 1° que le Conseil économique et social, le 25 juillet 1962, a émis l'avis que les commerçants puissent bénéficier d'un droit de réinstallation dans l'ensemble des programmes de construction de l'agglomération, avec une priorité de réinstallation commerciale à l'intérieur de l'îlot ou de la zone réservée desquels ils ont été évacués, des facilités de crédit leur étant accordées en tout état de cause pour les aider à faire face aux suppléments de dépenses occasionnés par leur installation nouvelle et du fait

de la période transitoire ; que les artisans puissent bénéficier de mesures particulières tenant compte du fait qu'ils se trouvent souvent dans l'impossibilité de faire face aux charges d'une réinstallation modernisée. Ceux d'entre eux dont l'existence est nécessaire aux bonnes conditions de vie des nouveaux groupes d'habitations auront une priorité absolue de réinstallation, une partie de leurs frais devant être normalement incorporée dans le coût des sols à céder dans l'îlot à rénover. 2° Que le conseil municipal de Paris, dans sa séance du 17 janvier 1963, a adopté des vœux tendant à ce que des subventions et des prêts à long terme et à taux réduit d'intérêt soient accordés aux artisans et commerçants frappés par les opérations de rénovation, afin de leur permettre de se réinstaller et d'exercer leur activité dans les îlots rénovés. Il lui demande : a) les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour donner suite à l'avis du Conseil économique et social et aux vœux du conseil municipal de Paris ; b) s'il a l'intention de déposer un projet de loi dans ce sens.

532. — 19 avril 1967. — **M. Odru** rappelle à **M. le ministre des transports** la nécessité de la création d'une halte de la S. N. C. F. à proximité de la résidence du Bois Perrier, à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Cette résidence groupe, en effet, plus de 2.500 familles représentant une population de l'ordre de 10.000 habitants. Il lui demande : 1° où en est l'étude faite pour la création de cette halte au lieu-dit Les Marnaudes (au point kilométrique 11,270 de la ligne Paris—Bâle) ; 2° où en sont les pourparlers engagés entre la Société nationale des chemins de fer français et les collectivités intéressées pour la mise au point du financement des installations envisagées ; 3° quelles sont très précisément les collectivités intéressées ; 4° à quelle date précise est prévue la réalisation de cette halte de la Société nationale des chemins de fer français dont la nécessité n'est contestée par personne.

533. — 19 avril 1967. — **M. Odru** demande à **M. le ministre des postes et télécommunications** où en est la réalisation de la poste annexe prévue au quartier des Marnaudes, à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), cette poste étant légitimement réclamée depuis longtemps par les habitants et les commerçants de ce quartier.

534. — 19 avril 1967. — **M. Lamps** expose à **M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique** qu'à la faveur de la refonte des corps de catégorie B en application du décret n° 61-204 du 27 février 1961, fixant les dispositions statutaires communes appliquées à divers corps de fonctionnaires de la catégorie précitée, une bonification d'ancienneté de dix-huit mois avait été obtenue par les agents du ministère des finances et des affaires économiques, des P. T. et de l'aviation civile. Il lui demande les raisons pour lesquelles les fonctionnaires des services extérieurs du ministère de l'agriculture et des établissements publics sous tutelle (directions départementales de l'agriculture, office national des frûtes, office national interprofessionnel des céréales) ne bénéficient pas de cette bonification et les mesures qu'il compte prendre pour que cesse la discrimination dont sont victimes ces fonctionnaires.

535. — 19 avril 1967. — **M. Poudevigne** expose à **M. le ministre des transports** que les cheminots, anciens combattants, ont obtenu le bénéfice de la double campagne pour le calcul de leur retraite. Il lui demande : 1° les raisons pour lesquelles les cheminots ayant appartenu à la Société nationale des chemins de fer français en Algérie se trouvent privés du bénéfice de cette disposition ; 2° quelles mesures il compte prendre pour assurer l'égalité des droits des diverses catégories de cheminots.

536. — 19 avril 1967. — **M. Poudevigne** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** les inconvénients de ne pas unifier l'heure de la rentrée des classes dans une même ville. Les services de ramassage scolaire sont, en effet, organisés pour tenir compte de l'heure de la première rentrée, ce qui laisse de nombreux écoliers à l'abandon, souvent pendant un temps assez long. Il semblerait souhaitable qu'un effort de coordination soit tenté par les inspecteurs d'académie pour tenir compte de cet inconvénient. Il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens.

537. — 19 avril 1967. — **M. Cattin-Bazin** expose à **M. le ministre des affaires sociales** que les jeunes infirmes et handicapés physiques cessent, lorsqu'ils atteignent l'âge de vingt ans, d'être pris en charge par la sécurité sociale. Il lui rappelle les déclarations qu'il a bien voulu faire à ce sujet devant l'Assemblée nationale et il lui demande quelles mesures il compte proposer au Parlement pour que les intéressés puissent, au-delà de cet âge, continuer à être pris en charge par un organisme susceptible de couvrir les frais entraînés par leur séjour dans un centre de rééducation.

**538.** — 19 avril 1967. — **M. Antoine Caill** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que, lorsque l'acquéreur d'un terrain de plus de 2.500 mètres carrés prend dans l'acte d'acquisition l'engagement d'édifier sur ce terrain, dans les quatre ans de l'acquisition, une maison dont les trois quarts au moins de la superficie seront affectés à l'habitation, une fraction du prix d'acquisition, égale au rapport existant entre ces 2.500 mètres carrés et la superficie totale du terrain, est soumise à la T. V. A. Cette solution aboutit à un résultat contestable lorsqu'une partie importante du terrain est impropre à la construction et que le prix s'applique en réalité en majeure partie à la fraction constructible du terrain, même si cette fraction est d'une superficie relativement peu importante par rapport à l'ensemble. Il lui demande si, dans ce cas, l'acquéreur ne pourrait pas prendre l'engagement de construire sur une partie bien déterminée du terrain, le prix étant alors ventilé entre cette partie, d'une part, et le surplus du terrain, d'autre part, suivant la valeur vénale réelle de chacune des parties du terrain acquis.

**539.** — 19 avril 1967. — **M. Antoine Caill** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'une personne, propriétaire d'un terrain de plusieurs hectares lui provenant d'une succession sur lequel elle se propose de créer un lotissement à usage d'habitation, a l'intention d'acquérir une bande de terre d'une superficie de 2.000 mètres carrés environ, qu'elle destine à servir d'assiette à la route devant relier le futur lotissement à la voie publique. Quoiqu'une telle opération ne soit pas expressément visée à l'instruction générale du 14 août 1963 relative à la réforme de la fiscalité immobilière, il semble qu'elle doive entrer dans le domaine d'application de la taxe à la valeur ajoutée, cette acquisition « concourant à la production ou à la livraison d'immeubles dont les trois quarts au moins de la superficie totale sont destinés à être affectés à l'habitation ». Il lui demande si cette interprétation est bien conforme à la doctrine de l'administration et, dans ce cas, quels engagements doit prendre l'acquéreur dans l'acte d'acquisition pour que celle-ci bénéficie de l'application de la T. V. A.

**540.** — 19 avril 1967. — **M. Krieg** demande à **M. le ministre des affaires sociales** quand doit paraître l'arrêté d'application du décret n° 66-922 du 9 décembre 1966 relatif à l'exercice de la profession d'assistant et d'auxiliaire de service social. Il attire tout spécialement son attention sur le grave préjudice subi par les membres de cette profession, au nombre de près de six mille, qui depuis 1946 travaillent dans des conditions défavorables auxquelles ce décret a mis fort heureusement fin, en principe.

**541.** — 19 avril 1967. — **M. Buot** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales** sur la situation d'une personne qui a accédé, en 1955, à l'aide d'un prêt du Crédit foncier de France, à la propriété de sa maison d'habitation. Elle bénéficie, à ce titre, d'une allocation de logement basée, conformément aux dispositions du décret n° 66-602 du 10 août 1966, sur le plafond applicable aux locaux occupés pour la première fois avant le 1<sup>er</sup> juillet 1959. Cette personne ayant procédé en 1966 à des travaux d'agrandissement financés à l'aide de nouveaux emprunts, a demandé la prise en compte de ceux-ci dans la limite du plafond applicable aux locaux occupés pour la première fois à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1966. Cette demande a été refusée par la S. N. C. F., employeur de l'intéressé, compte tenu du fait que dans le cas d'agrandissements de locaux anciens (construits avant le 1<sup>er</sup> septembre 1948) la lettre n° 3844 du 9 avril 1963 de **M. le ministre du travail** prévoit la prise en compte du plafond « qui correspond à la nature de la partie du local dont la superficie sera la plus importante ». La Société nationale des chemins de fer français estime que cette règle peut être étendue aux locaux construits après le 1<sup>er</sup> septembre 1948 faisant l'objet d'un

agrandissement. Les travaux d'agrandissement en cause ayant été rendus indispensables par l'augmentation de la famille de l'intéressé, il lui demande, ce qui paraîtrait tout à fait équitable, de lui préciser si le plafond à retenir doit bien être celui en vigueur à la date d'achèvement des travaux d'addition de construction, soit dans le cas particulier qui vient d'être exposé, le plafond applicable aux locaux occupés pour la première fois à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1966.

**542.** — 19 avril 1967. — **M. Jamot** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales** sur le fait que malgré l'effort du Gouvernement en vue de réaliser la généralisation des retraites complémentaires en faveur des travailleurs, certains d'entre eux demeurent encore en dehors du champ d'application de l'accord intervenu le 8 décembre 1961 entre le C. N. P. F. et les organisations de travailleurs. Il s'agit, en particulier, d'anciens salariés d'entreprises aujourd'hui disparues et dont l'activité principale n'entre pas dans le cadre de l'accord précité, par exemple le charonnage, la forge, les travaux accomplis par les maréchaux-ferrants. D'après les renseignements recueillis, il apparaît, en outre, qu'il n'y a pas de pourparlers actuellement en cours en vue de l'extension aux anciens salariés de ces professions du bénéfice du régime de la retraite complémentaire, lesdites professions ayant un caractère artisanal en voie de disparition. Il lui expose, par ailleurs, que parmi ces entreprises disparues et dont la raison sociale comportait l'énumération de diverses activités, la définition de l'activité principale devant permettre la validation éventuelle des services accomplis dans celles-ci, résulte d'une enquête de la part de ses services. Or, les décisions intervenues à la suite de ces enquêtes et concluant à l'exclusion de certaines de ces entreprises du champ d'application de l'A. R. C. O. ont un caractère souvent arbitraire. C'est ainsi que la carrosserie automobile — activité valable au titre de l'A. R. C. O. — bien que figurant dans la raison sociale d'entreprises s'occupant par ailleurs de charonnage, forge, etc. n'est pas toujours retenue comme activité principale et les services accomplis dans les entreprises en cause ne sont donc pas validés. Il s'ensuit que certains salariés ayant occupé un emploi similaire relevant de la carrosserie automobile dans des établissements différents, ne bénéficient souvent que d'une seule validation des services. Il lui demande : 1° s'il n'estime pas devoir prendre l'initiative de pourparlers avec les organisations syndicales intéressées en vue de l'extension du régime des retraites complémentaires aux salariés ayant travaillé dans la forge, le charonnage ou comme maréchaux-ferrants ; 2° si, dans l'immédiat, il ne lui semblerait pas équitable de valider les services des salariés d'entreprises ayant ou ayant eu parmi leurs activités la carrosserie automobile, que celle-ci figure ou non dans la raison sociale ; 3° si, au cas où la suggestion précédente ne lui semblerait pas devoir être retenue, il ne pourrait prescrire la réouverture d'enquêtes, notamment celles concernant les entreprises à activités multiples comportant la carrosserie automobile parmi lesdites activités.

**543.** — 19 avril 1967. — **M. Peyret** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que selon une information parue dans une revue néo-zélandaise du mois de février 1967, le Gouvernement français aurait, récemment, autorisé l'importation d'une certaine quantité de viandes d'agneaux en provenance de ce pays. Il lui demande : 1° si la nouvelle ainsi rapportée est exacte et, dans l'affirmative, quels sont les motifs de cette importation, la quantité exacte autorisée et le prix des viandes importées ; 2° si des mesures ont été prises pour éviter que ces importations ne viennent peser sur le marché à une époque où celui-ci est normalement alimenté par la production nationale. Il attire son attention sur le danger que présentent de telles autorisations qui méconnaissent les règlements en vigueur et qui, d'autre part, seraient susceptibles d'être considérées comme un précédent au moment où la Grande-Bretagne entend négocier son entrée dans la Communauté économique européenne en même temps que celle des pays du Commonwealth et plus spécialement de la Nouvelle-Zélande.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances  
du mercredi 19 avril 1967.

1<sup>re</sup> séance : page 695. — 2<sup>e</sup> séance : page 721

